

07 juin 2021

Étude relative à l'élaboration d'un état des lieux partagé des connaissances sur la thématique des déchets sauvages diffus

Consultation en ligne des acteurs
concernés par la problématique des
déchets sauvages diffus



Donnons ensemble une
nouvelle vie à nos produits.

Sommaire

1. Introduction	5
2. Méthodologie de passation de l'enquête	5
A Identification des cibles de l'enquête et élaboration des questionnaires	8
1. Une diversité d'acteurs à prendre en compte	8
2. Des questionnaires ciblés	8
B Passation de l'enquête en ligne	10
3. Présentation des différents échantillons d'enquêtés	12
A Présentation de l'échantillon de réponses pour les communes	13
1. Répartition des réponses par région	13
2. Répartition des réponses par typologie d'habitat	13
3. Répartition des réponses par taille des communes	14
4. Répartition des réponses par territoires touristiques et territoires ultramarins	15
5. Répartition des réponses par compétences des communes	15
B Présentation de l'échantillon de réponses pour les EPCI	16
1. Répartition des réponses par région	16
2. Répartition des réponses par typologie d'habitat	17
3. Répartition des réponses par taille des EPCI	17
4. Répartition des réponses par territoires touristiques	18
5. Répartition des réponses par compétences des EPCI	18
C Présentation de l'échantillon de réponses pour les associations	20
1. Répartition des réponses par taille de l'association (nombre de membres et adhérents)	20
2. Répartition des réponses par types d'actions engagées par les associations	20
D Présentation de l'échantillon de réponses pour les entités supra-locales	22
1. Répartition des réponses par types d'entité	22
2. Répartition des réponses par périmètre d'intervention des entités supra-locales	23
3. Répartition des réponses par types d'actions engagées par les entités supra-locales	23
4. Démarche de caractérisation des déchets sauvages diffus	25
A Impacts et facteurs d'influence quant à la présence de déchets sauvages diffus 26	
1. Impacts de la présence de déchets sauvages diffus sur les collectivités enquêtées	26
2. Facteurs d'influence géographiques et temporels	27
a) Lieux propices à la formation des déchets sauvages diffus	27
b) Fréquentation des lieux	30
c) Moments propices à l'abandon de déchets sauvages diffus	30
3. Types de déchets sauvages diffus rencontrés	31

B	Protocoles de caractérisations des déchets sauvages diffus	34
1.	Méthodologies de caractérisation	34
2.	Suivi de la quantité de déchets sauvages diffus collectée	36
3.	Evolution de la quantité de déchets sauvages diffus sur les cinq dernières années	40
4.	Types de déchets concernés par une évolution à la hausse et facteurs explicatifs	41
5.	Influence de la crise sanitaire sur la présence de déchets sauvages diffus	43
6.	Valorisation des résultats des ramassages et des caractérisations	45
7.	Partenariats menés par les associations dans le cadre de protocoles de caractérisation	46
5.	Initiatives de prévention contre l'abandon de déchets sauvages diffus	47
A	Actions de prévention menées contre le geste d'abandon.....	48
1.	Types d'actions menées en fonction des catégories d'acteurs	48
2.	Temporalité de la démarche	55
3.	Partenariats engagés avec d'autres entités pour mener à bien les actions de prévention	56
B	Impact global des actions de prévention et projections à moyen terme.....	58
1.	Évaluation de l'impact des actions de prévention menées	58
2.	Projection à 5 ans sur les actions de prévention à mener	59
a)	Poursuite des actions de prévention	59
b)	Besoins identifiés pour poursuivre des actions de prévention	62
C	Remarques et suggestions concernant la prévention du geste d'abandon.....	64
6.	Actions de nettoyage, tri et valorisation des déchets sauvages diffus	67
A	Activités de gestion menées par les collectivités	68
B	Initiatives de nettoyage entreprises par les acteurs opérationnels	70
C	Flux de déchets sauvages diffus triés et principaux freins au développement du tri.....	75
D	Principaux exutoires utilisés par les acteurs opérationnels.....	78
E	Remarques et besoins concernant la gestion des déchets sauvages diffus.....	80
1.	Remarques formulées par les acteurs opérationnels	80
2.	Besoins exprimés en termes de nettoyage, tri et élimination de déchets sauvages diffus	81
7.	Autres types d'actions menées par les associations et les acteurs supra-locaux	83
A	Accompagnement d'autres acteurs.....	84
1.	Types d'accompagnements proposés	84
2.	Types d'acteurs accompagnés	86
3.	Types de suivi mis en place lors des projets d'accompagnement menés par les entités supra-locales	87
4.	Types de données capitalisées et moyens de valorisation	87

B	Recherche et innovation	89
	1. Types de recherches menées	89
	2. Évaluation de l'impact des recherches menées par les associations	91
	3. Remarques et suggestions concernant la recherche sur les déchets sauvages diffus	91
8.	Impacts et freins concernant la sanction et surveillance	93
A	Entités à même de contrôler voire de verbaliser l'abandon de déchets sauvages diffus.....	94
B	Efficacité de la sanction.....	95
	1. Impact de la sanction sur la dissuasion quant à l'abandon de déchets sauvages diffus	95
	2. Lancement de procédures judiciaires	95
	3. Remarques concernant la sanction	96
9.	Coûts associés et moyens mobilisés dans la gestion des déchets sauvages diffus	97
A	Budget alloué à la gestion des déchets sauvages diffus.....	98
	1. Budgets alloués par les acteurs opérationnels	98
	2. Prise en charge des coûts associés aux déchets sauvages diffus	104
	3. Remarques concernant les coûts	105
B	Moyens humains mobilisés	108
10.	Synthèse concernant les principaux leviers permettant de lutter efficacement contre les déchets sauvages diffus	109
A	Synthèse des principaux leviers d'action plébiscités	110
B	Leviers cités par les communes	111
C	Leviers cités par les EPCI.....	114
D	Leviers cités par les associations.....	116
E	Leviers cités par les entités supra-locales	120

1. Introduction

Les déchets sauvages diffus correspondent à des déchets dits *abandonnés* qui pour diverses raisons n'ont pu poursuivre leur acheminement dans le circuit conventionnel de gestion des déchets. Ils sont de petite taille et ne doivent pas être confondus avec des déchets sauvages concentrés. Ils sont facilement dispersés et se retrouvent donc dans des milieux très variés, de l'urbain dense au milieu naturel le plus isolé. La diversité des déchets et des milieux concernés, mais aussi des acteurs touchés par ce phénomène appelle à adopter une approche de gestion différenciée se déclinant selon trois thématiques : (i) les protocoles de caractérisation, (ii) les initiatives de prévention et (iii) les actions curatives.

Citeo est une entreprise à mission créée par les entreprises du secteur de la grande consommation et de la distribution pour réduire l'impact environnemental de leurs emballages et papiers, en leur proposant des solutions de réduction, de réemploi, de tri et de recyclage. Elle est agréée pour la période 2017-2022 par le Ministère de la Transition Écologique (MTE), dans le cadre de la REP, pour la gestion des déchets d'emballages ménagers et des déchets de papiers graphiques.

Consciente de l'ampleur de la problématique des déchets sauvages diffus, Citeo s'est engagée depuis plusieurs années dans des initiatives de prévention pour aider à endiguer le problème. Face aux évolutions législatives (loi AGE¹) et réglementaires récentes, Citeo souhaite préciser sa contribution pour anticiper l'extension de la REP, impliquant de nouvelles missions de la part des entreprises agréées. En effet, dès 2021, ces dernières doivent prendre en charge les coûts de nettoyage des déchets abandonnés dans les DROM COM, et à compter de 2023 en métropole, supportés actuellement par les collectivités locales en charge de la salubrité publique et les personnes publiques. Citeo souhaite donc d'une part, approfondir les connaissances sur les déchets sauvages diffus de manière à renforcer les initiatives existantes, en lien avec les acteurs de la REP et ceux investis sur cette problématique et d'autre part, définir une stratégie opérationnelle et pérenne, établie en collaboration avec les diverses parties prenantes (communes, établissement public pour la coopération intercommunale - EPCI, associations, entités publiques ou privées, etc.) sur la base de cette expertise collective.

Dans ce contexte, la démarche s'est donc attachée à dresser un panorama de la situation des déchets sauvages diffus en faisant contribuer toutes parties prenantes volontaires. Si un état des lieux bibliographique a permis d'identifier des méthodes innovantes et efficaces pour chacune des thématiques précitées, il est apparu important de faire intervenir les différents acteurs, au travers :

- D'une enquête composée de questionnaires à destination de quatre catégories différentes d'acteurs (communes, établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), associations et entités supra-locales) et d'entretiens ciblant divers profils d'experts ;
- D'ateliers préparatoires avec les membres d'un comité de pilotage composé d'entités publiques, de représentants de collectivités territoriales et d'associations expertes ;
- De sessions de débat prenant en compte chaque thématique selon deux parcours différents afin d'aboutir à un état des lieux multi-acteurs (1 session par thématique pour le parcours institutionnel et 2 sessions par thématique pour le parcours opérationnel). Ces sessions ont

¹ Loi anti-gaspillage pour une économie circulaire : <https://www.ecologie.gouv.fr/loi-anti-gaspillage-economie-circulaire-1>



3. Présentation des différents échantillons d'enquêtés

réuni des acteurs institutionnels, des collectivités, des acteurs supra-locaux, des chercheurs, ainsi que des associations actives sur le sujet.

Ce rapport présente les résultats de l'enquête en ligne on en ligne menée auprès des acteurs concernés par la problématique des déchets sauvages diffus.

2. Méthologie de passation de l'enquête

A Identification des cibles de l'enquête et élaboration des questionnaires

1. Une diversité d'acteurs à prendre en compte

Étant donné la **pluralité des acteurs concernés par la problématique** des déchets sauvages diffus, leurs différentes échelles d'implications (locale, régionale, nationale...) mais aussi la pluralité d'objectifs et de motivations pour chacun d'entre eux (opérationnels, recherches, innovations...), nous avons opté pour une répartition en quatre groupes distincts :

- Un questionnaire **Q1** à l'attention des **communes**, principales entités opérationnelles compétentes en matière de propreté,
- Un **Q2** à l'attention des établissements publics de coopération intercommunale (**EPCI**) à compétence déchets, actifs aussi en ce qui concerne l'enlèvement de déchets sauvages et auxquelles certaines communes ont pu transférer la compétence dite de « propreté »,
- Un **Q3** à l'attention des **associations** de citoyens, portant souvent des initiatives très opérationnelles liées à la prévention et au nettoyage, quelle que soit leur échelle d'action,
- Et un **Q4** à l'attention des **entités supra-locales**, possédant souvent un rayonnement à l'échelle nationale ainsi qu'une certaine prise de recul sur le sujet.

Un questionnaire propre à chaque typologie d'acteurs a été élaboré.

2. Des questionnaires ciblés

Étant donné l'ampleur de la consultation et la multitude de sujets traités, il a été fait le choix de privilégier des questionnaires relativement longs, pouvant aborder tous les points essentiels à l'analyse fine de la problématique.

Pour faciliter néanmoins le remplissage des questionnaires, deux choix méthodologiques ont été fait, concernant notamment l'utilisation de :

- **Questions conditionnées** : en cochant une réponse prédéfinie à une question formulée, un enquêté se voit proposer un nouveau bloc de questions plus précises permettant d'approfondir le sujet abordé. Ces dernières ne s'ouvrent donc que si l'enquêté mentionne être concerné.
- **Questions dont la réponse est non-obligatoire** : un enquêté peut choisir de ne pas répondre aux questions qu'il juge moins essentielles ou pour lesquelles il ne connaît pas la réponse.

Les trois premiers types d'acteurs opérationnels (Q1, Q2 et Q3) ont fait l'objet de questionnaires distincts et adaptés, suivant néanmoins une structure relativement similaire de manière à permettre plus facilement une analyse transversale des réponses aux questions communes. Le nombre de questions varie entre 80 et 91, selon la typologie de l'acteur concerné.

Les acteurs supra-locaux ont pu répondre à un questionnaire dont la structure est différente et le temps de passation plus court puisqu'il est composé de seulement 22 questions.

3. Présentation des différents échantillons d'enquêtés

Le temps de réponse est très inégal entre les groupes d'acteurs concernés (cf. **Tableau 1**) : les communes et entités supra-locales se rapprochent de la vingtaine de minutes annoncée en début de questionnaire alors que les EPCI et les associations dépassent largement ce temps prévisionnel. Les associations sont les entités ayant pris le plus de temps pour répondre à leur questionnaire.

Tableau 1. Nombre de question et moyenne du temps de réponse pour les quatre types de questionnaires

Enquêtés visés	Nombre total de questions	Temps moyen de réponse (min)	% de complétude du questionnaire
Q1 Communes	80	22	62
Q2 EPCI	80	36	55
Q3 Associations	91	64	61
Q4 Entités supra-locales	22	22	54

Le taux de complétude du questionnaire est basé sur le nombre total de questions et ne prend pas en compte celles conditionnées qui ne concernent à chaque fois qu'une partie des répondants. Ceci explique que les taux observés n'excèdent pas les 70 %. Ils se situent entre 54 et 62 % en fonction du type d'enquêté.

B Passation de l'enquête en ligne

Les quatre questionnaires de l'enquête ont été chargés et diffusés en ligne, au travers de la plateforme *GetFeedback*. Leur passation a eu lieu entre les mois de Septembre et Novembre 2020 et a bénéficié de deux modes de diffusion complémentaires (cf. **Tableau 2**) :

- **Une diffusion du lien vers l'enquête via des réseaux de communes** tels que l'Association National des élus des Territoires Touristiques (**ANETT**), l'Association des Communes et Collectivités d'Outre-Mer (**ACCDOM**), l'Association des Petites Villes de France (**APVF**) ou encore l'association **Villes de France** au travers de son magazine *Ondes Urbaines*. Le réseaux **ID.CiTE** de veille juridique et professionnelle pour les collectivités a lui aussi relayé l'enquête auprès des communes qui le consultent. L'Association des Maires de France (**AMF**) a, quant à elle, pu apporter sa relecture du questionnaire avant diffusion mais n'a pu relayer le lien auprès de ses adhérents dans le temps imparti.
- **Un mailing ciblé** auprès d'une liste importante de contacts, recensés au sein d'une base de contacts constituée pour cet effet. Ce mailing a respecté le règlement n° 2016/679, dit RGPD : des demandes d'autorisation ont été transmises aux adresses mails directes en amont de l'envoi du lien vers le questionnaire, de manière à obtenir le consentement préalable des personnes ciblées. Concernant les *mailings*, une relance a systématiquement été faite auprès de chaque type d'enquêtés.

Les communes situées dans les DROM-COM ont bénéficié d'une passation légèrement plus ciblée au travers de la mobilisation des représentants locaux de CITEO. Ces derniers ont pu transmettre le lien vers le questionnaire aux communes concernées.

Tableau 2. Bilan de la passation de l'enquête

Enquêtés visés	Durée de l'enquête	Modes de diffusion	Nombre de questionnaires complets	Nombre de questionnaires incomplets
Q1 Communes	Du 1 ^{er} octobre 2020 au 15 novembre 2020	Diffusion via des réseaux <i>Mailing</i>	197	279
Q2 EPCI	Du 1 ^{er} au 30 septembre 2020	<i>Mailing</i>	146	137
Q3 Associations	Du 1 ^{er} au 30 septembre 2020	<i>Mailing</i>	29	22
Q4 Entités supra-locales	Du 1 ^{er} au 30 septembre 2020	<i>Mailing</i>	34	52

Au total, se sont **plus de 400 enquêtés qui ont répondu au questionnaire de manière complète**. Bon nombre de personnes ont aussi ouvert le lien vers leur questionnaire respectif, sans pour autant valider leur réponse, les questionnaires étant donc jugés incomplets. Plusieurs facteurs peuvent expliquer cela :

- Le manque de temps de nos interlocuteurs dans une période de crise sanitaire chronophage et difficile à gérer,

3. Présentation des différents échantillons d'enquêtés

- Le fait que la plateforme Getfeedback ne permette pas d'enregistrer les réponses impliquait un remplissage d'un seul tenant alors même que l'obtention de certaines données pouvait nécessiter de faire appel à d'autres interlocuteurs,
- Le fait que la personne ayant reçu le questionnaire ne dispose pas de toutes les informations nécessaires pour le remplir seule ou ne soit pas le bon interlocuteur (certains emails étant génériques et ne ciblant pas par conséquent, la personne la plus pertinente sur le sujet),
- La longueur ressentie du questionnaire qui pouvait être évaluée à partir de la barre indiquant l'état d'avancement,
- Le fait que certaines entités ne se soient pas senties concernées plus que cela par la problématique (le cas de certains EPCI ou de quelques organismes publics qui l'ont exprimé dans leurs commentaires),
- Les formulations liées à l'anonymat qui ont pu soulever des craintes d'être jugé *a posteriori*. À ce sujet, 58 % des enquêtés ont souhaité garder leurs identités et réponses anonymes (cf. **Figure 1**).

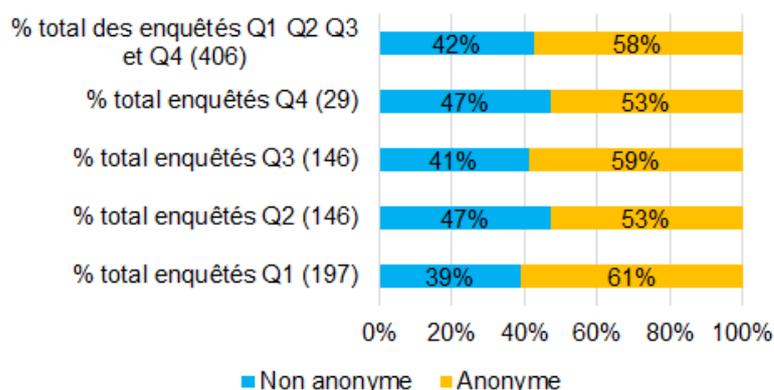


Figure 1. Pourcentage d'enquêtés ayant souhaité garder l'anonymat.

40 % de répondants au global seraient intéressés par une poursuite du partage de leur expérience vis-à-vis de la problématique des déchets sauvages diffus, dont 36 % qui ont indiqué leur adresse électronique pour poursuivre les échanges. Il s'agit plus précisément de :

- 26 % des représentants des communes (4 % supplémentaires ont indiqué être intéressés mais n'ont pas précisé leurs coordonnées) ;
- 45 % des représentants des EPCI, dont 2 entités n'ayant pas communiqué leur adresse électronique ;
- 72 % des associations ;
- 62 % des autres entités supra-locales, dont 3 n'ont pas indiqué un mail pour les recontacter.

Enfin, les enquêtés n'ont pas mis en question le fait que CITEO soit le porteur de cette consultation et se positionne sur ce sujet, nouveau pour lui.

3. Présentation des différents échantillons d'enquêtés

A Présentation de l'échantillon de réponses pour les communes

L'échantillon des communes sondées est constitué de **197 enquêtés**. 279 questionnaires ont été initiés sans pour autant être validés et n'ont pour cela, pas été pris en compte dans l'analyse statistique.

Parmi les 197 enquêtés ayant complété leurs questionnaire, **61 % a souhaité bénéficier de l'anonymat** proposé.

1. Répartition des réponses par région

Les communes provenant de la région **Grand Est** sont les plus nombreuses, suivies par les communes d'**Occitanie**. Ce sont également les régions les plus représentées par les EPCI répondants, démontrant une certaine mobilisation sur le sujet de la part de ces territoires.

Les DROM-COM sont eux aussi représentés, même si en moindre mesure (cf. 3.A.4.).

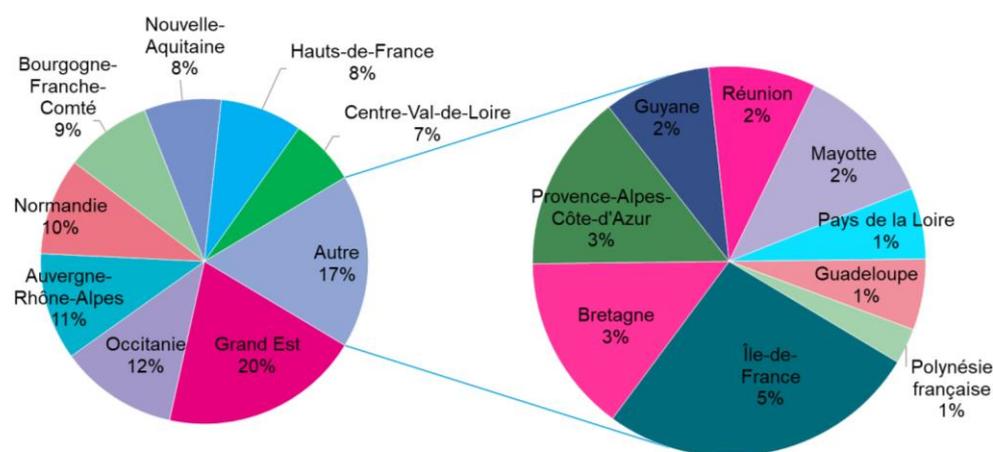


Figure 2. Répartition par région des communes enquêtées (sur un total de 197 enquêtés Q1).

2. Répartition des réponses par typologie d'habitat

Il a été demandé aux communes de préciser la typologie d'habitat parmi cinq possibilités simplifiées (*urbaine, mixte à dominante urbaine, rurale, mixte à dominante rurale et ne sais pas*). Les communes enquêtées ont **majoritairement renseigné la typologie rurale** (77 % des 197 enquêtés). Seuls 3 % des enquêtés proviendraient d'une commune à typologie urbaine. Un seul enquêté a indiqué ne pas connaître la typologie d'habitat de sa commune.

3. Présentation des différents échantillons d'enquêtés

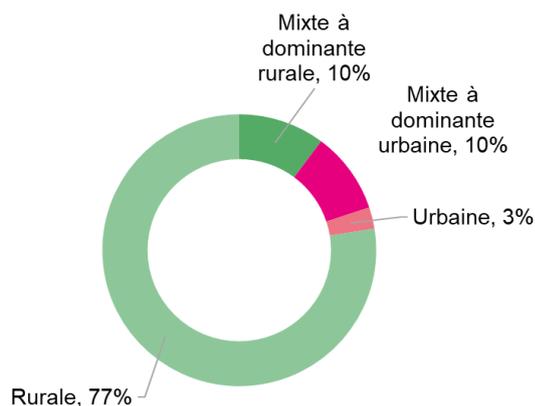


Figure 3. Typologie d'habitat des communes (sur un total de 197 enquêtés Q1).

La proportion de communes rurales peut sembler importante mais, malgré les débats liés au calcul de cette proportion², nous pouvons considérer qu'une grande majorité des communes françaises possède un caractère rural. D'ailleurs, en Juillet 2019, l'Association des Maires Ruraux de France (AMRF) comptabilisait 32 212 communes rurales en France, soit 91,4 % du total de communes³.

3. Répartition des réponses par taille des communes

Les communes ayant participé à la consultation sont **majoritairement de taille inférieure à 5 000 habitants** (86 % des enquêtés), en sachant que les nombres d'habitants indiqués sont très hétérogènes et compris entre 19 et 2 200 000 habitants. La taille moyenne des communes est de 23 667 habitants.

Seul un répondant n'a pas indiqué le nombre d'habitants de sa commune et n'a donc pas pu être intégré aux statistiques du graphique de répartition par taille des communes, présenté ci-après.

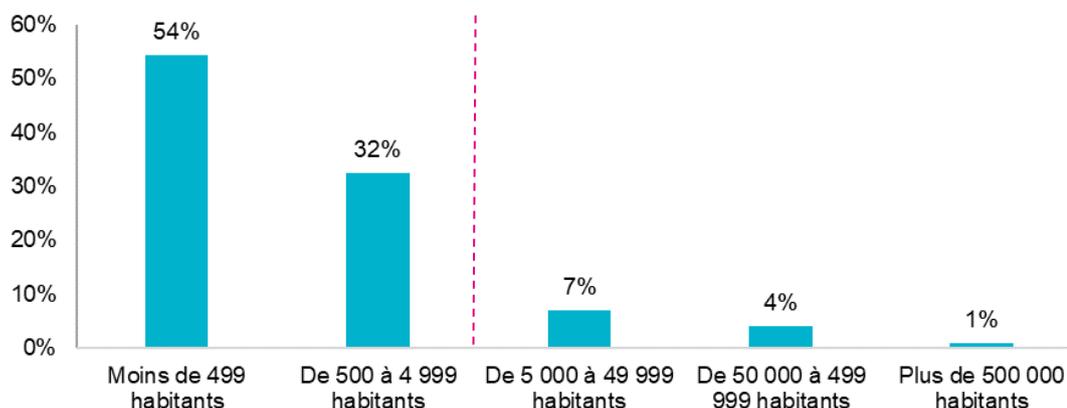


Figure 4. Répartition de la taille des communes par nombre d'habitants (sur un total de 196 enquêtés Q1).

² Pistre P., Richard F. (2018) Seulement 5 ou 15 % de ruraux en France métropolitaine ? Les malentendus du zonage en aires urbaines, DOSSIER Les espaces ruraux et périurbains en France : populations, activités, mobilités, Géoconfluences en ligne : [geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/dossiers-regionaux/france-espaces-ruraux-periurbains/articles-scientifiques/definition-espace-rural-france](https://www.geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/dossiers-regionaux/france-espaces-ruraux-periurbains/articles-scientifiques/definition-espace-rural-france)

³ AMRF (2019) La ruralité, une chance pour la France ? - Actualités, Echo des Communes en ligne : https://www.echodescommunes.fr/actualite_2944-La-ruralite-une-chance-pour-la-France.html#:~:text=32%2012%2C%20c'est%20le,croissance%20d%C3%A9mographique%20des%20communes%20rurales

4. Répartition des réponses par territoires touristiques et territoires ultramarins

Au sein des communes ayant répondu au questionnaire :

- Un **tiers des communes a déclaré être une commune touristique** (soit 33 % des 197 enquêtés).
- **8 % sont des communes provenant de territoires ultramarins**, soit 15 répondants sur un total de 197 enquêtés. Rapportées au nombre total de communes ultramarines, leur taux de réponse est plus important que celui des communes métropolitaines. 60 % des communes en territoire ultramarin ont également précisé être des communes touristiques.

5. Répartition des réponses par compétences des communes

Il a été proposé aux communes de cocher les compétences qui leurs sont associées. Elles ont sélectionné principalement le **nettoisement et la gestion de la voirie**. Certaines communes ont également indiqué avoir la compétence de collecte et/ou de traitement des déchets.

Deux communes ont également précisé avoir adhéré ou délégué certaines compétences associées à la gestion des déchets à un syndicat pour en faciliter leur gestion.

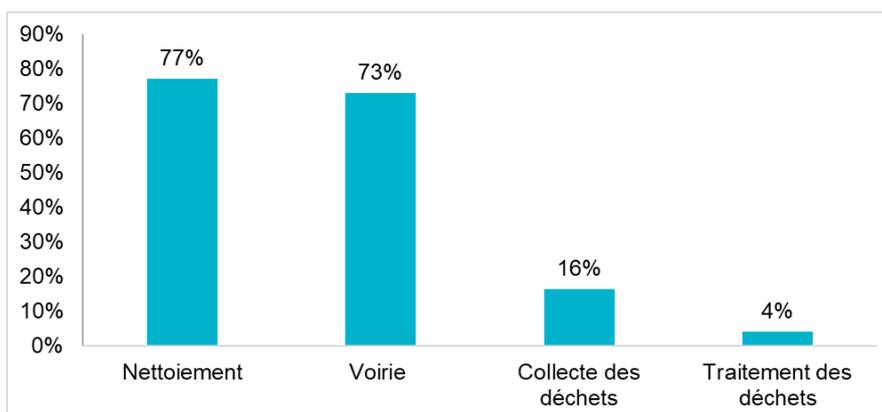


Figure 5. Compétences des communes (sur un total de 190 enquêtés Q1).

> Chiffres clés sur les communes

Les communes provenant de la région Grand Est sont les plus nombreuses à avoir répondu, suivies par celles d'Occitanie.

Les communes ayant répondu au questionnaire sont **principalement rurales et de taille inférieure à 5 000 habitants**. Seules deux communes de plus de 500 000 habitants ont participé à cette consultation.

Un tiers des répondants correspond à une commune située en zone touristique.

15 répondants (soit 8 % des enquêtés) proviennent de territoires ultramarins.

B Présentation de l'échantillon de réponses pour les EPCI

L'échantillon des enquêtés « EPCI » est constitué de **146 enquêtés** dont quatre ayant répondu au questionnaire prévu pour les entités supra-locales. Leurs réponses ont été reportées dans le format du questionnaire Q2 et sont traitées au même titre que celles des autres EPCI, étant donné qu'elles ont été validées. Il faut toutefois noter que leurs réponses ne sont pas complètes du fait que les questions posées dans le Q2 sont plus détaillées que celles posées dans l'enquête à l'attention des entités supra-locales.

137 questionnaires supplémentaires ont été initiés sans être complétés intégralement.

Parmi les 146 enquêtés, **53 % souhaitent que leur contribution reste anonyme.**

1. Répartition des réponses par région

Les 13 régions métropolitaines (y compris la Corse) sont représentées par au moins un enquêté. Une personne située en Martinique et une en Guadeloupe ont également répondu au questionnaire. Les **enquêtés EPCI proviennent de 70 départements métropolitains** différents sur les 96 existants.

Les enquêtés des EPCI sont situés principalement en région Grand Est (13 %) et en région Occitanie (13 %). 11 % des répondants sont en Auvergne-Rhône-Alpes, 10 % en Bourgogne-Franche-Comté et 9 % en Bretagne.

Le Finistère est le département d'où provient le plus grand nombre d'enquêtés (7).

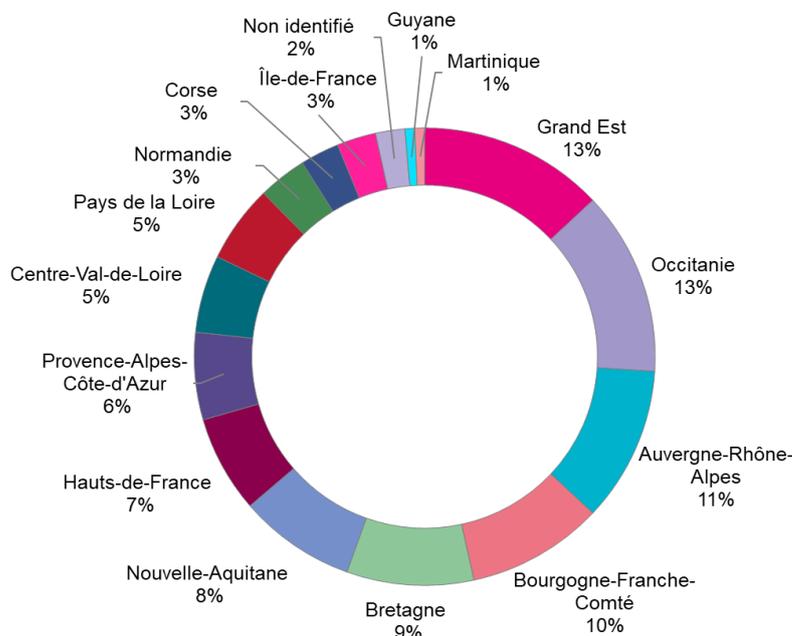


Figure 6. Répartition par région des EPCI enquêtés (sur un total de 146 enquêtés Q2).

3. Présentation des différents échantillons d'enquêtés

Il n'a pas été possible d'identifier la région de provenance pour trois EPCI : les enquêtés souhaitant rester anonymes, ils n'ont pas précisé d'informations permettant de retracer leur situation géographique.

2. Répartition des réponses par typologie d'habitat

La majorité des enquêtés (47 %) mentionne que leur EPCI a une typologie **mixte à dominante rurale**. 32 % des EPCI se trouvent sur un territoire *rural* et 17 % sont sur un territoire *mixte à dominante urbaine*. Seuls 4 % des enquêtés se situent dans un EPCI ayant une typologie *urbaine*.

Les EPCI à dominante urbaine sont légèrement surreprésentés par rapport à la totalité des EPCI à compétence collective de déchets, recensés sur SINOE (2017) : les EPCI urbains et assimilés n'y représentent que 12 % des EPCI recensés à l'échelle nationale. En ce qui concerne les typologies rurales et assimilées, les *mixtes à dominante rurale* sont eux aussi plus nombreux que les EPCI à typologie exclusivement *rurale*.

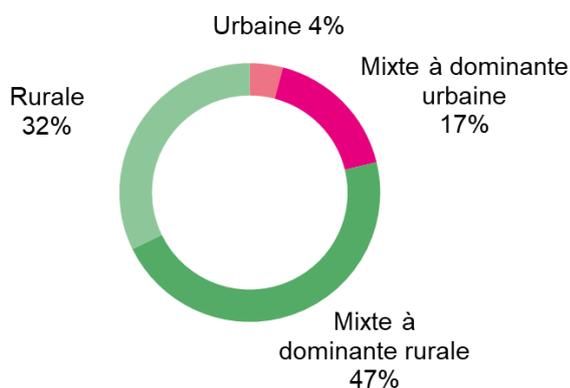


Figure 7. Typologie d'habitat des EPCI (sur un total de 146 enquêtés Q2).

3. Répartition des réponses par taille des EPCI

La majorité des enquêtés (31 %) représentent un EPCI composé entre 25 000 et 49 999 habitants. La grande majorité des EPCI enquêtés comptent une population de moins de 99 999 habitants. Ce résultat est en phase avec l'étude la population présente sur la totalité des EPCI à compétence collective de déchets, recensés sur SINOE (2017) : 85 % d'entre eux présentent un nombre d'habitants inférieur à 100 000 habitants.

Deux enquêtés font partie d'un EPCI ayant 300 000 habitants ou plus. Il s'agit de Tours Métropole Val de Loire avec 300 000 habitants et d'un autre EPCI, anonyme, avec près de 1 400 000 habitants.

3. Présentation des différents échantillons d'enquêtés

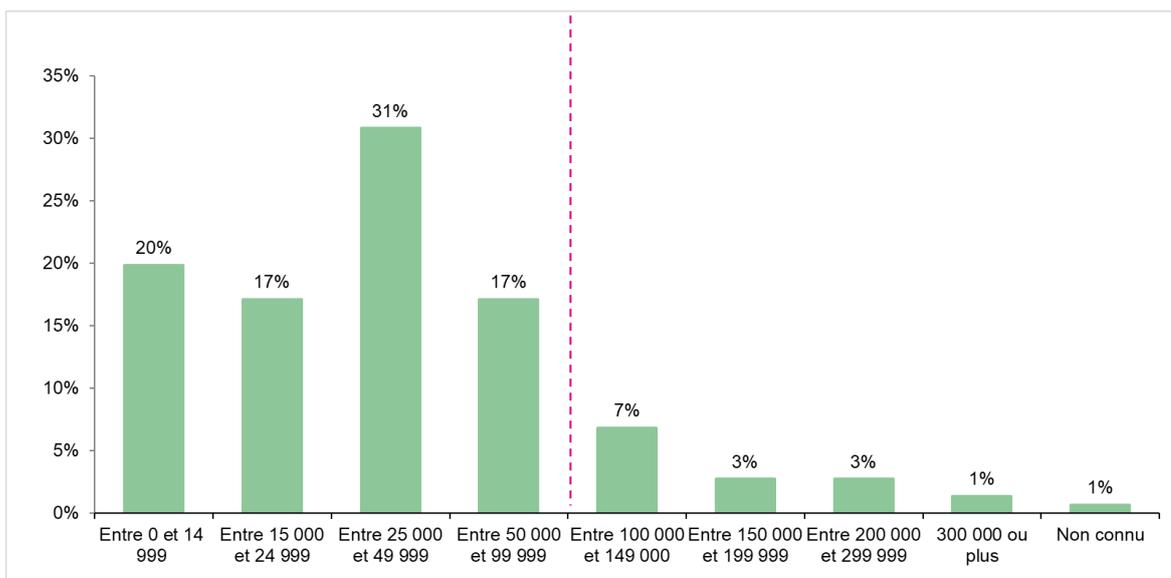


Figure 8. Taille des EPCI en termes de nombre d'habitants (sur un total de 146 enquêtés Q2).

4. Répartition des réponses par territoires touristiques

Au sein des EPCI ayant répondu à l'enquête, **45 % sont considérés en tant que territoires touristiques.**

8 % des répondants ne savent pas préciser le statut touristique de leur EPCI.

5. Répartition des réponses par compétences des EPCI

La totalité des enquêtés affirme que l'EPCI auquel ils sont rattachés a au moins une compétence en lien avec la gestion des déchets.

La grande majorité des EPCI ont la compétence de *collecte* (95 %) et de *traitement* (68 %). 13 % et 14 % des EPCI disent avoir, respectivement, les compétences *nettoisement* et *voirie*. Concernant le nettoyage, un enquêté précise qu'il s'agit des abords des points de collecte. Pour la voirie, un autre précise qu'ils entretiennent uniquement les voiries communautaires.

D'autres compétences sont mises en avant par quelques enquêtés. Quatre d'entre eux (3 %) précisent que leur EPCI possède les compétences *communication* et *prévention*. Leur population varie de 5 000 à 100 000 habitants et ils présentent majoritairement une typologie *mixte à dominante rurale*.

Un des enquêtés a précisé que son EPCI possède la compétence *déchèterie*.

55 % des EPCI enquêtés disent adhérer à un autre EPCI qui possède plus de compétences en matière de gestion des déchets.

3. Présentation des différents échantillons d'enquêtés

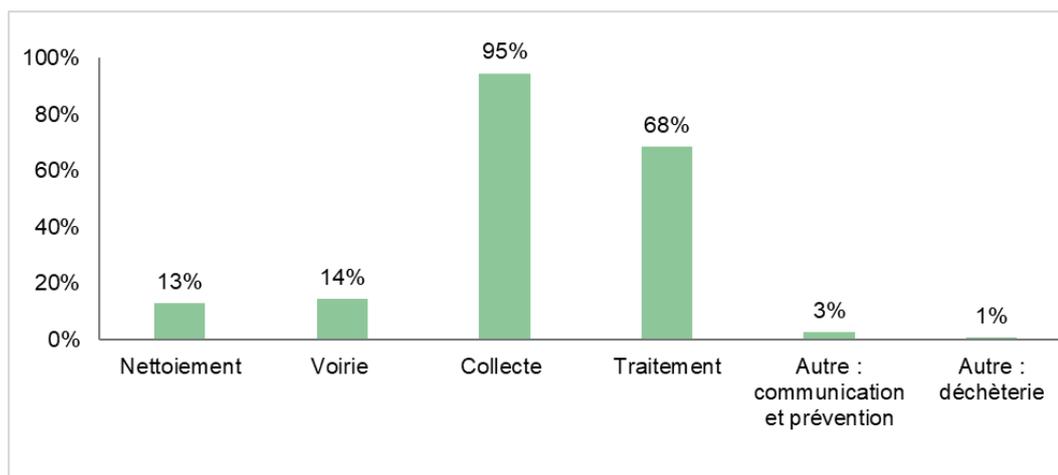


Figure 9. Compétences des EPCI (sur un total de 146 enquêtés Q2).

> Chiffres clés sur les EPCI

Les 146 EPCI ayant répondu à l'enquête sont répartis dans la totalité des régions métropolitaine (y compris la Corse) mais aussi en Guyane et en Martinique. Ces EPCI présentent majoritairement une **typologie mixte à dominante rurale** (47 %) et **rurale** (32 %). Ils possèdent en majorité une population en dessous du seuil des 100 000 habitants (85 %).

Les compétences *collecte* (94 %) et *traitement* (68 %) sont les plus détenues par les EPCI enquêtés.

C Présentation de l'échantillon de réponses pour les associations

29 associations ont répondu au questionnaire de manière complète. 22 autres associations ont initié le questionnaire sans le finir et par conséquent, sans valider leur participation.

Nous avons analysé ici uniquement les réponses des 29 associations ayant complété et validé leur réponse. Parmi elle, 59 % souhaitent que leur contribution reste anonyme.

1. Répartition des réponses par taille de l'association (nombre de membres et adhérents)

La taille des associations ayant répondu au questionnaire est très variable, bien qu'on observe une majorité d'associations ayant moins de 20 membres bénévoles et/ou salariés (66 % des enquêtés).

Seules cinq associations ont précisé disposer de salariés au sein de leur structure : trois d'entre elles comptent sur un salarié, une précise qu'elle dispose de 3 salariés et la dernière, de plus grande envergure, peut compter sur la présence de 43 salariés (*Surfrider Foundation Europe*).

Les deux seules associations ayant plus de 5 000 adhérents sont des associations à portée européenne, voire internationale, qui bénéficient de nombreux donateurs comptabilisés parmi les adhérents.

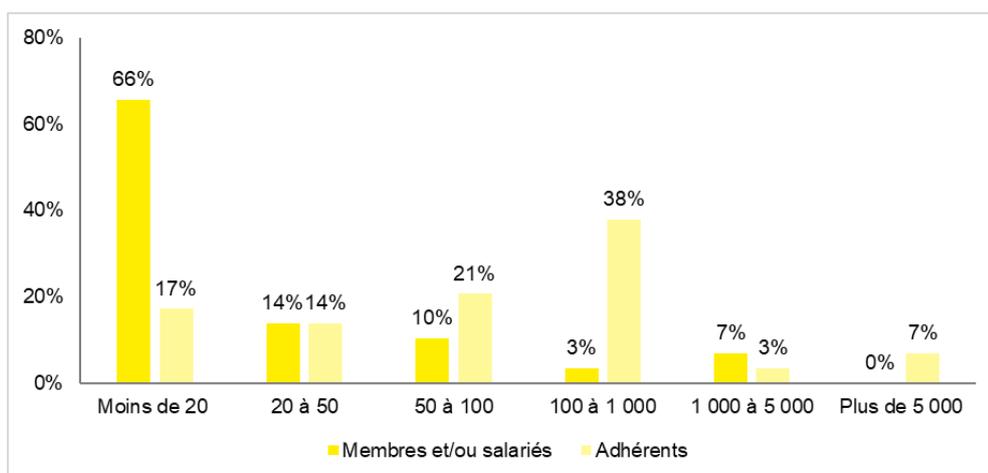


Figure 10. Taille des associations en termes de membres bénévoles et/ou salariés et de nombre d'adhérents (sur un total de 29 enquêtés Q3).

2. Répartition des réponses par types d'actions engagées par les associations

Les 29 associations enquêtées sont principalement engagées dans des *actions de collecte et/ou de caractérisation des déchets sauvages diffus* (90 %), et/ou dans des *actions de prévention* (93 %).

3. Présentation des différents échantillons d'enquêtés

93 % des associations enquêtées mènent plusieurs types d'actions de front. Seules deux d'entre elles ont déclaré faire de la *collecte/caractérisation* sans mettre en place d'*actions de prévention* en parallèle.

Plus de la moitié des associations enquêtées réalisent également des opérations de *tri et de traitement des déchets sauvages diffus*. Celles-ci mènent toutes des *actions de collecte/caractérisation* et seule une d'entre elle ne mène pas des *actions de prévention*.

34 % des associations enquêtées a indiqué *accompagner* techniquement, financièrement ou méthodologiquement d'autres acteurs sur la thématique des déchets sauvages diffus. Des précisions sont apportées plus loin (cf. 7).

Elles sont moins nombreuses à mener des projets de recherche et d'innovation (28 %), décrits également plus loin (cf. 7).

En complément, 21 % des enquêtés a déclaré mener d'autres types d'actions que celles précédemment citées, sans pour autant détailler de quel type d'actions il s'agissait.

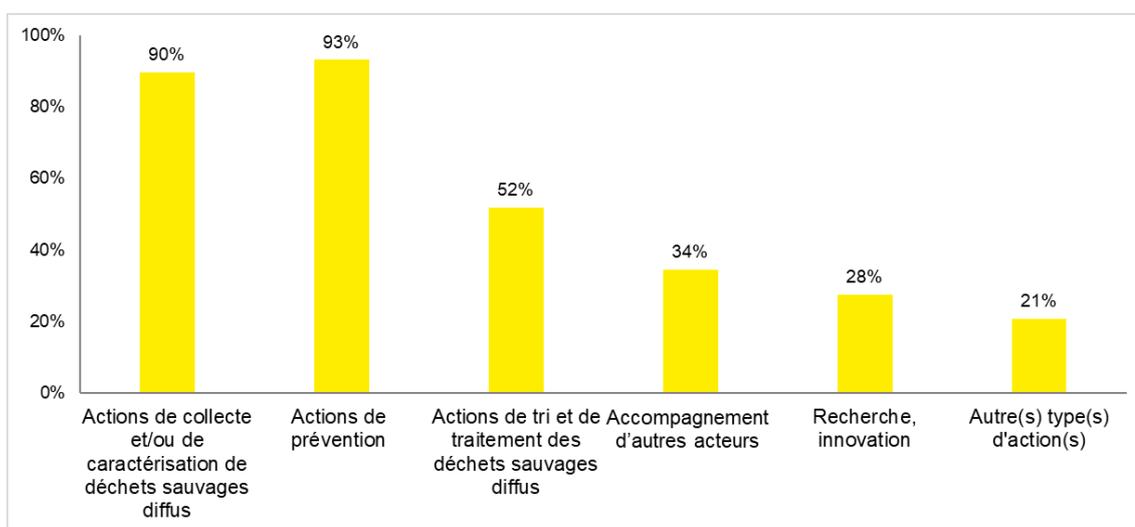


Figure 11. Actions menées par les associations (sur un total de 29 enquêtés Q3).

> Chiffres clés sur les associations

29 associations ont participé au remplissage complet du questionnaire Q2 qui leur était destiné.

Les associations concernées par la problématique présentent des typologies très variées, de **1 à 3 160 membres bénévoles et/ou salariés** et de **10 à 185 000 adhérents** en fonction de leur rayon d'action allant du local à l'international.

Généralement, ces associations **articulent plusieurs types d'actions pour lutter contre les déchets sauvages diffus**. Elles centrent néanmoins leurs actions sur de la collecte et/ou des caractérisations, couplées à des actions de prévention.

D Présentation de l'échantillon de réponses pour les entités supra-locales

L'échantillon des répondants au questionnaire Q4 à l'attention des entités supra-locales est constitué de **34 enquêtés**, représentant 33 entités supra-locales différentes. En effet, deux enquêtés proviennent de la même entité.

Parmi ces 34 enquêtés, **53 % d'entre eux souhaitent que leur contribution reste anonyme**.

137 questionnaires supplémentaires ont été initiés sans être complétés intégralement.

1. Répartition des réponses par types d'entité

Les entités supra-locales ayant répondu à l'enquête sont majoritairement des *professionnels* (24 %), des *établissements publics* (18 %), des *représentants de communes / collectivités ou d'autres acteurs* (12 %), des *fédérations* (12 %) et des *associations à mission de service public* (12 %). Pour ces dernières il s'agit par exemple du CEDRE (<https://www.cedre.fr/>) ou de l'AGORAH, l'agence d'urbanisme basée à la Réunion (<http://www.agorah.com/>).

Parmi les *autres* types d'entités ayant répondu au questionnaire (24 %) figurent l'ORDIF (<https://www.ordif.fr/>), la Fondation pour la recherche sur la biodiversité (<https://www.fondationbiodiversite.fr/>) ou encore des laboratoires de recherche comme l'Institut Méditerranéen d'Océanologie (<https://www.mio.osupytheas.fr/fr>).

Deux associations de protection de la nature et de l'environnement ont répondu à cette enquête plutôt qu'à celle destinée aux associations, montrant un certain degré de diffusion du lien Internet entre les acteurs concernés. Leurs contenus ont toutefois été traités de la même manière que pour les entités supra-locales enquêtés, ces associations ayant un rayonnement à l'échelle nationale.

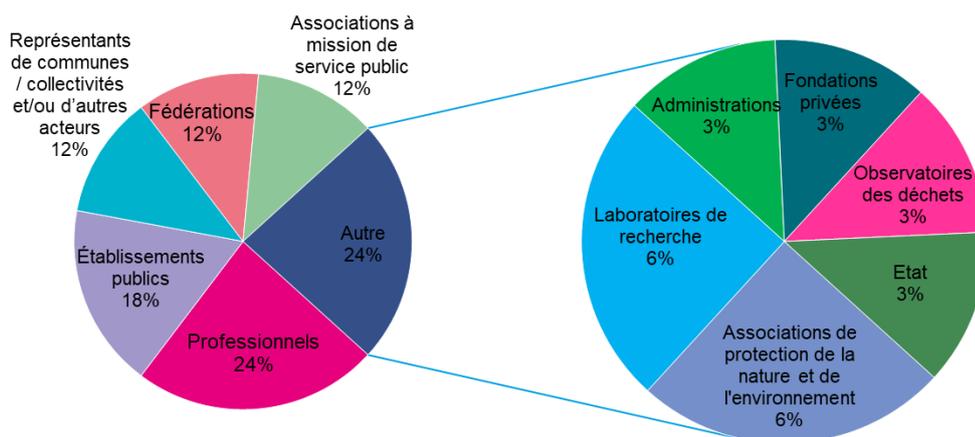


Figure 12. Types d'entité supra-locales ayant participé à l'enquête (sur un total de 33 enquêtés Q4).

2. Répartition des réponses par périmètre d'intervention des entités supra-locales

La majorité des entités supra-locales ont un périmètre d'intervention *national* (26 %) ou *régional* (24 %). Leurs actions de lutte contre les déchets sauvages diffus sont donc effectuées sur un territoire relativement large d'où émergent plusieurs retours d'expérience, avec la prise de recul qu'ils peuvent apporter.

Les entités œuvrant à l'échelle *internationale* (France comprise) représentent 9 % des entités supra-locales, le même pourcentage que celles menant des actions à l'échelle *départementale*.

Une seule entité a son périmètre d'intervention correspondant à un bassin versant. Cette dernière souhaite rester anonyme.

Dix des 34 enquêtés représentant des entités supra-locales n'ont pas indiqué clairement leur périmètre d'intervention.

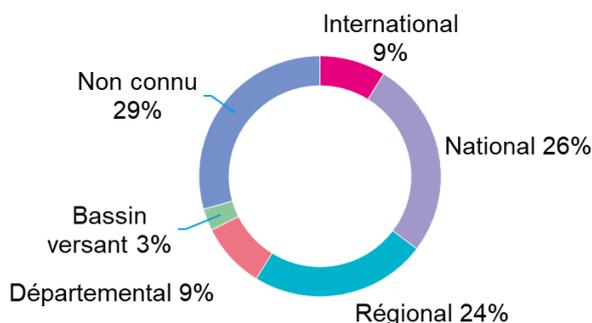


Figure 13. Périmètre d'intervention des entités supra-locales (sur un total de 33 entités supra-locales Q4).

3. Répartition des réponses par types d'actions engagées par les entités supra-locales

Les actions engagées au sein des entités supra-locales pour lutter contre les déchets sauvages diffus sont diverses et nombreuses : la totalité des 34 enquêtés a répondu à au moins une des actions proposées.

76 % d'entre elles affirment mettre en place des *actions de prévention* (communication, sensibilisation...), 47 % mènent des *missions d'accompagnement* auprès d'autres acteurs (support technique, méthodologique, support financier, capitalisation d'expériences) et 29 % travaillent sur la *recherche et l'innovation* pour lutter contre les déchets sauvages. Chacune de ces initiatives est décrite dans un chapitre dédié : cf. 5 pour les actions de prévention et cf. 7 pour l'accompagnement et la recherche.

24 % des répondants indiquent mener d'autres types d'actions diverses, même si celles-ci peuvent être considérées respectivement comme des formes d'accompagnement mais aussi des initiatives de prévention. Il s'agit notamment de :

- *Formations* pour l'utilisation de dispositifs de nettoyage innovants en milieu marin. Sont visées les organisations non gouvernementales (ONG), les mairies ou tout autres types d'entités publiques ou privées qui souhaiteraient bénéficier de cet accompagnement pour entreprendre des actions curatives ciblées ;
- *Surveillance* de zones d'accumulation ou zones dites sensibles de manière à *interpeller* les organismes compétents et les soutenir dans leurs démarches de *prises de décision* voire même de *contentieux* sur le sujet. Six répondants ont précisé ce type d'accompagnement

3. Présentation des différents échantillons d'enquêtés

multiforme lors duquel différents niveaux de connaissance sont proposés (de la simple interpellation au partage d'expertise) dans le but d'aider à la prise de décision ;

- Installation de *dispositifs de collecte innovants* divers (corbeilles de rue ou cendriers) qui fonctionnent comme autant de leviers de prévention du geste d'abandon ;
- Actions de *ramassage* professionnel de déchets sauvages avec un but majoritairement curatif, mais aussi préventif si les acteurs opérationnels s'en saisissent pour communiquer sur leurs résultats.

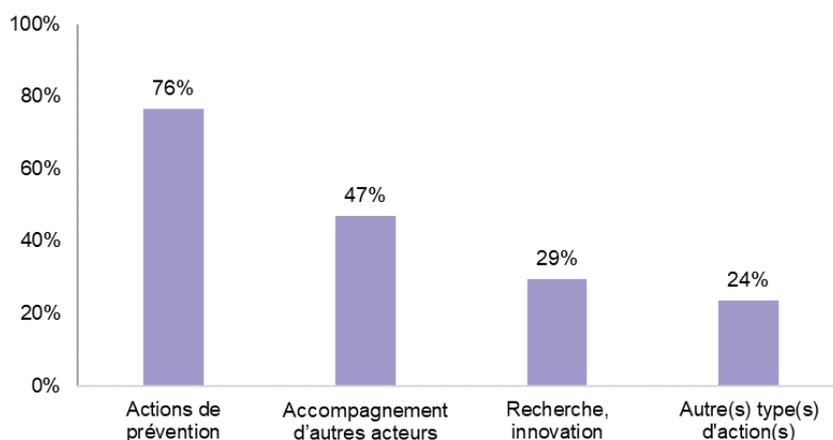


Figure 14. Actions menées par les entités supra-locales (sur un total de 34 enquêtés Q4).

> Chiffres clés sur les entités supra-locales

Les 34 enquêtés identifiés représentent 33 entités supra-locales.

Ces entités sont **principalement des professionnels (24 %) et des établissements publics (18 %)**. Leur périmètre d'intervention est majoritairement *national* (26 %) ou *régional* (24 %).

La *prévention* (76 %) et *l'accompagnement auprès d'autres acteurs* (47 %) sont les deux types d'actions sur lesquelles les entités supra-locales ayant répondu s'engagent le plus.

4. Démarche de caractérisation des déchets sauvages diffus

A Impacts et facteurs d'influence quant à la présence de déchets sauvages diffus

1. Impacts de la présence de déchets sauvages diffus sur les collectivités enquêtées

Les collectivités ont été interrogées sur leur perception de la problématique des déchets sauvages diffus sur leurs territoires. De manière à quantifier l'impact ressenti, il leur a été demandé d'attribuer une note entre 0 et 5, le zéro correspond à un territoire aucunement sujet et le cinq à un territoire fortement sujet.

La note moyenne attribuée par les 197 communes ayant répondu est de 2,9/5. Les réponses se répartissent de la manière suivante : 30 % des répondants Q1 ont indiqué la note de 3/5, suivi de 22 % qui ont indiqué 2/5 et 15 % qui ont précisé la note de 4/5.

Il a été demandé aux enquêtés des EPCI de faire de même en attribuant une note entre 0 et 5 permettant de qualifier l'impact ressenti. Il se trouve que **la note moyenne attribuée est également de 2,9/5, à l'instar de celle des communes.** La répartition des réponses est toutefois légèrement différente : 32 % des enquêtés Q2 ont attribué une note de 3/5, 20 % ont mis la note de 4/5 et 18 % ont donné la note de 2/5.

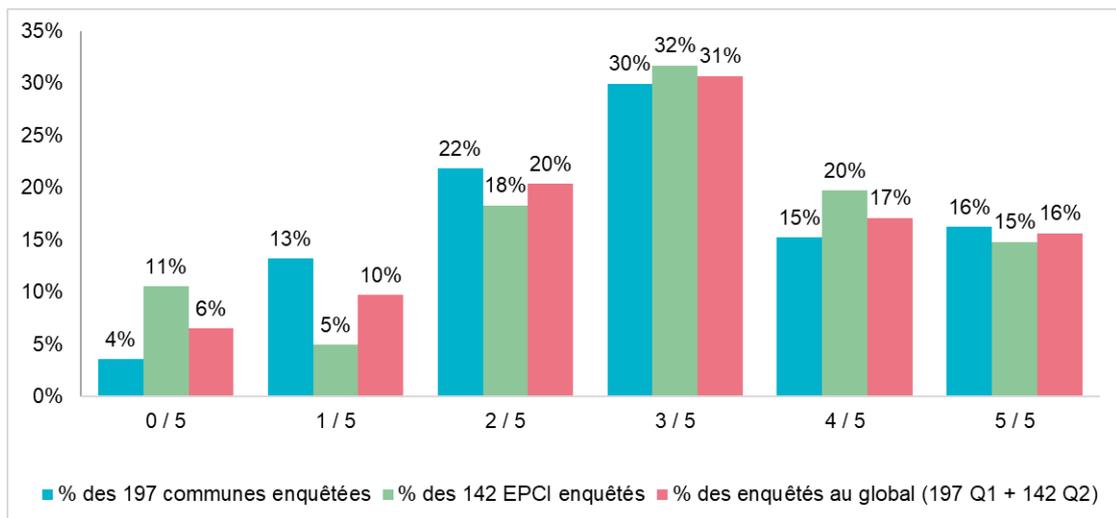


Figure 15. Communes et EPCI sujets ou non à la problématique des déchets sauvages diffus (sur un total de 197 enquêtés Q1 et 146 enquêtés Q2).

Globalement et selon les collectivités enquêtées, les communes et les EPCI sont plutôt sujets à la problématique des déchets sauvages diffus. **64 % des Q1 et Q2 ont attribué une note supérieure ou égale à 3/5.**

Il s'agit bien évidemment d'une réponse subjective de la part du répondant, qui peut ne pas refléter les avis divers de tous les intervenants au sein des entités enquêtées. L'attribution de cette note nous permet néanmoins de brosser un portrait global de la situation telle qu'elle est vécue sur le terrain par les collectivités en charge. Elle nous permet aussi d'écarter celles ne se sentant pas concernées.

4. Démarches de caractérisation des déchets sauvages diffus

En effet, **4 % des enquêtés des communes et 11 % des enquêtés des EPCI ont répondu n'être aucunement sujets à la problématique des déchets sauvages diffus**. Pour eux, le questionnaire ne s'est pas poursuivi afin de garantir un recueil de données pertinentes de la part d'entités engagées dans la résolution de la problématique.

2. Facteurs d'influence géographiques et temporels

De manière à mieux appréhender la présence de déchets sauvages diffus sur le terrain, quels que soient les milieux affectés, il a été demandé aux enquêtés possédant une forte composante opérationnelle, de répondre à des questions types permettant de cerner les lieux et les moments propices à l'abandon de déchets sauvages diffus.

a) Lieux propices à la formation des déchets sauvages diffus

Les enquêtés des communes et des EPCI ont attribué une notation à plusieurs types de lieux, à savoir entre 0 (non-affecté) et 5 (fortement affecté), pour en faire ressortir ceux qu'ils considèrent les plus sujets aux dépôts de déchets sauvages diffus.

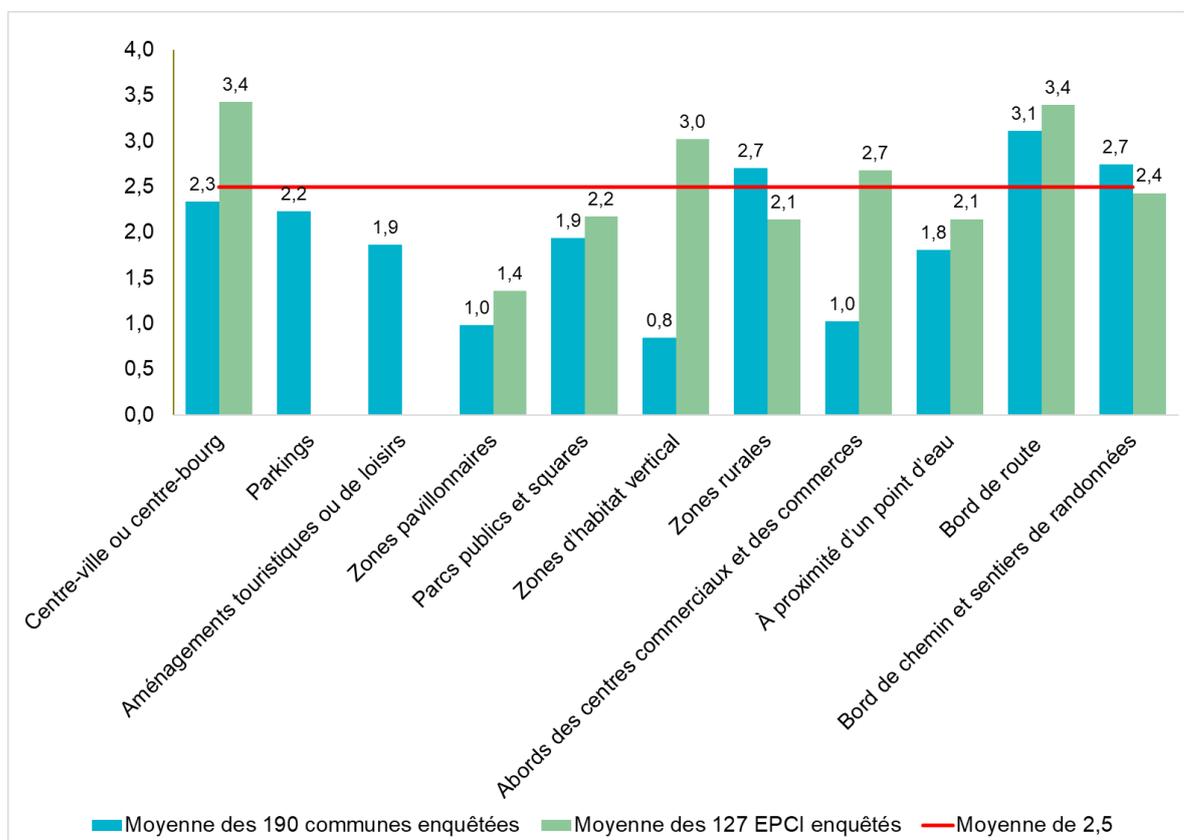


Figure 16. Notes moyennes attribuées par les répondants à plusieurs types de lieux potentiellement impactés par des déchets sauvages diffus (sur un total de 197 répondants Q1 et 127 répondants Q2).

D'après les communes interrogées, les déchets sauvages diffus sont présents principalement aux *abords des routes* (3,1/5 et note moyenne maximale) mais également aux *abords de chemins et sentiers de randonnée* (2,7/5) ou encore plus généralement dans les *zones rurales* (2,7/5). La présence de déchets sauvages en *centre-ville* n'apparaît qu'ensuite, avec une note moyenne de 2,3/5. Ceci peut s'expliquer par le grand pourcentage de communes rurales ayant répondu à la consultation en ligne, mais aussi par le fait que les communes se sentent plus démunies face à la présence de déchets sauvages diffus sur ces zones d'accès plus difficile. Il se peut aussi que certains répondants aient envisagé leurs réponses vis-à-vis des déchets sauvages de manière générale et

4. Démarches de caractérisation des déchets sauvages diffus

ce, malgré les rappels du périmètre qui ne prend en compte que les déchets diffus. En effet, l'étude de l'ADEME (2019)⁴ sur le sujet rappelle que les dépôts de plus grande envergure, dits concentrés, se situent généralement dans les milieux naturels.

Les autres lieux sont également impactés, mais de manière moins importante. Trois zones proposées présentent notamment une note moyenne inférieure ou égale à 1/5 :

- Les *abords des centres commerciaux et des commerces* (1/5), bien que ceux-ci se voient attribuer la note de 2,7/5 par les EPCI ;
- Les *zones pavillonnaires* (1/5), qui se voient attribuer également une note moyenne faible par les EPCI (1,4/5).
- Les *zones d'habitat vertical* (0,8/5), alors que les EPCI leur ont attribué la note moyenne de 3/5 ;

D'après les répondants EPCI, les déchets sauvages diffus sont fréquemment retrouvés en *centre-ville* (3,4/5) mais aussi aux *abords des routes* (3,4/5). Ce sont d'ailleurs les zones qu'ils citent le plus souvent (93 %). Les *zones d'habitat vertical* présentent aussi une note relativement élevée, de même que les *abords des centres commerciaux et des commerces*, alors que ces zones ne sont pas identifiées de la même manière par les communes enquêtées.

Les *zones pavillonnaires* semblent, à l'inverse, être les zones les moins sujettes aux dépôts sauvages diffus : la note moyenne attribuée est la plus faible (1,4/5), que ce soit pour les communes (1/5) ou pour les EPCI (1,4/5).

Les autres lieux correspondant plutôt à des milieux naturels (*bords de chemins et de sentiers de randonnées*, à *proximité d'un point d'eau*, les *zones rurales*, les *parcs publics*) ont obtenu une note moyenne variant entre 2,1 et 2,4.

Sur les 127 EPCI ayant cité un impact supérieur à zéro (cf. 4.A.1.), trois ne se sont pas prononcés sur la question spécifique de l'impact appliquée aux divers lieux proposés.

Les bords de routes sont identifiés de manière similaire par les collectivités enquêtées comme étant les plus sujets aux dépôts sauvages diffus. En effet il s'agit de l'unique zone possédant des notes supérieures à la moyenne, attribuées par les deux types de répondants (Q1 et Q2). **Ce constat rejoint les résultats de l'étude ADEME (2019)** lors de laquelle les répondants mentionnaient eux aussi les bords de routes comme étant des lieux particulièrement sujets aux déchets sauvages diffus.

A contrario, les *zones pavillonnaires* semblent moins sujettes aux déchets sauvages diffus, avec des notes moyennes attribuées inférieures à 1,5/5.

Des disparités sont toutefois observées quant à la perception de l'impact des déchets sauvages diffus sur certaines zones. L'*habitat vertical* et les *abords des zones commerciales* sont considérés comme étant particulièrement sujets aux déchets sauvages diffus par les EPCI (notes moyennes de 3/5 et 2,7/5 respectivement), alors que les communes ne les considèrent pas particulièrement sujets (notes moyennes de 0,8/5 et 1/5 respectivement). Ces dernières jugent plutôt que les milieux naturels sont particulièrement sujets aux déchets sauvages.

La question du lieu a été traitée de manière légèrement différente pour les associations : il leur a été demandé d'indiquer la ou les zone(s) où sont généralement réalisées leurs initiatives de ramassages de déchets sauvages diffus.

Des 26 associations réalisant des ramassages, **88 % d'entre elles indiquent le faire à proximité d'un point d'eau**, bien que les communes et les EPCI ne considèrent pas ce type de lieu comme le plus sujet aux dépôts sauvages diffus (notes de 1,8/5 et 2,1/5 respectivement).

Les deux autres zones très souvent ciblées par les associations sont les *milieux aquatiques* et les *bords de chemins et de sentiers de randonnées* (pour 62 % des associations menant des ramassages). De même, les *milieux aquatiques* ne sont pas cités par les collectivités, quelles

⁴ **ADEME, ECOGEOS (2019) Caractérisation de la problématique des déchets sauvages. Compréhension de leur formation, description de leur gestion au niveau national, retours d'expérience, 84 p., disponible en ligne : <https://www.ademe.fr/caracterisation-problematique-dechets-sauvages>**

4. Démarches de caractérisation des déchets sauvages diffus

qu'elles soient, et les *bords de chemins* n'ont pas été désignés par les EPCI comme étant parmi les plus sujets aux dépôts sauvages diffus (note de 2,1/5). Cependant, les communes considèrent ces *bords de chemins et de sentiers* comme étant des zones plutôt sujettes aux déchets sauvages diffus (2,7/5), au même titre que les *zones rurales* (2,7/5). Ces dernières sont également visées par 46 % des associations pratiquant le ramassage de déchets sauvages. Il ne s'agit pas non plus du type de lieux jugé le plus affecté par les EPCI (note de 2,1/5).

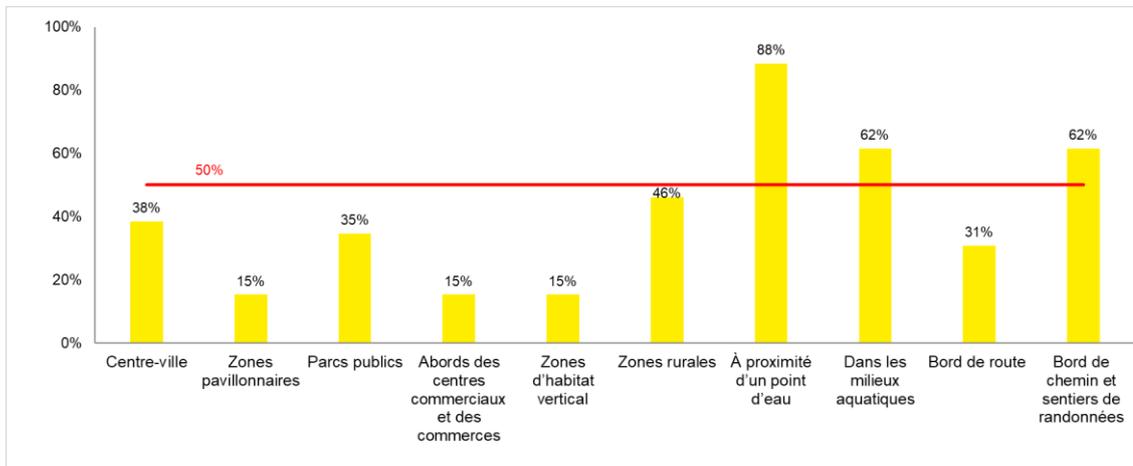


Figure 17. Lieux ciblés par les associations pour réaliser les ramassages de déchets sauvages (sur un total de 26 enquêtés Q3).

Les lieux ciblés par les associations enquêtées pour réaliser leurs ramassages se situent principalement dans les milieux naturels et visent plus précisément les abords de points d'eau ainsi que les milieux aquatiques ou les bords de chemins et sentiers. Les zones visées par les associations rejoignent ainsi les lieux les plus affectés cités par les communes (hormis les milieux aquatiques) et sont donc complémentaires de ceux mentionnés par les EPCI, correspondant à l'inverse, à des lieux plutôt urbanisés.

Les associations ont également pu préciser leurs périmètres d'action : 58 % d'entre elles réalisent des ramassages de déchets sauvages diffus sur les littoraux et milieux aquatiques. Quelques répondants précisent que :

- Les fondateurs ou membres de l'association ont une activité en lien avec les milieux aquatiques : ils sont des plongeurs, des biologistes, des kayakistes, pratiquent le *seatrekking* (randonnée subaquatique pendant plusieurs jours) ;
- L'association travaille en concertation avec les métiers associés aux milieux aquatiques comme c'est le cas des pêcheurs,
- L'association est localisée dans une région ou dans une ville du littoral, donc à proximité de la mer ou de l'océan.

12 % des associations précisent qu'elles souhaitent concentrer leurs missions de ramassage sur les milieux naturels, sans spécifier plus précisément quels types de milieux elles souhaitent viser.

Seules 12 % des associations enquêtées disent travailler en milieu urbain, incluant une association qui œuvre également dans les milieux naturels. Leurs retours d'expérience méritent d'être détaillés :

- Une association anonyme affirme qu'elle réalise des **partenariats fructueux** avec les entreprises pour mieux cibler les nombreux déchets présents aux abords des centres commerciaux, et avec les communes pour les ramassages plus spécifiques dans les parcs.
- Une autre association enquêtée, Zéro Déchet Touraine, indique qu'en milieu urbain, « **les déchets diffus dépendent de la mobilité** ». L'enquêté illustre en précisant que les lieux

4. Démarches de caractérisation des déchets sauvages diffus

d'attente sont le plus souvent sujets aux dépôts sauvages (abris-bus, pied d'immeubles, feux rouges, stops, ronds-points, abords des routes...). De plus, il y aurait une **corrélation entre la taille du déchet sauvage abandonné et le type de transport utilisé** : « des déchets de snacking et de boissons le long de voies routières, des mégots et (déchets de) snacking le long des voies piétonnes et très peu de déchets abandonnés sur les pistes cyclables ».

b) Fréquentation des lieux

69 % des communes enquêtées considèrent que la fréquentation des lieux influence le constat de la présence de déchets sauvages diffus. Il en est de même pour 80 % des répondants provenant des EPCI. Les associations sont légèrement plus nombreuses à faire ce constat de fréquentation des lieux sur la présence de déchets sauvages, puisque 89 % d'entre elles sont d'accord avec cette affirmation (sur les 26 répondants qui pratiquent du ramassage de déchets sauvages diffus).

Au global, **75 % des enquêtés (sur 190 communes, 127 EPCI et 26 associations) considèrent que la fréquentation des lieux influe sur le constat de la présence de déchets sauvages diffus.**

c) Moments propices à l'abandon de déchets sauvages diffus

Pour une majorité de répondants des communes (60 %), des EPCI (58 %) et des associations (58 %) enquêtés, **l'apparition de déchets sauvages diffus ne dépend pas forcément d'un moment qui serait jugé plus propice au geste d'abandon**. Ce constat rejoint les conclusions de l'étude ADEME (2019) qui précise qu'il ne semble pas ressortir de moment privilégié unique pour le dépôt de déchets sauvages.

Le cas particulier des DROM-COM est notamment cité par l'association BEST RUN qui précise qu'à la Réunion, où elle est implantée, les dépôts sauvages sont des phénomènes « normaux », couramment présents « à chaque coin de rue ». Trois communes précisent également que le moment importe peu dès lors qu'il s'agit de bords de routes ou de chemins.

48 % des communes et 50 % des EPCI enquêtés indiquent toutefois que **le week-end semblerait favorable** à l'apparition de déchets sauvages diffus. Les autres événements proposés sont aussi cités par les collectivités Q1 et Q2 mais semblent globalement moins propices : moins d'un tiers des répondants les ont considérés comme favorisant l'apparition de déchets abandonnés.

Les associations semblent indiquer que **plusieurs événements sont favorables** à l'apparition de déchets sauvages diffus, notamment les périodes touristiques (58 %), les weekends (58 %) et lors de manifestations sportives (50 %), qui sont citées par au moins la moitié des associations.

Quelques associations et un EPCI ont précisé que **plusieurs types d'événements météorologiques sont favorables à l'apparition des dépôts sauvages** comme les périodes de beau temps favorisant les randonnées en milieu naturel, mais également lors de fortes pluies qui induisent des phénomènes de lessivages des cours d'eau ou des bassins versants, faisant échouer de nombreux déchets sur les plages voisines.

Deux autres associations affirment que dans le cas des plages, l'apparition de déchets sauvages diffus est constante, notamment en ce qui concerne les mégots, présents de manière systématique quel que soit le moment.

La fermeture des déchèteries ou l'obligation de s'enregistrer en déchèterie est aussi citée à la marge par un EPCI et une commune comme étant un événement favorisant l'apparition de déchets sauvages, bien qu'il puisse s'agir de favoriser plutôt des dépôts contraires aux règlements de collecte ou des déchets sauvages concentrés, étant donné la nature des déchets reçus par ce type d'installations.

4. Démarches de caractérisation des déchets sauvages diffus

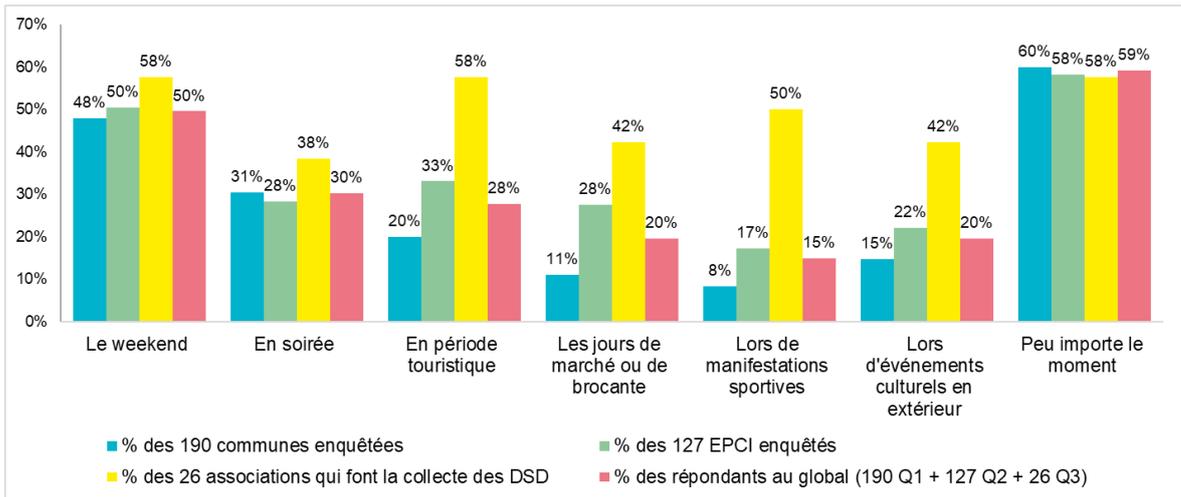


Figure 18. Répartition des répondants des communes (sur un total de 190 répondants Q1), des EPCI (sur un total de 127 répondants Q2) et associations (sur un total de 26 répondants Q3) en fonction des événements pouvant favoriser l'apparition des déchets sauvages diffus.

Si la **fréquentation des lieux semble influencer sur le constat de la présence** de déchets sauvages diffus (pour 75 % des enquêtés opérationnels), ces déchets peuvent apparaître quel que soit le moment pour une grande partie des enquêtés (59 % des enquêtés opérationnels).

Les **weekends** et la **période estivale** sont toutefois mentionnés comme de potentielles périodes d'abandon plus importantes : il s'agit de moments propices à une augmentation de la fréquentation des milieux naturels pouvant entraîner une hausse de l'abandon de déchets sauvages.

A noter, la mention aux **phénomènes météorologiques** de type pluies intenses qui provoquent des lessivages de déchets et des accumulations de ces derniers en aval.

3. Types de déchets sauvages diffus rencontrés

L'enquête s'est aussi intéressée à la typologie des déchets sauvages les plus rencontrés sur le terrain par les acteurs opérationnels. Même s'il ne s'agit que **d'une appréciation plus ou moins subjective de la part des enquêtés⁵**, elle permet néanmoins de mettre en avant la perception globale qui existe vis-à-vis de la présence de grandes catégories de déchets sauvages diffus (notés de 0, peu présents à 5, très présents). En effet, les réponses individuelles peuvent être influencées du fait que l'enquêté ait étudié plus spécifiquement un flux de déchet ou travaille dans un environnement en particulier, propice à l'apparition d'un type précis de déchet sauvage.

À titre d'exemple, au moins deux associations, sur les 26 qui réalisent des ramassages, sont spécialisées dans la lutte contre la pollution plastique dans les milieux marins. Leur avis quant à la présence de ce type de déchets sauvages peut s'en trouver influencé. Il n'en reste pas moins que la perception globale qui s'en détache permet de mettre l'accent sur des typologies de déchets particulièrement visés en ce moment. C'est le cas **des mégots de cigarettes dont la note moyenne maximale est attribuée par les communes (2,9/5) et les EPCI (3,9/5), indiquant qu'il s'agit là d'un type de déchet très rencontré. Les associations leur affectent également une note très élevée (4,5/5)**, précisant que ceux-ci sont trouvés très régulièrement lors des campagnes de ramassage.

Les associations attribuent néanmoins une note maximale aux *bouteilles plastiques* (4,9/5) suivies des *emballages en plastiques souples* (4,7/5), ce qui implique que ces dernières retrouvent ce type de déchets de manière quasi-systématique lors des ramassages qu'elles organisent.

⁵ Les éléments plus objectifs sur la typologie des déchets sauvages observés sont traités dans la partie suivante sur les caractérisations menées (cf. 4.B.).

4. Démarches de caractérisation des déchets sauvages diffus

La note maximale moyenne attribuée par les communes concerne également les bouteilles plastiques, ex-aequo avec les mégots de cigarette, bien que la note moyenne attribuée soit plus faible (2,9/5) que celle attribuée par les associations.

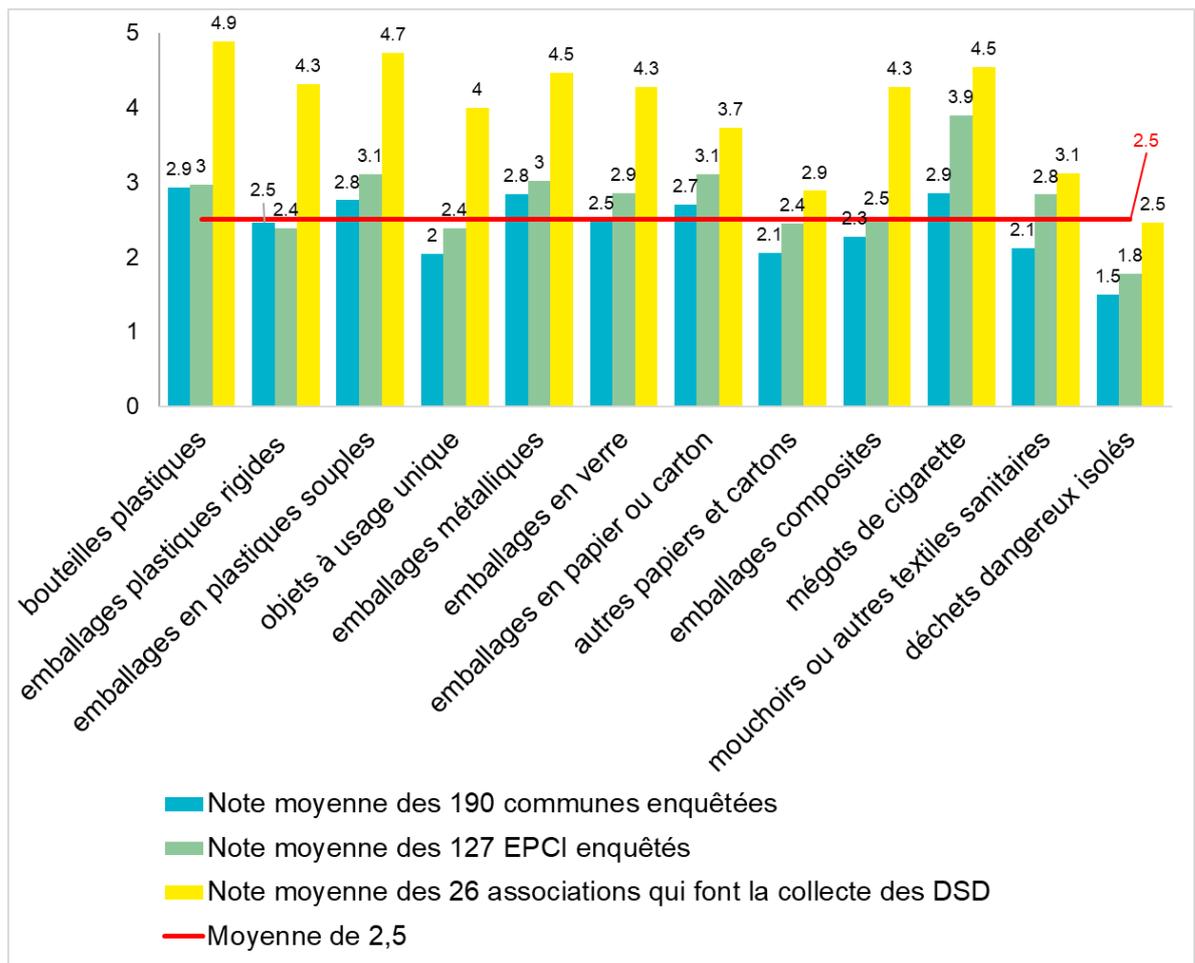


Figure 19. Répartition des notes moyennes attribuées par types de déchets sauvages diffus les plus rencontrés (sur un total de 190 répondants Q1, 127 répondants Q2 et 26 répondants Q3).

Pour les communes, **les mégots de cigarette (2,9/5) et les emballages sont les déchets les plus rencontrés** : bouteilles plastiques (2,9/5), emballages en plastiques souples (2,8/5), emballages métalliques (2,8/5), emballages en papier ou cartons (2,7/5). Les emballages en verre et les emballages en plastiques rigides se sont également vu attribuer une note moyenne (2,5/5). Cependant, les tendances observées sont moins affirmées que pour les EPCI et les associations puisque les notes moyennes sont comprises entre 2 et 2,9, hormis les déchets dangereux isolés qui sont indiqués comme peu sujets aux dépôts sauvages diffus (note attribuée de 1,5).

D'autres déchets ont été cités par les communes (190 répondants), notamment :

- Des déchets des professionnels : des déchets de la construction (11 %), des bâches et ficelles plastiques issus de l'agriculture (2 %) ou encore du matériel de pêche (1 %),
- Des déchets généralement accueillis en déchèterie (potentiellement sujets à des dépôt de nature concentrée) : déchets verts (10 %), gravats (7 %), déchets dangereux dont notamment de l'amiante (7 %), déchets d'activités économiques, dits DAE (5 %), déchets d'équipements électriques et électroniques, dits DEEE (6 %), encombrants (3 %), pneus (4 %) et bois et palette (2 %),

4. Démarches de caractérisation des déchets sauvages diffus

- D'autres déchets plus spécifiques, en proportion moins significatives : pièces de voitures (enjolveur, portes...) pour 2 % des enquêtés Q1, cartouches de chasse (1 %), cadavres d'animaux / bouteilles d'urine (3 %), aliments (1 %) ou enfin des jouets (1 %).

Il a été demandé précisément aux communes et à elles seules, de quantifier la présence de sacs d'ordures ménagères résiduelles (OMR). Les répondants ont estimé que ce type de déchets était relativement présent, ce qui se traduit par une note moyenne de 2,4/5.

Pour les EPCI, **hormis les mégots de cigarette, trois autres types de déchets sauvages diffus se sont vu attribuer une note moyenne supérieure à 3**. Il s'agit des emballages plastiques souples (3,1/5), des emballages en papiers ou cartons (3,1/5) et des emballages métalliques (3/5). Les autres déchets ont une note moyenne comprise entre 2 et 3, sauf les déchets diffus dangereux qui sont, d'après les répondants, moins présents (1,8/5).

Certains répondants des EPCI affirment retrouver d'autres types de déchets sauvages diffus que ceux proposés dans le questionnaire. Il s'agit :

- D'une part, de déchets pouvant être considérés comme des déchets sauvages diffus comme par exemple des déchets de professionnels, dont les déchets d'activités de pêche (1,6 %) ou encore des bâches agricoles (0,8 %). La présence de sacs d'ordures ménagères résiduelles (OMR) a aussi été mentionnée par bon nombre de répondants (10,2%) qui les considèrent comme faisant partie des exemples de déchets sauvages diffus, tout comme les pneus (7,9 %).
- D'autre part, de nombreux autres types de déchets, qui s'éloignent de l'image habituelle du déchet sauvage diffus que l'on considère mobile : des encombrants (12,5 %), des déchets mobiliers de type meubles, matelas ou sommiers (11 %) ou encore des gravats (9,4 %) ou bien des déchets du bâtiment (7,9 %). La présence de végétaux est aussi mentionnée en moindre mesure (5,5 %).

Pour les associations, les autres déchets sauvages qui se voient attribuer une note supérieure à 3 (hormis les bouteilles plastiques, les emballages en plastique souple et les mégots, précités), sont des emballages métalliques (4,5/5), les emballages en plastique rigide, en verre ou composites (tous notés à 4,3/5), les objets à usage unique (4/5), les emballages en papier ou carton (3,7/5) ou encore les mouchoirs ou autres textiles sanitaires (3,1/5). Seuls les autres papiers et cartons ainsi que les déchets dangereux sont notés en deçà de 3, mais atteignent toutefois la moyenne (2,9/5 et 2,5/5 respectivement).

De manière globale, **il est possible de constater que les notes attribuées par les associations sont plus élevées** : 8 notes sont au-dessus du seuil de 4/5, indiquant qu'il s'agit de déchets très présents. En revanche, les communes et les EPCI n'attribuent aucune note au-delà de ce seuil.

Cette différence permet d'évoquer une **divergence de perceptions importante quant à la présence de déchets sauvages**, quels que soient les milieux visés.

La distinction entre les déchets sauvages concentrés et diffus reste parfois difficile à appréhender, pour preuve, le type de réponses recueillies dans la catégorie « autre » pose parfois question alors que le périmètre de l'étude a bien été précisé. Il se peut aussi que les personnes enquêtées aient eu envie ou besoin d'exprimer également les problématiques ressenties concernant les déchets sauvages de manière générale. En tout cas, **cette distinction mérite clairement d'être explicitée**.

B Protocoles de caractérisations des déchets sauvages diffus

1. Méthodologies de caractérisation

12 % des enquêtés (sur 343 répondants se répartissant de la manière suivante : 190 répondants Q1, 127 répondants Q2 et 26 répondants Q3) ont réalisé ou réalisent des caractérisations des déchets sauvages diffus, soit :

- 11 % des communes enquêtées, soit 21 répondants,
- 2 % des EPCI enquêtés, soit 2 répondants,
- 69 % des associations enquêtées, soit 18 répondants sur les 26 associations pratiquant des initiatives de ramassage de déchets sauvages.

Collectivités

Les 21 communes ayant indiqué réaliser des caractérisations ont précisé la méthode suivie :

- Toulouse Métropole utilise la « méthodologie des IOP développée par l'AVPU, basée sur le comptage des déchets sur des espaces définis » mais également une « méthodologie propre en cours de développement, inspirée du *Clean City Index Suisse* : méthode qui mixe du comptage et du ressenti ».
- 10 autres communes indiquent réaliser leurs caractérisations lors du tri des déchets ramassés, notamment à l'occasion d'événements de nettoyage : « *World Cleaning Day* » pour deux communes, « journée de la nature », « nettoyons la nature », pour deux autres communes, « marche propre » et tout autre type de journées de ramassage organisées avec des associations / fédérations pour les restantes.
- Deux communes font des rapports d'observation concernant les déchets sauvages diffus présents au sol via leurs brigades vertes ou des conseillers de la commune.
- Sept communes ont indiqué faire des caractérisations en cherchant des preuves pour identifier les personnes responsables des dépôts. Il se peut donc qu'il s'agisse plutôt de déchets concentrés de types sacs d'OMR et non pas de caractérisations de déchets diffus *per se*, permettant d'identifier la quantité et la composition de ces déchets par type ou par usage.

Ces caractérisations sont menées pour 90 % des répondants Q1 (sur 21 communes qui réalisent des caractérisations), avec les moyens humains et matériels de la commune. Pour ceux n'ayant pas les moyens, des partenariats sont possibles. Un répondant précise que ce sont des « citoyens sensibilisés » qui s'occupent de la réalisation des caractérisations de déchets sauvages diffus.

La fréquence de réalisation de ces caractérisations est variable. Près de 40 % des communes programment des caractérisations tous les ans, ce qui parfois concorde avec les journées types de nettoyage de la nature. En revanche, près de 30 % des communes le font bien plus fréquemment, à chaque tournée de collecte des déchets présents dans les corbeilles de rue.

Un répondant dont la commune a réalisé des caractérisations une seule fois, a précisé que cette campagne avait eu lieu récemment, en 2020.

4. Démarches de caractérisation des déchets sauvages diffus

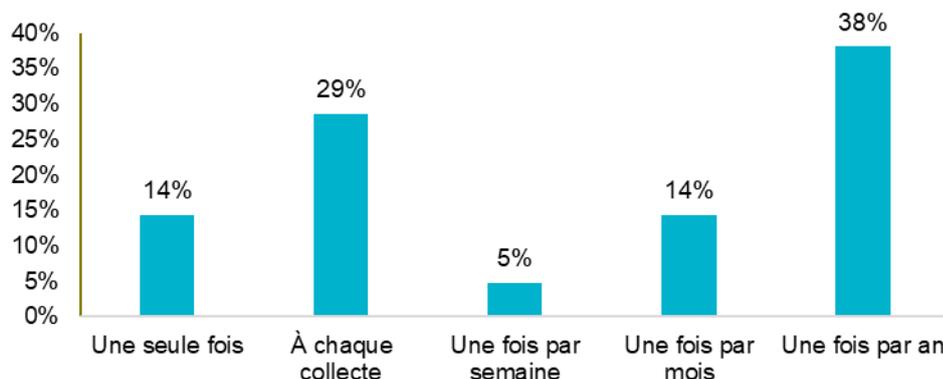


Figure 20. Fréquence de réalisation des caractérisations des déchets sauvages diffus (sur un total de 21 répondants Q1).

Les **deux répondants des EPCI** ayant déclaré avoir fait des caractérisations les ont faites en interne. Il s'agit notamment de constats sur place qui visent des sacs d'OMR en pied de point d'apport volontaire (PAV), ouverts pour en identifier le contenu. Cette ouverture des sacs est réalisée régulièrement, à chaque collecte pour le premier EPCI et une fois par semaine pour le second. Aucun des répondants n'a précisé les résultats de ces caractérisations visuelles.

Associations

Concernant les associations, les questions ont été posées en deux temps : premièrement les méthodes utilisées pour mener des caractérisations, ensuite de manière plus globale, les méthodes utilisées pour suivre de près l'apparition des déchets sauvages diffus. Ces dernières sont présentées dans la section suivante (cf. 4.B.2.).

Les 18 associations menant des caractérisations ont pu s'exprimer librement pour préciser en quelques mots, les méthodologies utilisées pour analyser plus finement la typologie et les quantités de déchets sauvages diffus ramassés. Il est intéressant de **constater que les méthodes citées semblent de nature très variée alors qu'elles représentent des protocoles souvent similaires** :

- La plateforme REMED Zéro Plastique (<https://www.remed-zero-plastique.org/>) est « pensée et coordonnée », par l'association MerTerre (<https://mer-terre.org/>) et coconçue avec le Muséum national d'Histoire naturelle (<https://www.mnhn.fr/fr>)⁶ ;
- Le protocole de la DCSMM s'inspire largement du protocole OSPAR (et de celui de l'UNEP) qui est le protocole standard le plus diffusé malgré un niveau de précision parfois important ;
- Les méthodes de MerTerre et de Surfrider sont en partie inspirées du protocole OSPAR qu'elles adaptent avec différents niveaux de détail, notamment en termes de grilles de tri, de manière à faciliter le travail des bénévoles.

Enfin, les associations ayant précisé ne faire que du tri et de la pesée (28 %) ou encore du tri, de la pesée mais également un comptage du nombre de déchets recueillis (6 %) peuvent tout aussi bien utiliser des protocoles OSPAR adaptés (par eux ou d'autres associations comme MerTerre et Surfrider), sans pour autant le mentionner.

⁶ La plateforme est financée par la Région SUD Provence Alpes-Côte d'Azur et le Ministère de la transition écologique et solidaire.

4. Démarches de caractérisation des déchets sauvages diffus

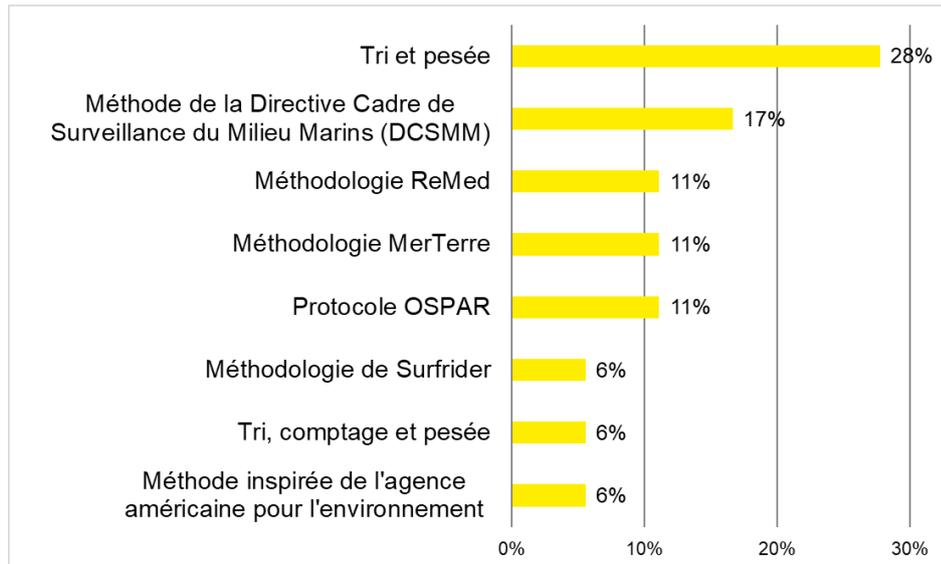


Figure 21. Méthodologies de caractérisation utilisées par les associations (sur 18 répondants Q3 qui ramassent et caractérisent les déchets sauvages diffus).

Grâce à ces méthodes de caractérisation, **50 % des 18 associations qui ramassent et caractérisent les déchets sauvages diffus indiquent avoir observé une évolution de la composition de ce type de déchets** : trois d'entre elles mentionnent la présence plus marquée de masques, notamment à cause de la crise sanitaire ; une autre indique qu'il y a « toujours plus de mégots » alors qu'une dernière met l'accent sur le fait qu'il y ait « de plus en plus de matière recyclable en jonchement (canettes métalliques, verre, emballages souples) ». Le plastique est aussi mentionné par une autre association comme étant « de plus en plus fortement représenté, jusqu'à dépasser 95 % des déchets collectés ».

Une association, souhaitant rester anonyme, constate depuis 2016 une régression des déchets sauvages diffus présents sur les zones fréquentes de nettoyage en mer (hormis les zones très touristiques). L'association MerTerre constate, elle aussi, une diminution des déchets sur les fonds marins ainsi que sur certaines zones qui sont en fait plus souvent nettoyées par des citoyens et associations. Ils observent ainsi depuis 2018, au sein de l'initiative Calanques Propres, une diminution de la moyenne de déchets ramassés par personne. L'association précise toutefois qu'une vision globale est nécessaire pour évaluer plus finement l'évolution de la problématique.

Ce foisonnement de réponses montre bien **l'intérêt qui existe à clarifier les protocoles existants ainsi que leurs adaptations respectives pour mieux envisager leur utilisation coordonnée**. Cette dernière aurait clairement pour avantage de permettre l'agrégation plus aisée des données de terrain. Au sujet de l'évaluation de l'évolution de la quantité de déchets sauvages ramassés, MerTerre mentionne l'importance de pouvoir additionner les données locales des collecteurs (citoyens ou associations) dans le but d'avoir une vision globale consolidée.

2. Suivi de la quantité de déchets sauvages diffus collectée

Communes

Une grande majorité des communes (83 %) ne suit pas la quantité (tonnage ou volume) de déchets sauvages diffus observés voire ramassés sur leurs territoires.

4. Démarches de caractérisation des déchets sauvages diffus

Pour plus de la moitié des 158 communes qui ne suivent pas cette quantité (56 %), cela est lié au *manque de temps et de personnel*, suivi par un *manque de moyens matériels*, pour 37 % de ces répondants.

34 % d'entre eux précisent également que les données sur les caractérisations de déchets sauvages diffus sont trop *dispersées* et ne permettent pas un suivi efficace.

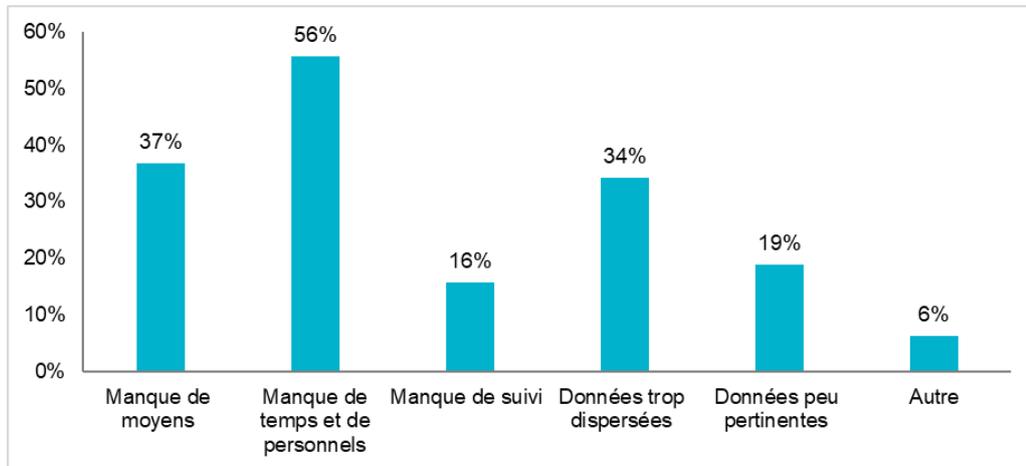


Figure 22. Raisons évoquées pour expliquer que la quantité de DSD n'est pas suivie (sur 158 répondants Q1).

D'autres raisons sont évoquées (6 %), notamment le fait que les déchets sauvages diffus ne soient pas majoritaires par rapport aux déchets concentrés, plus précisément sous forme de décharges sauvages (pour deux répondants) ou encore que leur suivi ne fasse pas partie des missions des communes car il est de la « compétence des communautés de communes », laissant entrevoir une possible confusion avec les déchets concentrés. Deux autres répondants mentionnent le fait que la quantité de ces déchets sauvages diffus est globalement très faible sur leur territoire et ne nécessite donc pas de suivi ciblé. Enfin, un répondant considère également que ce suivi est inutile, mais pour d'autres raisons puisqu'il précise que cette démarche supplémentaire « ne changerait rien ! » à la situation, alors qu'un dernier mentionne que la démarche est en cours et encore trop récente pour qu'un suivi puisse être formalisé.

Concernant les 20 communes qui mettent en place un suivi de la quantité de déchets sauvages, la plupart d'entre-elles le font via le *retour des agents en charge du nettoyage* (65 %) mais également via les *bons de suivi des déchets lors de leurs apports à l'exutoire* (40 %).

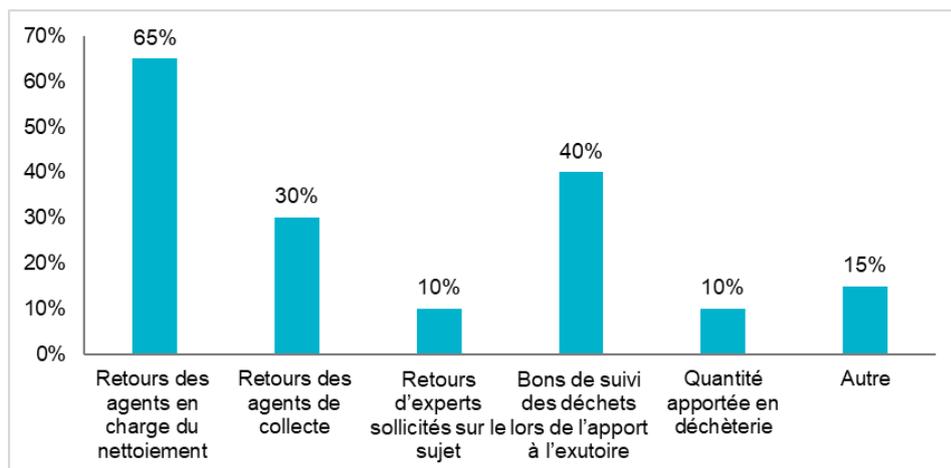


Figure 23. Moyens mis en place pour suivre la quantité et la nature des déchets sauvages diffus observés (sur 20 répondants Q1).

4. Démarches de caractérisation des déchets sauvages diffus

Les quantités obtenues par les communes et précisées lors de la passation de l'enquête sont peu nombreuses et **varient de 30 kg à 100 000 tonnes de déchets sauvages diffus par an**. Comme le précise un répondant, ces valeurs sont difficiles à estimer, d'autant plus que les méthodes utilisées peuvent varier grandement d'une commune à l'autre. Les contextes eux aussi divergent : certaines communes plus rurales peuvent souffrir moins de la présence de déchets sauvages diffus par rapport à des communes de typologie mixte ou urbaine.

EPCI

Six des 127 répondants (5 %) affirment que leur EPCI fait un suivi de la quantité de déchets sauvages diffus collectés sur leur territoire (via le tonnage ou le volume), utilisant notamment plusieurs moyens à la fois.

Ce suivi est effectué à partir des *retours des agents en charge du nettoyage* pour trois d'entre eux. Les remontés d'informations se font également par *les agents de la collecte* (2 répondants), par *les agents des communes qui ont la compétence nettoyage* (2 répondants) ou par *des bons de suivi des déchets lors de l'apport à l'exutoire* (2 répondants). Un EPCI fait son suivi plus précisément grâce à la mise à disposition, de la part des communes, de *bacs spécifiques pour les dépôts sauvages* mais aussi grâce *aux apports comptabilisés en déchèterie*.

Pour ces six EPCI, **le tonnage de déchets sauvages diffus collecté varie entre 80 et 8 500 tonnes par an**. Cet écart s'explique en partie par la variation du nombre d'habitants dans chacun des EPCI concernés. Cet écart laisse également penser que le périmètre accordé à la définition des déchets sauvages diffus peut différer faisant en sorte que certains déchets soient pris en compte par certains EPCI mais pas d'autres.

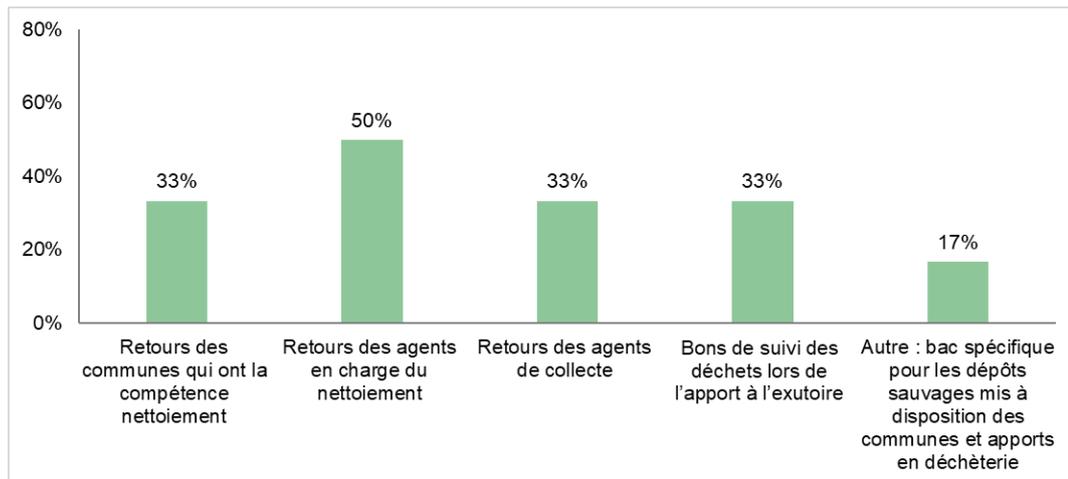


Figure 24. Moyens mis en place pour suivre la quantité et la nature des déchets sauvages diffus observés (sur un total de 6 répondants Q2).

113 EPCI ne mettent en place aucun suivi sur la quantité des déchets sauvages diffus (soit 89 % des 127 EPCI) et huit d'entre eux (soit 8 %) ne savent pas si un tel suivi existe au sein de leur entité. Les répondants précisent les principaux freins à la mise en place de ce suivi à l'échelle des EPCI. La principale raison concerne le *manque de remonté d'informations de la part des communes* (73 %) qui font ce suivi de manière plus régulière et qui explique aussi le fait que 15 % des EPCI considèrent qu'il s'agit pour eux *d'informations peu pertinentes*. D'ailleurs, 2 % d'entre eux rappellent qu'il ne s'agit pas d'une compétence principale pour les EPCI.

Le *manque de moyens* (51 %) et la *dispersion trop importante, voire l'inexistence des données* (52 %) sont aussi fréquemment évoqués. L'inexistence des données reprend la problématique des pesées non différenciées entre types de déchets : ceux provenant des corbeilles de rue ou du ramassage de feuilles vertes en mélange sans tri *a posteriori*.

4. Démarches de caractérisation des déchets sauvages diffus

Enfin, le manque de suivi est mentionné dans quelques cas où 19 % des EPCI ont tenté de regrouper et traiter des données mais n'ont pas poursuivi la tâche sur du moyen ou long terme.

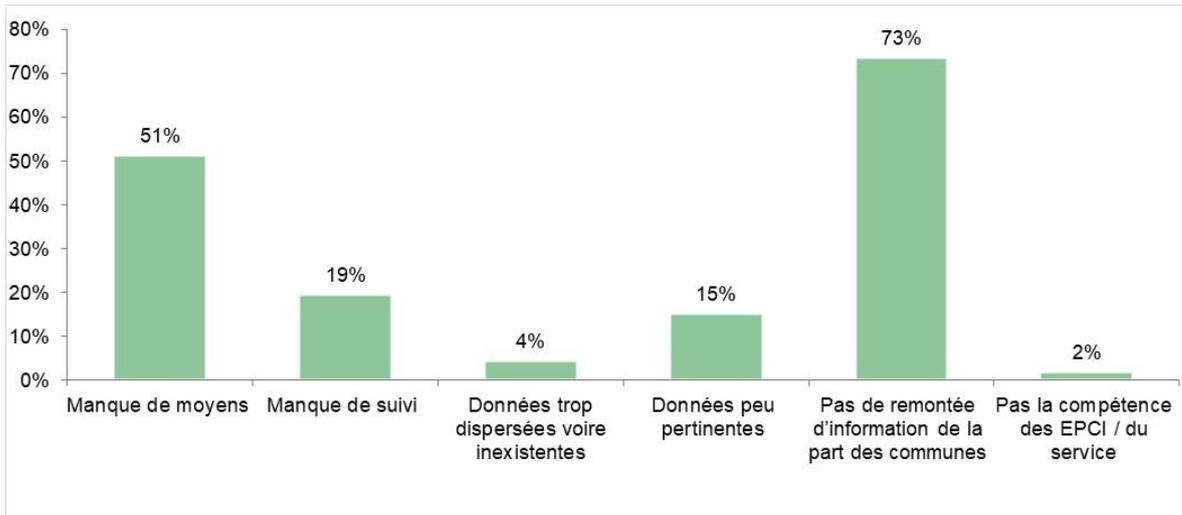


Figure 25. Raisons ayant poussées les EPCI à ne pas faire de suivi concernant les déchets sauvages diffus (sur un total de 113 répondants Q2).

Associations

Concernant le constat d'apparition de déchets sauvages pour les associations, les principales méthodes mobilisées par ces dernières correspondent au *suivi par les propres membres de l'association* (73 %) ainsi que le *retour d'informations de la part des citoyens* (50 %). 19 % des associations précisent n'avoir *aucune méthode en particulier*. La *vidéosurveillance*, proposée parmi les réponses, n'est utilisée que par une association. Moins mobilisées, d'autres méthodes de suivi de l'apparition des déchets sauvages diffus ont toutefois été renseignées spontanément par une association à chaque fois : *l'utilisation de cartes collaboratives*, la *méthodologie de suivi OSPAR / DCSMM*, la *pose de « récolteurs de déchets »* pour motiver la récupération de déchets sauvages abandonnés, ou encore un *suivi de la météorologie* pour mieux anticiper l'arrivée de crues charriant des déchets sauvages.

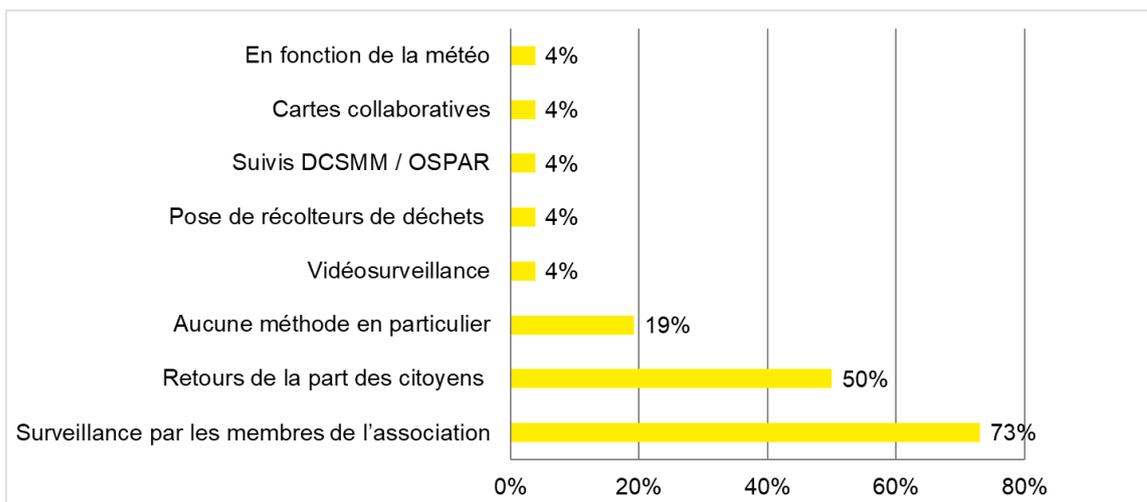


Figure 26. Méthodes employées par les 26 associations pratiquant du ramassage, pour suivre l'apparition de déchets sauvages diffus.

4. Démarches de caractérisation des déchets sauvages diffus

À l'inverse des EPCI, se sont **73 % des associations interrogées qui disent suivre la quantité de déchets sauvages diffus ramassés** (soit 19 associations).

En moyenne, **20 tonnes ont été collectées par an pour les 13 associations ayant précisé un tonnage** mais les écarts sont très importants et dépendent de la taille de l'association ainsi que du nombre d'initiatives organisées. Les tonnages mentionnés varient ainsi entre 100 kg et 85 tonnes par an.

Trois autres associations ont précisé la quantité de déchets ramassés en volume : 100 m³ et 300 m³ respectivement pour deux associations indépendantes et 567 000 m³ en 2019 pour Surfrider dans le cadre des Initiatives Océanes qui regroupent de nombreux participants sur plusieurs façades littorales.

Les trois associations qui ne pratiquent pas le suivi des déchets sauvages diffus (soit 12 %) disent toutes manquer de moyens pour le faire. Les données dispersées ou peu pertinentes ne sont mentionnées qu'une fois, par deux associations différentes.

3. Evolution de la quantité de déchets sauvages diffus sur les cinq dernières années

Il a été demandé aux collectivités de se positionner de manière plus qualitative sur l'évolution des déchets sauvages diffus pendant les cinq dernières années, cela en ne choisissant qu'une possibilité parmi quatre réponses proposées (cf. **Figure 27**).

- Pour les 190 communes enquêtées, **45 % considèrent que la quantité de déchets sauvages diffus est en augmentation**, 37 % considèrent qu'elle est stable, 7 % indiquent une baisse et 11 % ne se prononcent pas sur cette évolution.
- Pour **45 % des 127 EPCI enquêtés, il y a eu également une augmentation**, 34 % affirment que la quantité est restée stable, 3 % jugent qu'il y a eu une baisse et 18 % ne se prononcent pas.

Les **résultats des associations sont relativement similaires à ceux des collectivités** étant donné que 50 % pensent qu'il y a eu une augmentation (soit 13 associations), 27 % affirment que c'est resté stable, aucune association ne constate une baisse et 23 % ne souhaite pas se prononcer.

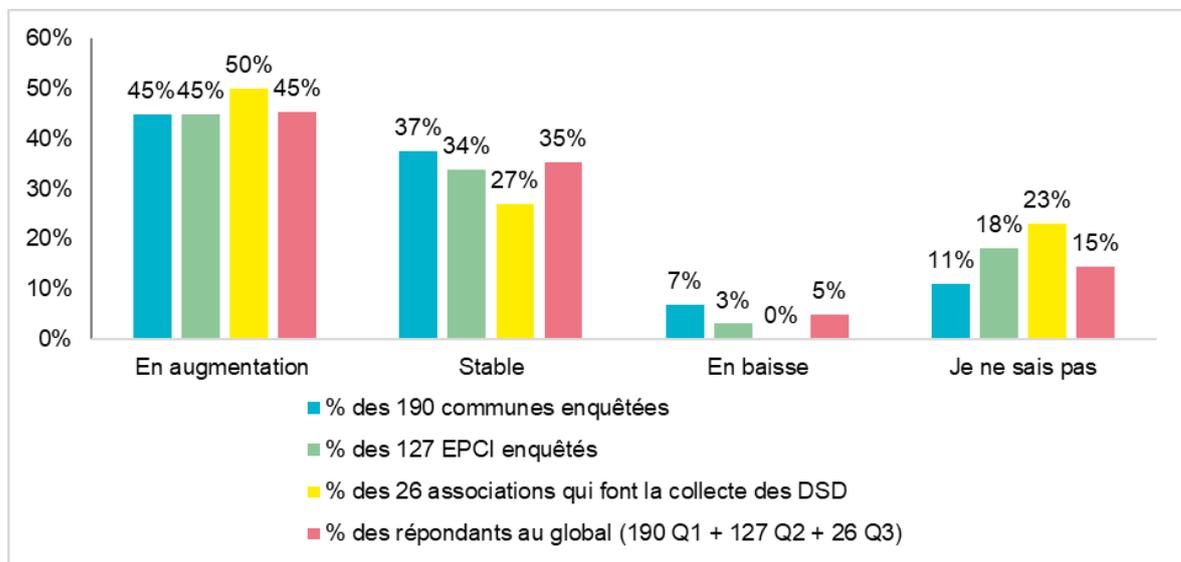


Figure 27. Evolution des déchets sauvages diffus selon les enquêtés (sur un total de 190 répondants Q1, 127 répondants Q2 et 26 répondants Q3).

4. Démarches de caractérisation des déchets sauvages diffus

Quels que soient les acteurs interrogés, **leur perception de la problématique les amène à considérer que les déchets sauvages diffus sont à la hausse** voire, dans le meilleur des cas, dans une situation stable. Très peu d'entre eux jugent cette problématique à baisse.

Bon nombre d'acteurs interrogés préfèrent toutefois ne pas se prononcer sur cette question qu'ils peuvent juger délicate à cerner.

4. Types de déchets concernés par une évolution à la hausse et facteurs explicatifs

Les 45 % de répondants (85 communes, 57 EPCI et 13 associations) ont précisé quel(s) étai(en)t selon eux, le(s) type(s) de déchets majoritairement concerné(s) par une évolution à la hausse.

69 % de ces communes, 56 % de ces EPCI et 77 % de ces associations indiquent que ce sont principalement les *bouteilles plastiques* qui sont concernées par une hausse. Les autres déchets sauvages diffus en augmentation, et cités par plus de la moitié des répondants, sont les *emballages en plastiques souples* et les *emballages métalliques*.

Les *mégots de cigarette* ou encore les *textiles sanitaires* sont également cités par de nombreux répondants (48 % et 45 % respectivement).

Les associations attribuent une hausse également aux *objets à usage unique* et aux *emballages composites*, bien que les EPCI et les communes ne désignent pas particulièrement ces flux comme étant à la hausse dans les déchets sauvages diffus observés.

Les *emballages plastiques rigides*, les *emballages en verre* et les *emballages en papier-carton* sont également cités par environ un tiers des répondants.

D'autres types de déchets sauvages ont été évoqués par les répondants, mais correspondent plutôt à des déchets sauvages concentrés (déchets du bâtiment ou encombrants).

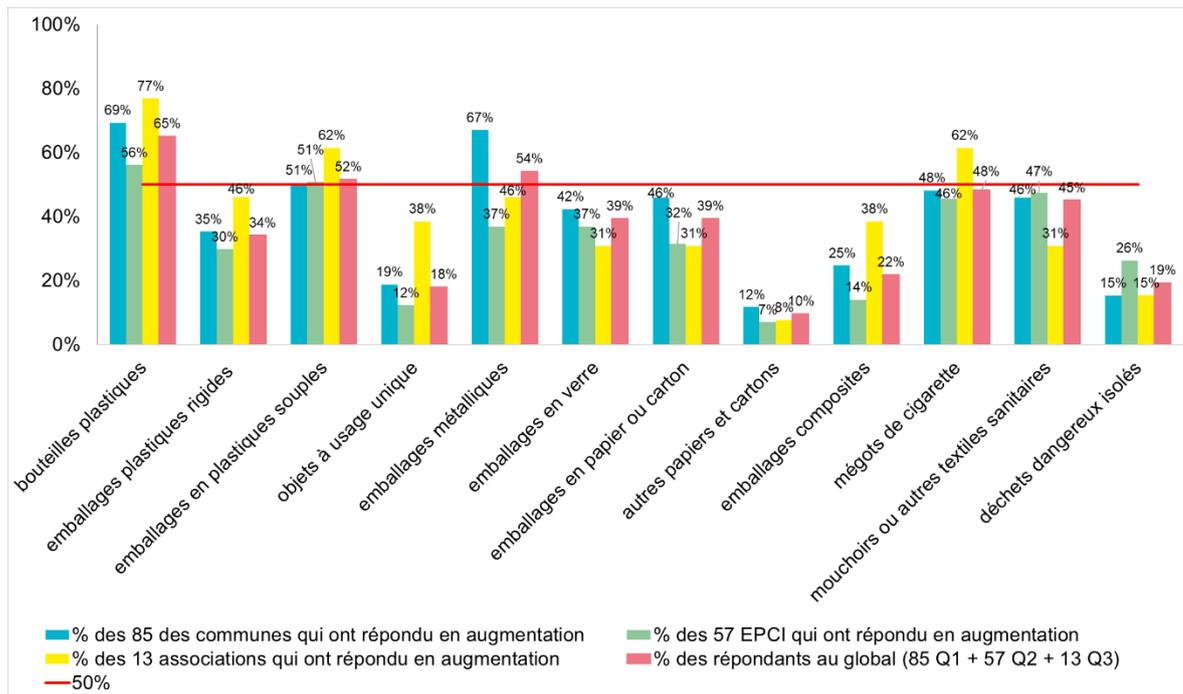


Figure 28. Types de déchets sauvages diffus concernés par une évolution à la hausse (sur un total de 85 répondants Q1, 57 répondants Q2 et 13 répondants Q3).

4. Démarches de caractérisation des déchets sauvages diffus

L'association MerTerre rappelle que **tous les nouveaux objets mis sur le marché apparaissent forcément ensuite dans les relevés de caractérisation sur site**. Ça a été le cas des gourdes de jus ou de compote dont l'essor peut se mesurer lors des campagnes de terrain. C'est le cas actuellement des masques sanitaires, disponibles largement à l'achat depuis Mars 2020.

Au sein des 85 communes qui ont répondu que l'évolution des déchets sauvages diffus était en augmentation :

- 14 % d'entre eux pensent que cette évolution à la hausse est liée à un ou plusieurs évènements spécifiques (hors situation de crise sanitaire abordée plus loin),
- 61 % ne savent pas évoquer les raisons de cette hausse,
- 25 % préfèrent ne pas se prononcer.

Parmi les 12 répondants qui associent cette évolution à la hausse à un ou plusieurs évènements :

- Trois communes précisent qu'il s'agit de la mise en place de la **tarification incitative**,
- Un répondant d'une commune située à Mayotte, évoque « l'**afflux migratoire** et la création bidonvilles » pour expliquer cette hausse du flux de déchets sauvages.
- Huit répondants ne précisent pas des évènements spécifiques mais plutôt des **tendances sociétales** qui serait à même d'expliquer la hausse observée :
 - Cinq d'entre eux mentionnent l'incivilité des citoyens, dont un qui précise que la « population vivant en Guyane n'a pas la culture du déchet ».
 - Trois communes indiquent également que cette hausse est liée à la société de consommation : « augmentation de la consommation », « augmentation du commerce en ligne », « augmentation du "tout jetable" et des emballages inutiles ».

Au sein des 57 répondants Q2 correspondant aux EPCI et ayant observé une augmentation de la quantité de déchets sauvages diffus :

- 11 d'entre eux pensent que cette évolution à la hausse est liée à un ou plusieurs évènements spécifiques (hors situation de crise sanitaire abordée plus loin) mais seuls huit proposent des facteurs explicatifs,
- 24 EPCI considèrent que ce n'est pas le cas,
- 22 EPCI préfèrent ne pas se prononcer.

Parmi les évènements cités en tant que facteurs explicatifs, on retrouve le passage à la **tarification incitative** qui est évoquée cinq fois mais aussi d'autres facteurs mentionnés une seule fois par trois répondants différents : le **changement du mode de collecte** (plus précisément le passage en point d'apport volontaire), le **manque de répression de l'incivisme** et le **mouvement des gilets jaunes** qui aurait mobilisé plus de gens dans la rue avec une augmentation conséquente de la fréquentation des lieux.

Concernant les **13 associations ayant évoqué une hausse de la présence des déchets sauvages diffus** :

- 5 d'entre elles pensent que cette évolution à la hausse est liée à un ou plusieurs évènements spécifiques (hors situation de crise sanitaire abordée plus loin) et quatre expliquent leur raisonnement,
- 6 associations ne relient pas cette hausse à des évènements spécifiques mais plutôt à une tendance sociétale globale,
- 2 d'entre elles préfèrent ne pas se prononcer.

4. Démarches de caractérisation des déchets sauvages diffus

Les évènements cités pour expliquer la hausse de la quantité de déchets sauvages diffus sont de **nature légèrement différente de celles évoquées par les collectivités**.

Quatre répondants ciblent plus précisément la **production amont d'emballages** par les industriels qui « mettent sur le marché des emballages dont la durée de vie excède de loin celle du produit qu'ils contiennent ». Un de ces répondants promeut donc la prévention (vente en vrac), l'éco-conception, et l'interdiction de commercialisation pour certains emballages non recyclables par les filières en place sur le territoire. Le répondant prend l'exemple de San Francisco, « où les gobelets en polystyrène ont été interdits », pour illustrer ses propos.

Deux répondants ciblent la **vente à emporter** comme facteur d'augmentation de la présence des déchets sauvages diffus, étant donné la hausse de cette activité mais aussi le fait que les commerçants ne prennent pas en charge le ramassage de ces déchets à proximité des lieux de vente.

D'autres raisons sont évoquées comme le **manque de moyens de collecte** (notamment de corbeilles de rue) étant donné leur « coût trop élevé ». Également, le **manque d'impunité du geste de dépôt des déchets sauvages diffus** serait à l'origine de leur hausse.

Facteurs explicatifs de la baisse constatée par certains enquêtés

Quelques **facteurs explicatifs ont été précisés par les enquêtés ayant constaté une baisse des déchets sauvages diffus** sur leurs territoires.

46 % des communes qui ont indiqué une baisse de la présence de déchets sauvages diffus, soit 13 répondants, précisent qu'elle est liée à un ou plusieurs évènements. Pour deux communes, il s'agit du nettoyage systématique des déchets qui renvoie un signal de propreté permettant d'éviter l'accumulation de nouveaux dépôts. Une autre commune précise que cette baisse est liée à « l'évolution des politiques publiques en faveur de la réduction des déchets » qui aurait aussi un impact positif en bout de chaîne, sur le geste d'abandon. Dans le même esprit, d'autres communes évoquent une évolution des comportements qui s'observe dans le refus d'utiliser des objets à usage unique, grandement motivé par la récente réglementation, mais aussi plus globalement par une sensibilisation accrue aux « problématiques environnementales ». Contrairement aux autres communes qui considèrent que la tarification incitative provoque une augmentation des dépôts sauvages diffus, un répondant considère que la redevance incitative est à l'origine d'une diminution de la présence des déchets sauvages diffus, celle-ci étant en place « depuis longtemps ».

Seuls 3 % des répondants des EPCI (4) ont perçu une baisse des déchets sauvages diffus durant les cinq dernières années. Trois d'entre eux ne savent pas si cette baisse est liée à un évènement spécifique. Le quatrième répondant pense, quant à lui, que ce sont la prise de conscience collective sur l'environnement, la communication massive sur les impacts environnementaux, la verbalisation des dépôts sauvages et l'instauration de l'extension des consignes de tri qui sont toutes à l'origine de la baisse qu'il constate.

Pour rappel, aucune association ne considère que la quantité de déchets sauvages diffus diminue.

5. Influence de la crise sanitaire sur la présence de déchets sauvages diffus

Une partie du questionnaire a été consacrée à l'évolution des déchets sauvages diffus lors de la crise sanitaire associée à la COVID-19.

45 % des répondants (sur 190 répondants Q1, 127 répondants Q2 et 26 répondants Q3) ont précisé que la crise sanitaire n'a pas entraîné d'évolution de la quantité ou nature des déchets sauvages diffus observés. 13 % des répondants au global n'ont pas souhaité se prononcer sur cette question.

4. Démarches de caractérisation des déchets sauvages diffus

36 % des communes considèrent que cette crise a entraîné une modification de la quantité et/ou de la nature des déchets sauvages diffus observés : 11 % considèrent que cela a fait évoluer la quantité mais aussi la nature de ces déchets, 16 % indiquent qu'il ne s'agit que d'une évolution de la nature des déchets et enfin 9 % déclarent que cette évolution concerne uniquement la quantité de déchets.

45 % des 127 répondants EPCI ont constaté une évolution de la quantité et/ou nature des déchets sauvages diffus. Un pourcentage plus important des associations enquêtées (62 %) a également observé cette évolution.

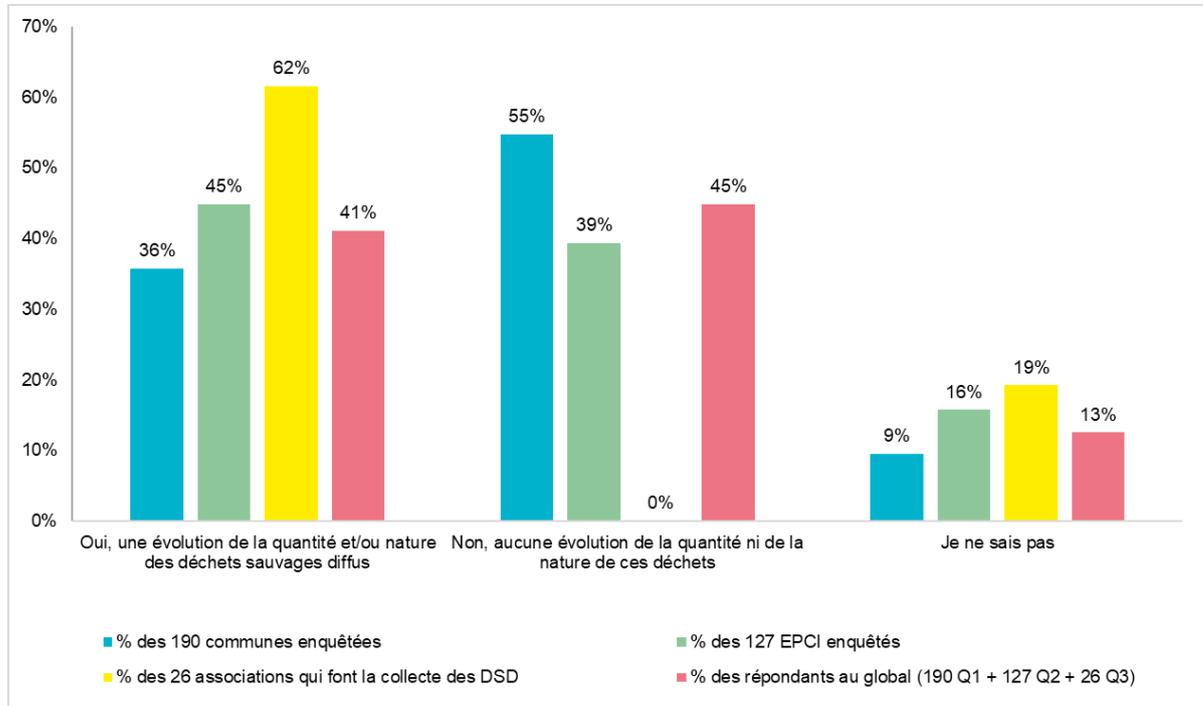


Figure 29. Évolution ressentie concernant les déchets sauvages diffus en période de crise sanitaire (sur un total de 190 répondants Q1, 127 répondants Q2 et 26 répondants Q3).

Les répondants pouvaient ensuite préciser le type de déchets sauvages diffus sujet à une évolution de la quantité et/ou nature des déchets observés pendant la période de crise sanitaire.

Étant donné le contexte, les *mouchoirs et autres textiles sanitaires*, dont les masques à usage unique, sont jugés comme étant particulièrement concernés par une évolution à la hausse (47 % des enquêtés au global, soit 19 % des répondants des communes, 77 % des répondants des EPCI et 81 % des associations).

Les *bouteilles en plastique* et les *emballages plastiques souples* sont, respectivement, le deuxième et troisième type de déchets cité par le plus de répondants au global (22 % et 20 % respectivement pour la totalité des répondants).

Tout comme pour les typologies de déchets hors crise sanitaire, les associations mentionnent globalement un nombre plus important de typologies de déchets sauvages diffus observées à la hausse que les collectivités, notamment en ce qui concerne les *bouteilles en plastique*, les *mégots de cigarette* et les *objets à usage unique*.

4. Démarches de caractérisation des déchets sauvages diffus

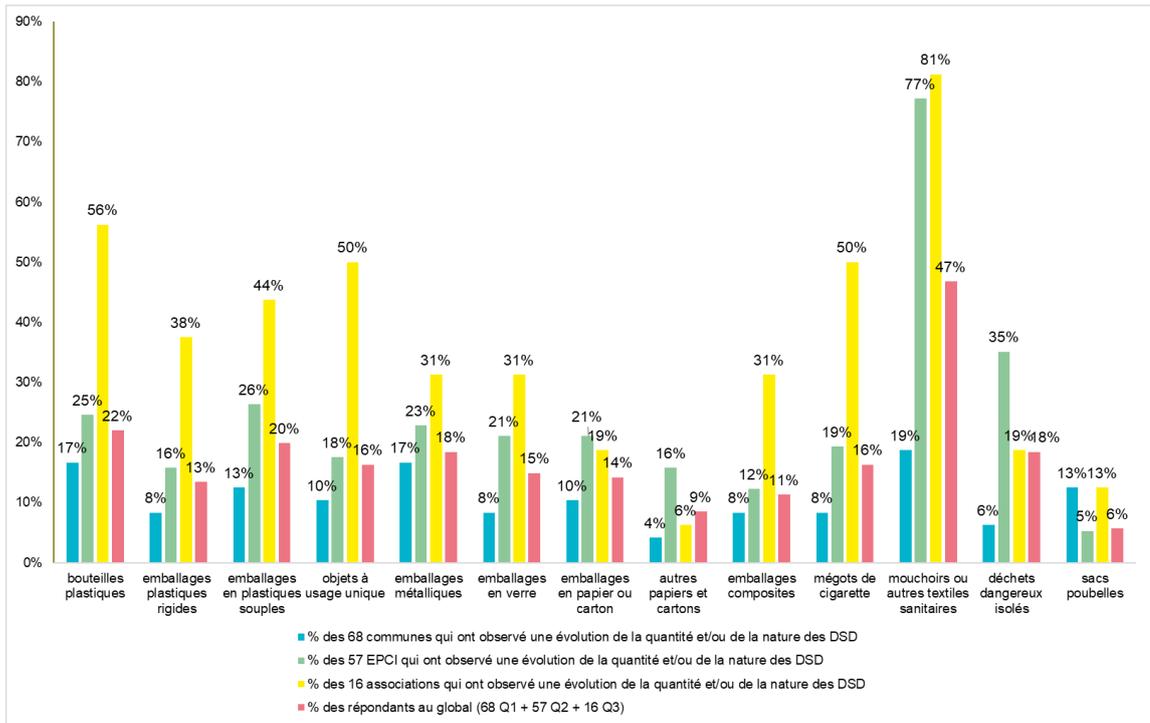


Figure 30. Répartition des répondants en fonction du type de déchets sauvages diffus concerné par une évolution à la hausse lors de la crise sanitaire (sur un total de 68 répondants Q1, 57 répondants Q2 et 16 répondants Q3).

6. Valorisation des résultats des ramassages et des caractérisations

La majorité des communes ne diffuse pas les résultats de ses caractérisations (71 % sur les 21 communes qui réalisent des missions de caractérisation). Très peu de répondants expliquent les raisons de ce manque de diffusion : il s'agit parfois de démarches informelles non consignées correctement par écrit ou encore d'enquêtes qui ne sont pas jugées assez poussées pour être divulguées. Parmi les 29 % de répondants qui diffusent leurs résultats, la page Facebook de la commune peut servir de plateforme de partage, notamment quand il s'agit de publier des photographies prises à la suite de campagnes de ramassages. Ces dernières servent de support de sensibilisation pour la population.

Toutes les associations enquêtées qui réalisent des ramassages et/ou des caractérisations de déchets sauvages diffus valorisent les résultats obtenus : *a minima* en interne, c'est-à-dire au sein de l'association mais aussi auprès de leurs partenaires (pour 54 % des répondants), également au sein de supports de communication divers (rapports, visuels, infographies... pour 65 % des associations) et enfin lors d'évènements pour présenter les résultats (réunions, webinaires, sessions de débats... pour 23 % d'entre elles).

4. Démarches de caractérisation des déchets sauvages diffus

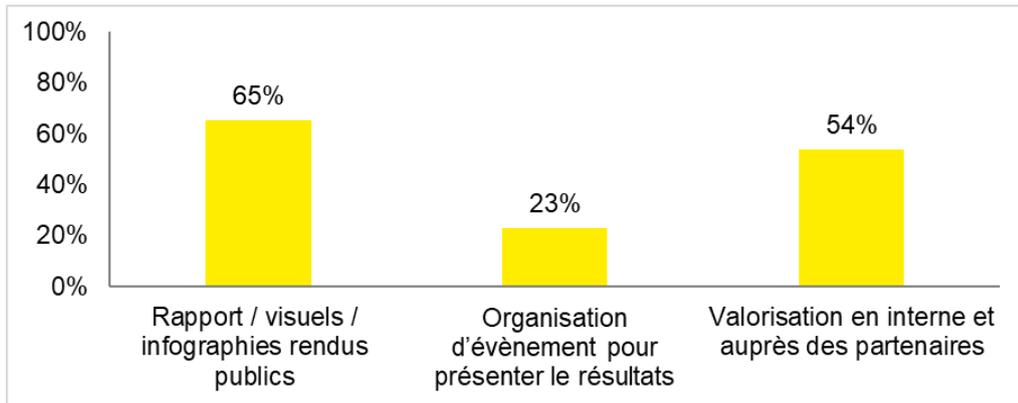


Figure 31. Modes de valorisation des résultats des ramassages et/ou des caractérisations par les associations (sur un total de 26 répondants Q4).

7. Partenariats menés par les associations dans le cadre de protocoles de caractérisation

69 % des associations pratiquant du ramassage (soit 18 associations) ont engagé des partenariats avec d'autres entités pour mener à bien des campagnes de ramassage et/ou de caractérisation des déchets sauvages diffus.

Ces partenaires sont divers et peuvent être pluriels sur une même initiative. Toutefois, les associations ayant répondu ont plus recours à d'autres associations (46 %), voire des réseaux d'associations ou fondations (27 %), pour créer des partenariats. Les collectivités font aussi partie des partenaires les plus cités (27 %).

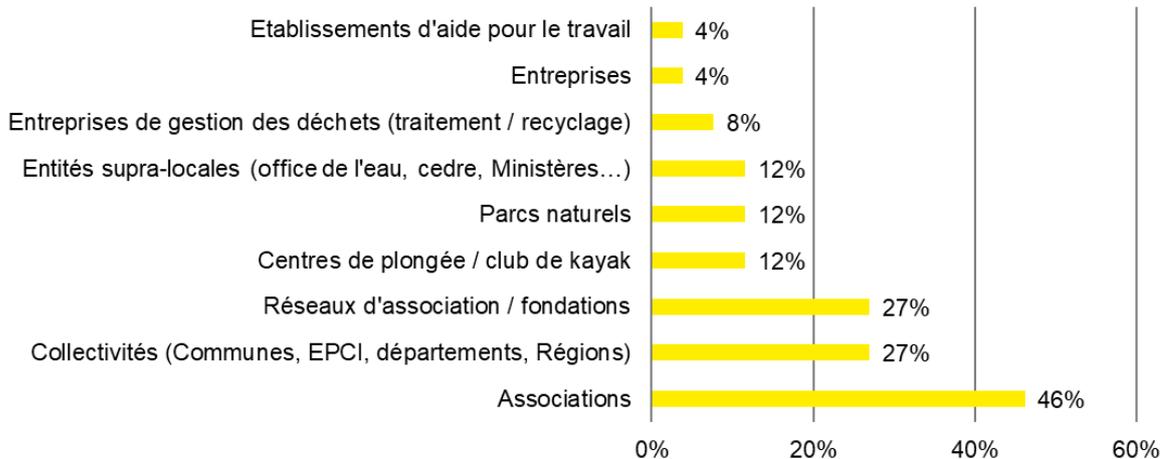


Figure 32. Partenariats établis par des associations dans le cadre des ramassages / caractérisations menées (sur un total de 18 répondants Q3).

5. Initiatives de prévention contre l'abandon de déchets sauvages diffus

A Actions de prévention menées contre le geste d'abandon

1. Types d'actions menées en fonction des catégories d'acteurs

Les enquêtés sont plus nombreux à se positionner sur le volet de la prévention que sur le volet précédent de la caractérisation. Pour certaines communes ne gérant pas ce volet, elles indiquent qu'il est pris en charge par les EPCI auxquels elles adhèrent.

Le graphique ci-après présente le type d'action de prévention réalisé en fonction des catégories d'acteurs interrogés (Q1, Q2, Q3 et Q4).

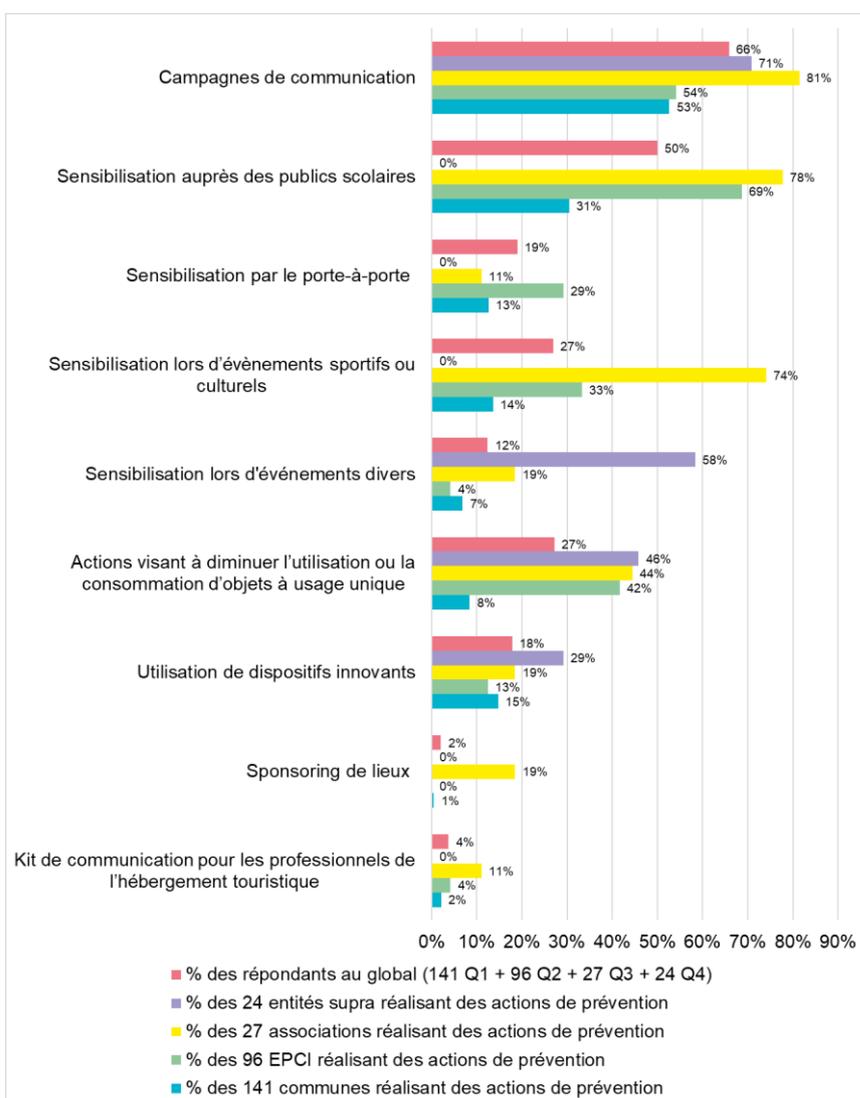


Figure 33. Types d'actions de prévention menées par les répondants (sur un total de 141 répondants Q1, 96 répondants Q2, 27 répondants Q3 et 24 répondants Q4).

Plusieurs types d'actions sont menés mais **les plus citées restent les campagnes de communication (66 % des répondants au global) ainsi que la sensibilisation auprès des publics scolaires (50 % des répondants)**, même si cette dernière n'est menée par aucune entité supra-locale.

L'adoption d'actions visant à *diminuer l'utilisation ou la consommation d'objets à usage unique* (27 % des répondants) est elle aussi mentionnée de manière assez similaire par trois catégories d'acteurs, hormis les communes.

La *sensibilisation lors d'événements sportifs ou culturels* est également mentionnée par 27 % des répondants au global, mais se répartit de manière très inégale entre les catégories d'acteurs : les associations l'évoquent très fréquemment (74 %) alors que les entités supra-locales n'en font pas usage.

L'*utilisation de dispositifs innovants de collecte* des déchets sauvages diffus est mentionnée par toutes les catégories d'enquêtés. 15 % des 141 communes et 13 % des 96 EPCI ont mis en place des dispositifs de collecte innovants correspondant majoritairement à de l'optimisation ou de l'embellissement de corbeilles de rue. Seules 4 associations ont indiqué mettre en place ce type de dispositif. Il s'agit par exemple des « récolteurs de déchets » de l'association ANPER-TOS qui sont reconnus à l'échelle nationale. Enfin, 29 % des entités supra-locales utilisent ou proposent des dispositifs innovants qui visent très souvent la collecte de mégots.

Campagnes de communication et kits de communication

La **communication s'entend ici comme étant la transmission d'une ou plusieurs information(s) sans qu'il y ait forcément un échange** entre les parties pour s'assurer de la bonne réception et compréhension du message, ce qui relève plutôt de la sensibilisation, abordée plus loin.

La *réalisation de campagnes de communication* est l'initiative la plus entreprise par les associations (81 % d'entre elles). Parmi les initiatives de communication les plus originales se trouve la participation à des émissions de télévision et de radio.

Une grande majorité d'entités supra-locales (71 %) mène également des campagnes de communication. Il s'agit de l'initiative de prévention la plus menée par cette catégorie d'acteurs. Ces campagnes se font via différents supports tels que des affiches, des panneaux sur site, des dépliants ou encore des *posts* sur les réseaux sociaux, médias très utilisés.

Les EPCI reposent aussi leurs initiatives de prévention sur la communication, même si elle ne correspond pas à l'initiative la plus utilisée par cette catégorie d'acteurs (54 % alors que la *sensibilisation auprès des publics scolaires* est mentionnée par 69 % des répondants).

53 % des communes indiquent également mener des campagnes de communication. Il s'agit de l'initiative de prévention la plus menée par cette catégorie d'acteurs.

L'utilisation de *kits de communication à destination des professionnels du tourisme* est aussi mentionnée à la marge par quelques entités opérationnelles, notamment par les associations qui sont plus nombreuses à l'avoir entrepris (11 %).

La traduction des supports de communication

Les supports utilisés lors des actions de prévention sont souvent soignés pour accentuer leur efficacité. **Le fait de les traduire en plusieurs langues étrangères représente un effort supplémentaire qui permet néanmoins d'élargir le public cible**, notamment dans les zones plus touristiques.

Pourtant, seuls 6 % des communes menant au moins un type d'actions de prévention, 11 % des EPCI répondants et un tiers des associations affirment utiliser des supports traduits lors de leurs actions de prévention.

Six des neuf communes dont les supports de communication sont traduits, sont des territoires ultramarins (deux communes de La Réunion, une de Mayotte et trois de Guyane). Deux des trois autres communes viennent d'Occitanie et la dernière est située en Bourgogne-Franche-Comté.

Cinq de ces neuf communes ont également indiqué être un territoire touristique (dont quatre sont des territoires ultramarins).

Les supports traduits par les communes sont principalement des panneaux d'affichage (cinq répondants) et des flyers (trois répondants), mais également des sites internet et des plateformes sur des réseaux sociaux (trois répondants). Des tee-shirts et casquettes sont également cités par deux répondants comme étant des supports de communication traduits.

Le guide de tri est le support le plus traduit par les EPCI. Il s'agit également d'affiches, flyers et guides divers indiquant généralement des informations liées au tri et aux écogestes.

Concernant les associations, il s'agit majoritairement de supports de communication digitale (site web, vidéos...), de posters et de flyers pour les vacanciers. Une association anonyme rapporte la réalisation d'une exposition en français et en anglais sur l'impact de la pollution plastique sur le milieu marin. Les langues citées par les associations sont variées : anglais, malgache, créole, italien, etc.

Sensibilisation à tous les niveaux

La **sensibilisation étant multiforme**, les répondants ont pu distinguer ce qu'ils avaient entrepris.

La *sensibilisation auprès des publics scolaires* reste la plus menée, notamment par les EPCI qui investissent beaucoup ce volet (pour 69 % d'entre eux) mais aussi des associations (78 % d'entre elles). Concernant les communes, il s'agit du deuxième type d'action de prévention le plus souvent cité et qui est réalisé par 31 % des communes enquêtées. Si ce type de sensibilisation reste importante pour une majorité d'experts sollicités dans le cadre de la consultation (Entretiens 4, 6, 8 et 9), d'autres précisent qu'il serait préjudiciable de s'adresser uniquement au public des plus jeunes (Entretien 1).

Les associations sont aussi très présentes lors des *événements sportifs ou culturels* (74 % d'entre elles), lors lesquels les EPCI et les communes sont moins présents (33 % d'EPCI et 14 % des communes) et les acteurs supra-locaux absents, dû notamment à leur échelle d'intervention plus large.

Les EPCI se démarquent dans la *sensibilisation en porte à porte* (29 % d'entre eux), avec la présence notamment d'ambassadeurs du tri qui sensibilisent aussi à la question des déchets sauvages. Les associations et les communes sont moins présentes sur ce créneau (11 % de répondants associatifs et 13 % de répondants communaux). Les entités supra-locales n'interviennent pas non plus à ce niveau.

La *sensibilisation lors d'événements divers* est la plus mentionnée par les entités supra-locales (58 % d'entre elles). À titre d'exemple, l'entreprise ÉcoMégot (<https://ecomegot.com/>) propose une solution globale de gestion des mégots de cigarette incluant un volet important de sensibilisation de manière à recueillir le plus de mégots en vue de leur valorisation. Pour ce faire, ils interpellent les usagers sur les conséquences environnementales du jet de mégot. VNF (<https://www.vnf.fr/vnf/>) met également en place toute une démarche de sensibilisation visant à expliciter les conséquences des déchets sauvages recueillis dans les voies navigables. Plus à la marge, un expert en matière juridique précise faire des réunions avec des élus et des responsables associatifs pour les

5. Initiatives de prévention contre l'abandon de déchets sauvages diffus

sensibiliser à la question des déchets sauvages. Deux répondants mentionnent également qu'ils font, à titre personnel, de la sensibilisation auprès d'entrepreneurs locaux.

Les 19 % d'associations menant des actions de *sensibilisation lors d'évènements divers* indiquent par exemple la tenue d'expositions ou d'évènements grand public sur les thèmes « des décharges sauvages » ou encore « des déchets aquatiques ». Des actions de type « *mon commerçant Zéro Déchet* » sont aussi citées avec pour but de réduire le flux de déchets distribués par ces derniers. Des campagnes de ramassage de déchets sauvages diffus sont également mentionnées, à la marge, comme étant des occasions de sensibiliser un peu plus les participants. Un expert sollicité dans le cadre de la consultation a aussi exprimé le fait que ces évènements constituent des moments de sensibilisation intéressants (Entretien 3). L'organisation de ces journées de collecte des déchets sauvages diffus est également citée par 7 % des communes enquêtées.

Il a été demandé aux **acteurs opérationnels** s'ils couplaient des rappels aux sanctions lors de la tenue de leurs campagnes de sensibilisation à la question des déchets sauvages diffus. **Sur l'ensemble des collectivités qui mènent au moins un type d'action de prévention, 34 % des EPCI et 32 % des communes ont indiqué avoir inclus un rappel des sanctions.** Cependant, la majorité des collectivités ne s'est pas prononcée ou n'avait pas l'information pour répondre à cette question (la moitié des EPCI et un tiers des communes). **Les associations n'utilisent pas autant ce levier. Seules 19 % des associations le mentionnent.**

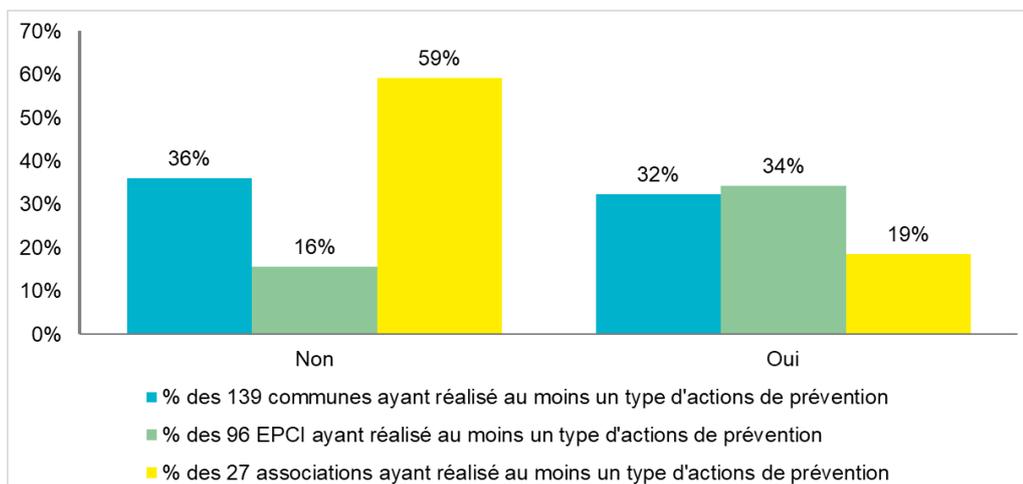


Figure 34. Rappel des sanctions encourues dans les campagnes de sensibilisation menées (sur 139 répondants Q1, 96 répondants Q2 et 27 répondants Q3).

Actions visant à diminuer l'utilisation ou la consommation d'objets à usage unique

Il a été demandé aux répondants, quelle que soit leur catégorie, de préciser le type d'actions menées pour diminuer l'utilisation d'objets à usage unique.

5. Initiatives de prévention contre l'abandon de déchets sauvages diffus

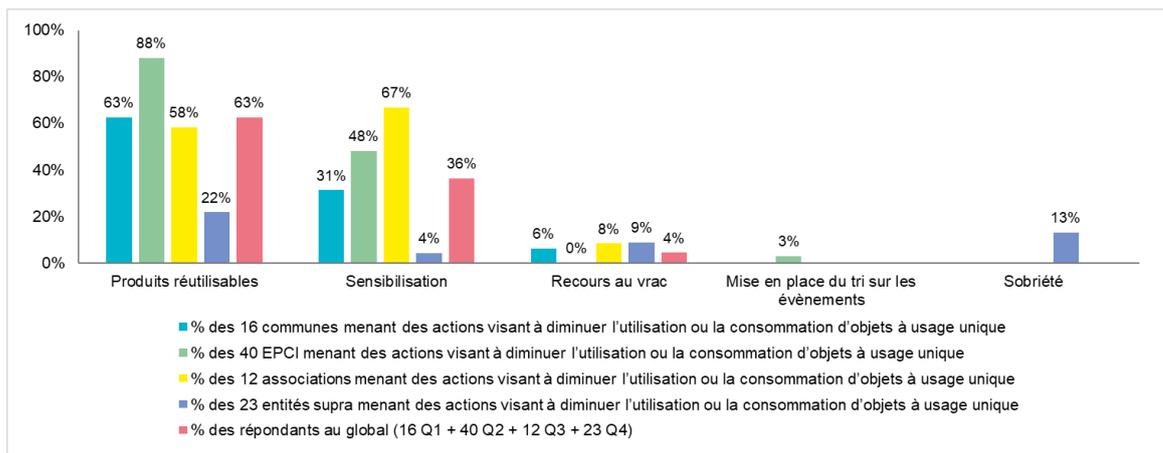


Figure 35. Recours à des actions visant à limiter l'utilisation d'objets à usage unique (sur 16 répondants Q1, 40 répondants Q2, 12 répondants Q3 et 23 répondants Q4).

Le recours à des produits réutilisables reste la principale action menée, qu'il s'agisse d'en utiliser en interne au sein des entités répondantes ou de mettre en place des systèmes de prêts avec parfois des consignes. Les EPCI sont ceux ayant développé le plus le système de prêt avec une grande diversité de produits proposés. Sur les 20 répondants ayant mentionné la mise en avant de produits réutilisables, 95 % d'entre eux évoquent les gobelets/éco-cups, 30 % indiquent utiliser ou promouvoir de la vaisselle réutilisable, 15 % parlent de prêt de couches ou lingettes lavables, 15 % également proposent des dons de sacs à vrac ou sacs cabas, 15 % ont entrepris des campagnes de distribution de gourdes et 5 % des distributions de cendriers pour recueillir les mégots.

Les communes ont indiqué utiliser ou louer des gobelets/éco-cups et de la vaisselle réutilisable. La ville de Paris, plus précisément, mentionne un plan d'actions visant à mettre fin à l'emploi du plastique à usage unique. Le répondant précise que la mise en place de ce plan d'actions est prévue entre 2020 et 2026.

Les associations mentionnent elles aussi majoritairement les éco-cups. Un établissement public a, quant à lui, remplacé la vaisselle jetable de sa cantine par des matériaux durables et fourni des gobelets lavables à chaque salarié pour interdire les gobelets plastiques utilisés dans les machines automatiques à café. La vaisselle réutilisable a aussi été mise en place à l'institut Méditerranéen d'Océanologie.

Les actions de sensibilisation sur le sujet visent très souvent la promotion du zéro déchet au travers d'ateliers de type *Do It Yourself* (DIY). L'adoption ou la promotion du vrac fait aussi partie des actions proposées, qu'il s'agisse d'opter pour des courses en vrac ou le remplissage de gourdes avec de l'eau du robinet. Un établissement public a par exemple installé des fontaines à eau dans chaque bâtiment pour limiter l'utilisation individuelle de bouteille plastique.

Enfin, les entités supra-locales évoquent la question de la sobriété appliquée en interne en tentant de « proscrire les emballages à usage unique autant que faire se peut ».

Impact de quelques actions de communication/sensibilisation et de la réduction des objets à usage unique

L'impact des actions de communication / prévention / sensibilisation est considéré positif par 28 % des répondants des EPCI et mitigé par 28 % de répondants des EPCI également.

Les prêts de textile sanitaire lavable et de vaisselle réutilisable semblent également avoir un impact positif. C'est ce dont témoignent 67 % des répondants EPCI (2/3 pour le prêt de textile sanitaire et 4/6 pour le prêt de vaisselle). Les 19 répondants ayant instauré l'utilisation de gobelets

réutilisables estiment que l'impact de cette action est plutôt positif (37 %). 16 % des répondants jugent toutefois que l'impact est mitigé et 5 % ne voient aucun impact.

Les impacts des actions est varié selon les associations les ayant mises en œuvre : de « mitigé » pour les gobelets à « fort impact positif » pour la plupart des actions de sensibilisation. L'association ayant mené l'action « Mon commerçant zéro déchet » indique que les commerçants présentent un fort intérêt pour le sujet.

Utilisation de dispositifs innovants

L'utilisation de dispositifs innovants de collecte des déchets sauvages diffus est mentionnée par toutes les catégories d'enquêtés.

15 % des 141 communes ayant mené des actions de prévention ont indiqué avoir mis en place des dispositifs de collecte innovants (soit 28 répondants). De ces entités :

- Près de la moitié des 28 répondants (43%) ont couplé la mise en place de corbeilles de rue avec des **actions de communication** sur ces supports : « poubelles visibles et colorées », « voyantes », « avec affichage » ... Un seul de ces répondants mentionne l'utilisation de *nudges* sur les cendriers dédiés aux mégots de cigarette.
- Deux répondants indiquent avoir utilisé la **rubalise**, ayant pour avantage, à l'instar des *nudges* et de la communication, de « rendre visible le problème aux usagers de l'espace public », bien que son impact soit difficilement mesurable.
- Deux communes ont mis en place des **corbeilles compactantes**, dont une à la Réunion qui mentionne une expérimentation peu concluante. À l'inverse, le regroupement de communes de Montpellier considère que l'impact de ce dispositif est excellent.
- Une commune indique avoir mis en place des **corbeilles bi-flux avec du tri sélectif**, sans toutefois préciser l'impact de ce dispositif.
- Enfin, 36 % des 28 répondants ont juste mentionné avoir densifié leur réseau habituel de corbeilles de rue. **La multiplication de ces dispositifs traditionnels de collecte ne semble cependant pas totalement satisfaisante pour certains enquêtés** qui indiquent qu'il y a « peu d'impact », que le dispositif n'est « pas concluant », notamment s'il n'y a pas de répression ni de travail sur les leviers du changement de comportement étant donné que « les gens n'ont pas le courage d'aller jusqu'à la poubelle ».

13 % des 96 EPCI répondants ont mis en place des dispositifs de collecte innovants (soit 12 entités). De ces entités concernées :

- Sept ont proposé **d'optimiser leurs corbeilles** en les équipant de deux voire trois flux en vue de faciliter le geste de tri et limiter celui de l'abandon. La Communauté d'Agglomération du Centre de la Martinique mentionne qu'un test est en cours dans une rue du territoire pour mesurer l'impact d'une double corbeille, par rapport à une corbeille simple. Des opérations ponctuelles de tri lors d'évènements dans lesquels circulent des poubelles de tri nomades sont aussi évoquées par la Communauté d'agglomération du Pays Voironnais. L'impact de ces dispositifs est jugé moyen à faible par les répondants puisque les corbeilles et leurs consignes d'utilisation ne sont souvent « pas assez visibles ».
- Quatre répondants estiment d'ailleurs que les dispositifs mis en place doivent **apporter de la visibilité** : les corbeilles doivent ressortir, que ce soit par leur forme ou leur affichage. L'expérience de la rubalise autour des dépôts sauvages est aussi mentionnée, même si son impact semble limité dans le temps.
- Des **corbeilles connectées** sont évoquées par deux répondants. Elles permettent de communiquer sur le taux de remplissage de la borne, voire de compacter les déchets qui s'y

5. Initiatives de prévention contre l'abandon de déchets sauvages diffus

trouvent grâce à de l'énergie solaire. L'impact de ces deux dispositifs est jugé positif par ceux qui les mentionnent. Un d'entre eux précise qu'il y aurait même une « forte demande de la part des associations et du public de plus en plus sensibilisé » à ce type de dispositifs.

- Deux répondants des EPCI parlent de **collecte spécifique de mégots**, notamment grâce à des « mégotiers ». Si le premier juge ces équipements « très efficace », le second est plus mitigé et considère « l'impact ponctuel tant en lieu qu'en durée ».
- Deux répondants mentionnent également l'utilisation de **nudges** pour :
 - Embellir les zones de points noirs habituels, avec un bon retour sur ce type de dispositif puisque l'espace ornementé semble « globalement respecté »,
 - Améliorer le geste de jeter dans la corbeille. Dans ce cadre, l'utilisation de *nudges* est jugée « mieux que rien, mais pas d'une efficacité totale » puisque les dépôts sauvages persistent.

Seules **4 associations ont indiqué mettre en place des dispositifs innovants**. Il s'agit par exemple des « récolteurs de déchets » de l'association ANPER-TOS (<https://anper-tos.fr/>), permettant d'une part, d'y déposer des déchets sauvages issus de ramassages ponctuels et d'autre part, de montrer les emplacements où une corbeille serait nécessaire. La distribution de cendriers de poche et le déploiement de bacs à marée sont aussi mentionnés par deux associations souhaitant rester anonymes. Les impacts de ces dispositifs semblent tous être positifs pour les répondants, car ils observent une réduction des déchets sauvages présents au sol.

29 % des entités supra-locales (soit 7 entités) utilisent ou proposent des dispositifs innovants. Ils visent les mégots au travers de la distribution de récupérateurs de mégots de cigarette sous plusieurs formes. Une entreprise anonyme propose notamment une gamme complète de mobilier urbain éco-conçu pour la collecte des mégots (borne-cendrier, cendrier de poche, etc.). D'autres flux de déchets sauvages sont aussi visés. En tant que partenaire du projet Interreg *Preventing Plastic Pollution*, le Parc Naturel Marin d'Iroise a installé des bacs à marée et a défini des sites de collecte de filets et d'engins de pêche pour les usagers. Enfin, l'entreprise C TO SEA vend ou loue du matériel de collecte innovant capable de recueillir tous type de déchets flottants (marées noires incluses).

Sponsoring de lieux

Les associations et une commune de Moselle (Hombourg Budange) sont les seuls types d'entités à proposer des initiatives de type « adopte un spot », souvent adaptées aux milieux naturels ne bénéficiant pas d'une gestion courante par une entité précise.

Toutefois, seul 19 % des associations le font, alors que ce type d'initiative participe à l'émergence d'un engagement fort envers un lieu en créant une appropriation bénéfique à sa protection. Il est néanmoins souvent nécessaire que ce lieu bénéficie déjà d'une certaine aura pour faciliter cette appropriation. Parmi les associations ayant mentionné ce type d'initiative figurent Project Rescue Ocean (<https://projectrescueocean.org/>) et MerTerre (<https://mer-terre.org/>), les trois autres souhaitant rester anonymes.

Ce type d'initiative peut également participer à la promotion des sciences participatives : n'importe quel citoyen ou entité peut adopter un lieu et faire remonter des données sur l'évolution de son état. La plateforme ReMed Zéro Plastique explicite cette démarche (<https://www.remed-zero-plastique.org/adopt-1-spot>).

2. Temporalité de la démarche

Il a été demandé aux acteurs opérationnels depuis combien de temps sont-ils engagés dans une démarche de prévention du geste d'abandon.

La majeure partie des enquêtés des EPCI ayant répondu à la question de la temporalité (83 % d'entre eux) se considère engagée dans une démarche de prévention **depuis moins de 10 ans** : depuis un an tout au plus pour 14 % des répondants ; entre deux et cinq ans pour 37 % des répondants ; entre six et dix ans pour 32 %. Cinq EPCI ont également indiqué n'être impliqués que depuis l'instauration du tri sélectif et/ou l'embauche d'ambassadeurs du tri. Sans autre information plus détaillée, ils sont inclus dans la catégorie « *plusieurs années* ».

La proportion d'associations et de communes impliquées depuis plus de dix ans est légèrement plus importante que celle des EPCI (10 % et 19 % respectivement pour les répondants Q1 et Q3, contre 3 % des répondants Q2), laissant entrevoir un engagement plus ancien des communes et des associations sur le sujet. Celui-ci n'est toutefois pas prouvé puisque la Loi NOTRe⁷ a complètement redessiné le paysage des EPCI, faisant en sorte qu'il soit plus difficile également de retracer leur implication historique sur le sujet.

Globalement, la majeure partie des répondants œuvrant sur le sujet, le fait depuis 2 à 5 ans (31 % des répondants au total), voire de 2 à 10 ans (57 % des répondants au total), indiquant ainsi la période de plus forte émergence de la problématique.

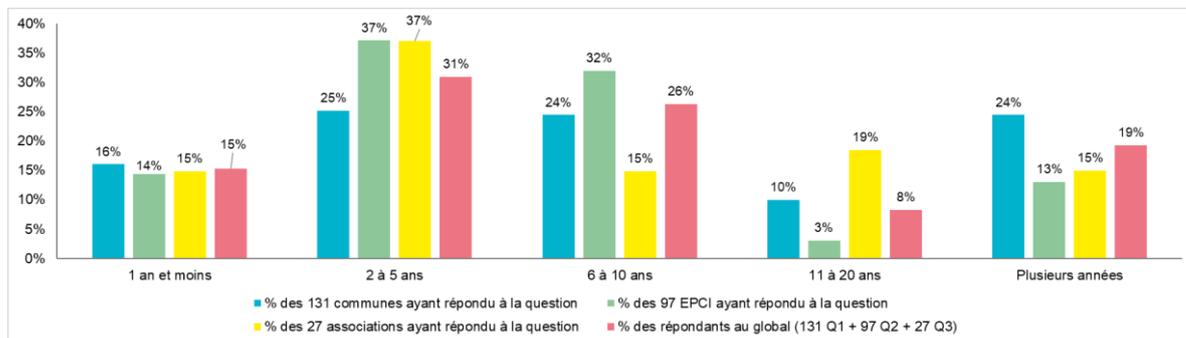


Figure 36. Durée d'engagement dans une démarche de prévention contre les déchets sauvages diffus (sur un total de 131 répondants Q1, 97 répondants Q2 et 27 répondants Q3).

Récurrence de la principale action de prévention menée

Etant donné les multiples compétences des collectivités, **la récurrence des actions de prévention est moins marquée chez elles que chez les associations.**

La récurrence de l'action principale menée par les collectivités est ponctuelle pour 63 % des répondants EPCI et pour 55 % des communes, durant toute l'année pour 32 % des Q2 et 37 % des Q1. Les actions ne sont *continues sur plusieurs mois* que pour 3 % des EPCI et 4 % des communes et seul 1 % des communes précise mener des actions *continues sur plusieurs semaines*. Enfin quatre communes ne souhaitent pas ou ne peuvent pas préciser la récurrence de l'action qu'elles mènent, notamment à la suite des élections municipales et au changement d'élus qui ne détiennent pas toujours l'historique de toutes les actions entreprises. D'ailleurs, certaines communes expliquent leur engagement récent, datant de *moins d'un an*, par ce même changement en termes d'équipe municipale.

67 % des associations mènent leurs actions de prévention tout au long de l'année, 19 % de manière ponctuelle et 15 % en continue sur plusieurs mois.

⁷ Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.

3. Partenariats engagés avec d'autres entités pour mener à bien les actions de prévention

Des entités menant des actions de prévention, **29 % des 139 communes, 32 % des 98 EPCI et 44 % des 27 associations mènent leurs actions en partenariat avec d'autres entités.**

5 % des répondants EPCI et 7 % des répondants associatifs et seulement 1 % des répondants communaux ne savent pas si leurs structures sont en partenariat avec d'autres acteurs.

Parmi les 40 communes concernées, une majorité est engagée dans un partenariat avec les EPCI auxquels elles adhèrent (68 %).

20 % mentionnent un partenariat avec des ONG : une association (5 répondants), des fédérations ou sociétés de chasse (2 répondants) ou encore un collectif zéro déchet (1 répondant). Les deux seules associations citées sont : le *World Clean Up Day* (<https://www.worldcleanupday.fr/en-france/>) et *Haugr*, une association pour la conservation du patrimoine culturel (<http://haugr-des-hogues-en-lyons.over-blog.com/>).

15 % des 40 communes indiquent également travailler avec des entreprises privées, dont la SPL TAMARIN à la Réunion, qui organise des événements pour les entreprises (séminaires, réceptions...), mais mène également des projets et études dans le domaine de l'aménagement du littoral. Le répondant précise que le SPL TAMARIN s'occupe de la réalisation de « grandes campagnes de sensibilisation en fin d'année ». Un autre répondant explique que la commune a un partenariat avec les supermarchés E. Leclerc à l'occasion des opérations « nettoyons la nature ». Un autre précise que son partenariat prend la forme d'un financement de la part de financeurs privés locaux. Les autres sociétés mentionnées sont « des entreprises de propreté », très probablement en charge du nettoyage de la commune dans le cadre d'une prestation de service, ou encore des entreprises locales prenant part à l'amélioration de leur territoire.

Deux communes indiquent travailler avec des établissements scolaires et une avec les bailleurs sociaux. Deux enquêtés précisent également travailler avec des services civiques et une brigade verte. Enfin, un répondant communal cite CITEO en tant que partenaire lui permettant de mener à bien ses actions de prévention.

Les **associations sont les plus sollicitées par les EPCI** pour travailler sur des initiatives liées à la prévention (42 % des enquêtés). Il s'agit en majorité d'associations présentes sur le territoire de l'EPCI dont le domaine principal d'action est la protection de l'environnement. Quelques associations d'insertion sont également engagées dans la démarche par des EPCI qui les sollicitent.

35 % des répondants EPCI travaillent également avec les communes du territoire et 23 % avec un syndicat de traitement et/ou valorisation. Il existe aussi des partenariats avec des gestionnaires d'espaces naturels comme les syndicats de rivière et bassin ou des parcs nationaux (16 %), la police municipale ou la gendarmerie (10 %), des professionnels tels que des grandes surfaces ou des responsables de stations de ski (10 %), des départements (6 %), des écoles (6 %), des communautés de communes (6 %). D'autres partenaires sont aussi cités mais pour des actions très ponctuelles et locales (bailleurs de fonds et particuliers).

Des 12 associations mentionnant entreprendre des partenariats, seules huit précisent leurs partenaires habituels. Il s'agit principalement d'autres associations, pour la moitié des répondants, de collectivités locales (trois répondants), de conseils régionaux et départementaux (deux répondants), ainsi que le ministère de la Transition écologique et solidaire pour un répondant. Sont également cités des clubs sportifs (deux répondants), des commerçants et restaurateurs (deux répondants) ou des conseils de quartiers et des centres sociaux (un répondant).

Les partenaires choisis pour mettre en œuvre des initiatives de prévention du geste d'abandon sont divers et variés et dépendent notamment beaucoup du contexte local. Si les collectivités s'appuient entre elles, elles ont aussi souvent recours aux associations (pour 20 % des communes et 42 % des EPCI).

Les communes sont toutefois plus nombreuses à faire appel aux EPCI (pour 68 % d'entre elles) qui à leur tour recourent aux associations (pour 42 % d'entre eux). Les associations ayant précisé leurs partenaires habituels ont également recours à d'autres collectifs pour mener à bien leurs initiatives de prévention.

B Impact global des actions de prévention et projections à moyen terme

1. Évaluation de l'impact des actions de prévention menées

27 % des 139 communes, 28 % des 98 répondants d'EPCI et légèrement moins de la moitié des associations (48 %) ayant mené des actions de prévention, ont observé des impacts positifs sur la lutte contre les déchets sauvages diffus.

Les autres répondants considèrent qu'ils n'observent pas d'impacts positifs (50 % des communes, 39 % des EPCI et 11 % des associations) ou ne se prononcent pas.

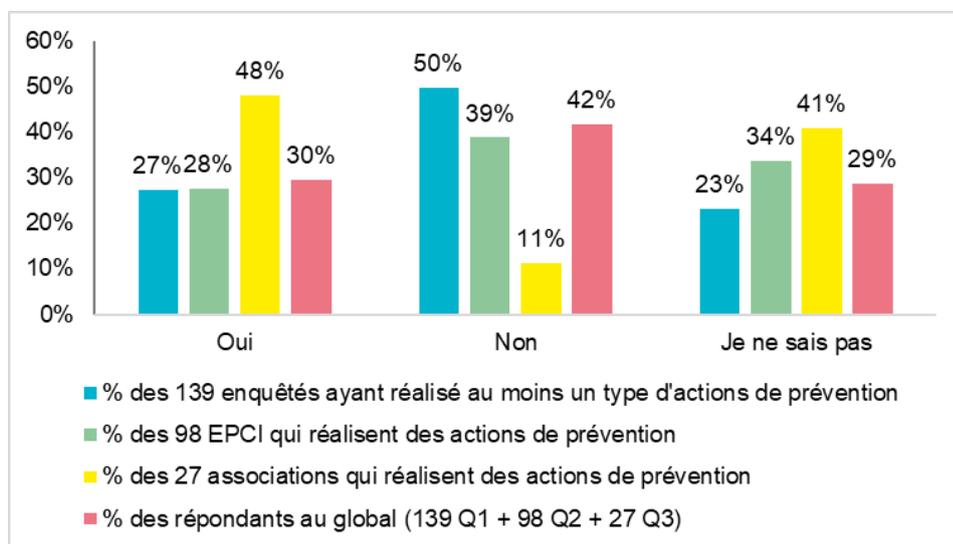


Figure 37. Observation d'impacts/résultats positifs des actions de prévention menées sur la lutte contre les déchets sauvages (sur un total de 139 répondants Q1, 98 répondants Q2 et 27 répondants Q3).

Les impacts positifs observés sont mesurés à partir des *retours de la part des habitants* pour 61 % des communes, pour 59 % des EPCI et pour 85 % des associations, mais aussi des *retours des communes* pour les EPCI exclusivement (44 % d'entre eux).

De manière plus objective, certains répondants mentionnent que la *baisse significative de la quantité de déchets collectés* leur permet de conclure à un impact positif des actions de prévention menées (63 % des communes, 37 % des EPCI et 31 % des associations).

À la marge, 8 % des associations (un répondant) précisent que l'évolution de la réglementation est un bon indicateur de l'impact positif des actions de prévention menées.

En revanche, 13 % des répondants, toutes catégories confondues, affirment observer des impacts positifs *sans pour autant faire de suivi*.

5. Initiatives de prévention contre l'abandon de déchets sauvages diffus

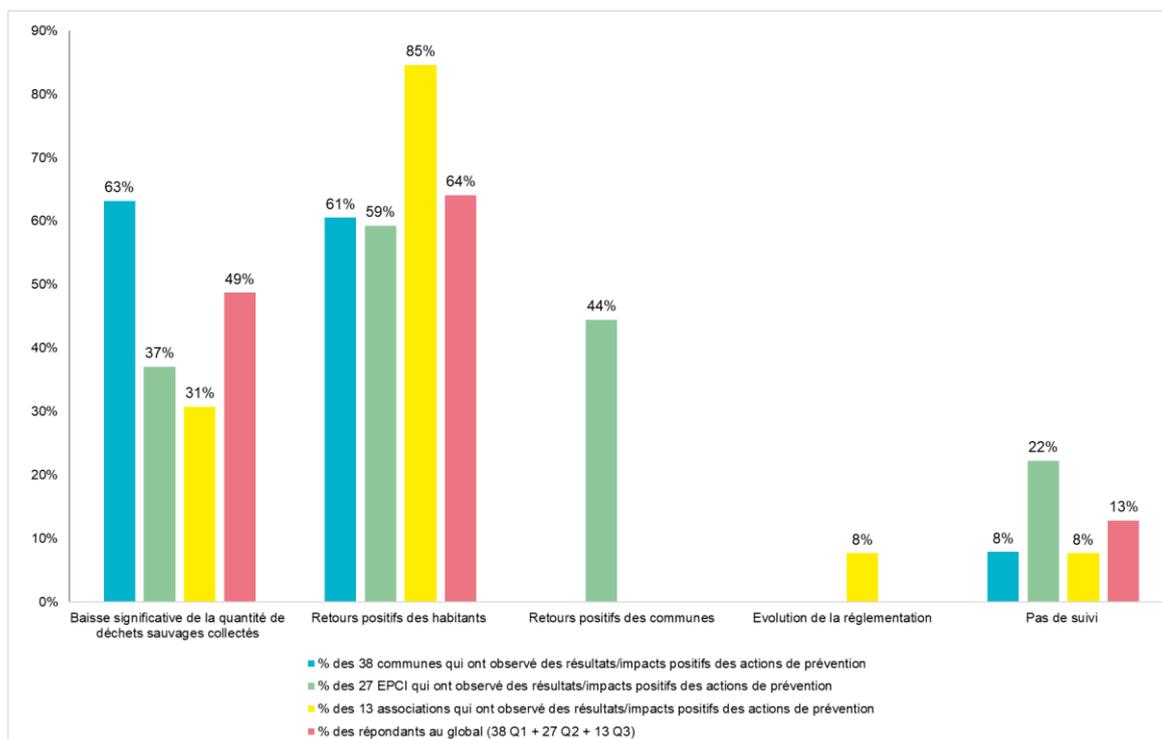


Figure 38. Modalités de mesure de l'impact positif des actions de prévention (sur un total de 38 répondants Q1, 27 répondants Q2 et 13 répondants Q3).

Les acteurs opérationnels n'observant pas d'impact positif (42 % au global) ou ne se prononçant pas sur cette question (29 % au global) sont plus nombreux que ceux ayant pu observer les impacts positifs de leurs actions de prévention sur la lutte contre les déchets sauvages diffus (30 % des répondants opérationnels au global).

Ces impacts positifs des actions de prévention, **bien que difficiles à objectiver, sont principalement mesurés au travers des retours positifs des habitants des territoires concernés** (64 % des répondants opérationnels au global). De manière plus objective, certains répondants précisent aussi se baser sur *l'observation des quantités de déchets sauvages diffus ramassés* (pour 49 % des répondants opérationnels). Il s'agit notamment des communes qui ont plus facilement accès à ces données de terrain compilées par les services de propreté.

2. Projection à 5 ans sur les actions de prévention à mener

a) Poursuite des actions de prévention

La question de la poursuite des actions de prévention a été posée à la totalité des collectivités, qu'elles mènent ou non déjà des initiatives de prévention. Seules **43 % des communes enquêtées et 38 % des 127 EPCI enquêtés**, ainsi que **81 % des 27 associations déjà engagées dans la prévention des déchets sauvages diffus ont prévu de mettre en place ou poursuivre des actions de prévention** pour lutter contre les déchets sauvages diffus dans les cinq années à venir.

Si les associations semblent plus motivées par la poursuite de leur engagement, les collectivités ne montrent pas un enthousiasme si important. 32 % des communes et 17 % des EPCI enquêtés ne prévoient pas de nouvelles actions de prévention dans les prochaines cinq années.

5. Initiatives de prévention contre l'abandon de déchets sauvages diffus

Près d'un tiers (32 %) des répondants, toutes catégories confondues, ne savent pas encore si ce sera le cas. Les EPCI sont plus nombreux dans ce cas de figure (46 %) : outre le besoin de se réappropriier leurs périmètres d'action à la suite des fusions subies par certains, leur engagement dans de la prévention nécessite également qu'un travail de fond soit mené avec les communes détenant la compétence nettoyage.

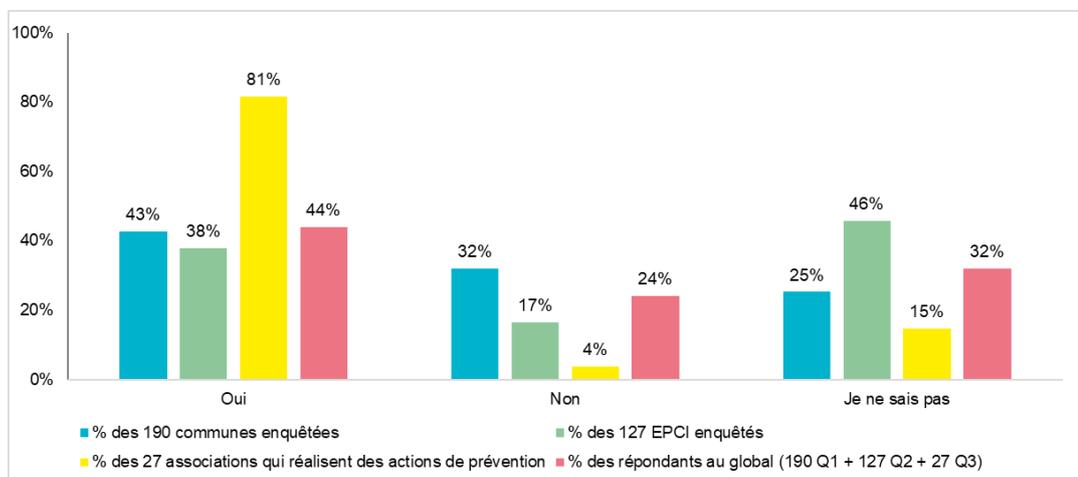


Figure 39. Projection dans la mise en œuvre d'actions de prévention dans les cinq années à venir (sur un total de 190 répondants Q1, 127 répondants Q2 et 27 répondants Q3).

Les communes et les associations ont pu préciser les types d'actions qu'elles envisagent mettre en place. Concernant les communes, 71 répondants ont précisé le type d'actions sur les 81 ayant déclaré en prévoir dans les 5 années à venir. 21 associations ont fait de même.

Il s'agit principalement d'actions de communication et de sensibilisation (pour 58 % des communes ayant répondu et 62 % des 21 associations ayant répondu). Les communes citent régulièrement le bulletin municipal ou « l'affichage » sur panneaux qui semblent être les deux moyens de communication principaux. Est également mentionnée la sensibilisation des publics scolaires.

L'organisation de journée de ramassage des déchets sauvages diffus est également une action que vont mettre en place le quart des répondants (26 % des répondants Q1 et Q2). Le développement de partenariat fait aussi partie des plans pour 19 % des associations, dans le but d'apporter un accompagnement aux collectivités touchées mais aussi de bénéficier de soutiens financiers. Surfrider Foundation Europe mentionne la rédaction de guide à destination des collectivités.

5. Initiatives de prévention contre l'abandon de déchets sauvages diffus

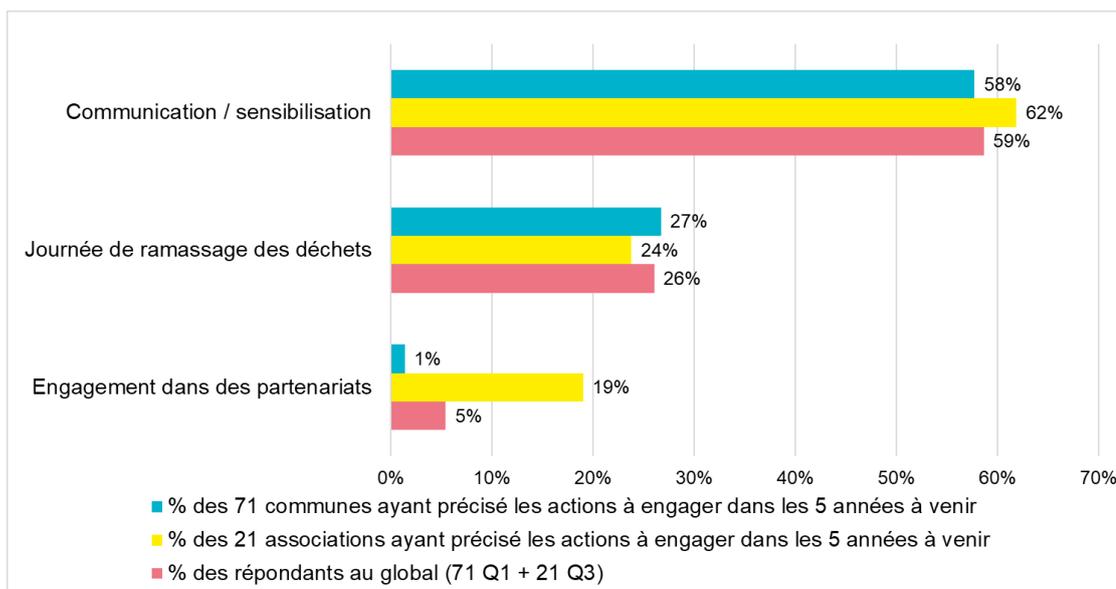


Figure 40. Types d'actions que vont engager les communes et les associations dans les 5 années à venir (sur un total de 21 répondants Q1 et 21 répondants Q3).

Les autres réponses proposées ne concernent qu'une catégorie d'acteurs à la fois.

L'*optimisation des solutions de collecte* est évoquée uniquement par les communes (29 %). Il s'agit principalement d'installer plus de corbeilles de rue mais aussi, pour deux répondants, de les équiper en bi-flux pour motiver le tri dans l'espace public. Une des solutions d'optimisation de la collecte cible spécifiquement les chemins de randonnées en proposant la « création d'un portique avec carte des chemins de randonnées, mise à disposition de sacs poubelle et message demandant aux randonneurs de ramasser les déchets en même temps qu'ils randonnent ».

14 % des répondants communaux souhaitent aussi mettre des moyens dans la *sanction* pour augmenter le nombre d'amendes passées et de constats de flagrant délits dressés. D'ailleurs, 4 % des répondants souhaitent *mettre en place des brigades vertes ou de gardes champêtres* dans les communes plus rurales. Toujours dans l'optique de miser sur la sanction, 10 % des répondants souhaitent s'appuyer sur *la vidéoverbalisation* pour développer le volet de la sanction.

Deux répondants communaux mentionnent leur souhait de se doter de *plans d'actions* leur permettant d'une part, de réduire le plastique à usage unique dans le cas de la ville de Paris et d'autre part, de cibler les initiatives contribuant à la propreté de la commune, pour Bouillante en Guadeloupe.

Enfin, un répondant anonyme d'une commune urbaine de Meurthe-et-Moselle propose d'intégrer des études de changement de comportement à leur réflexion de manière à mieux cerner la problématique des déchets sauvages diffus dans son ensemble.

Quelques répondants des communes indiquent que le type d'actions envisagé n'est pas encore défini à l'heure actuelle.

24 % des associations souhaitent *élargir leur périmètre d'action géographique* et poursuivre ainsi des campagnes de ramassage de déchets sauvages à l'échelle de bassin versant par exemple.

Deux répondants associatifs mentionnent respectivement la mise en place de *monitoring* concernant les déchets sauvages (Surfrider Foundation Europe), la *réalisation de formations* visant les organisateurs d'événements sportifs et culturels pour la mise en œuvre de démarches ZD, ou encore visant des bénévoles pour l'organisation de nettoyages citoyen (Zéro Déchet Touraine) et enfin la

5. Initiatives de prévention contre l'abandon de déchets sauvages diffus

promotion de consignes sur des plats à emporter dans le cadre de la *lutte contre les objets à usage unique* (Zéro Déchet Touraine).

b) Besoins identifiés pour poursuivre des actions de prévention

Les collectivités ont exprimé leurs besoins en matière de prévention. Il s'agit majoritairement de *besoins en communication* (57 % des 190 communes et 67 % des 127 EPCI), de besoins en termes *d'accompagnement technique et/ou méthodologique* (38 % des communes et 56 % des EPCI), de *moyens humains* (32 % des communes et 65 % des EPCI), ou encore d'un *besoin de financement* (36 % des communes et 55 % des EPCI).

Le besoin de matériel est moins important mais concerne néanmoins près d'un tiers des enquêtés (31 % des communes et 27 % des EPCI). Un répondant communal précise qu'il s'agit de caméras de surveillance.

Certains répondants ont également indiqué à la marge avoir besoin de moyens pour faire appliquer la réglementation ou la faire évoluer pour qu'elle soit plus adaptée (quatre EPCI et une commune). La coordination entre collectivités est un besoin exprimé également à la marge, à la fois par trois EPCI et trois communes. Enfin, deux EPCI souhaiteraient obtenir des REX pour optimiser leurs efforts.

10 % des enquêtés au total, soit 27 communes et quatre EPCI ont toutefois affirmé n'avoir aucun besoin en particulier.

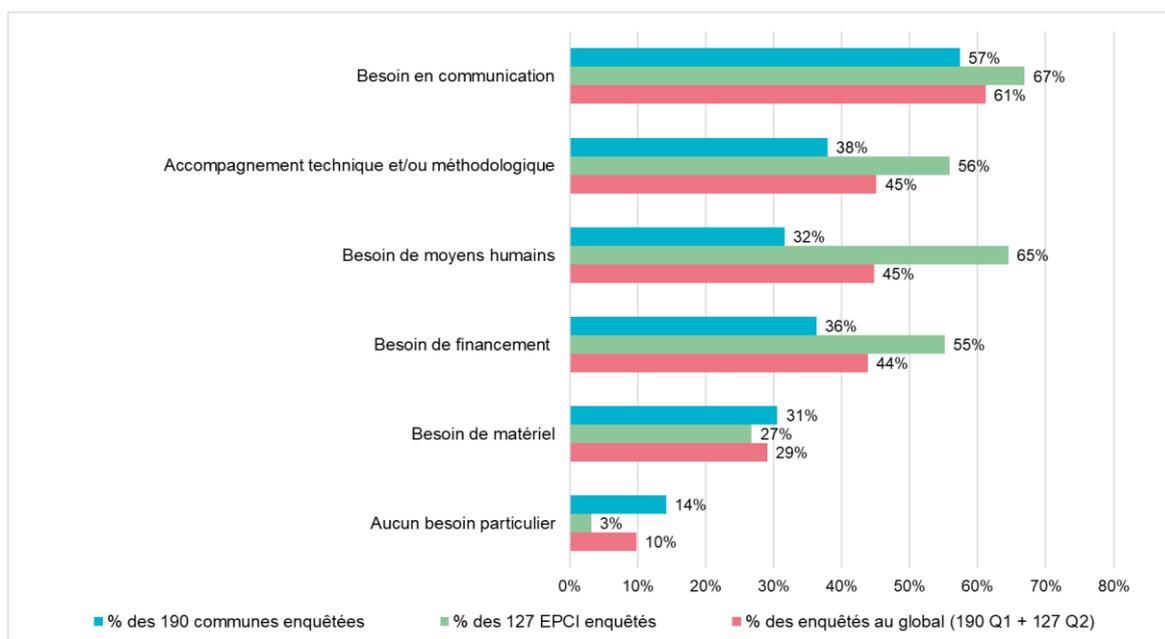


Figure 41. Besoins exprimés par les collectivités en matière d'actions de prévention contre les déchets sauvages diffus (sur un total de 190 enquêtés Q1 et 127 enquêtés Q2).

Les associations sont les plus motivées par la poursuite de leur engagement dans la mise en œuvre d'actions de prévention. En effet, 81 % d'entre elles se projettent dans une poursuite de leurs actions sur ce volet. Parmi les collectivités, les EPCI sont nombreux à ne pas encore pouvoir se prononcer sur l'adoption d'initiatives de prévention dans les prochaines cinq années (pour 46 % d'entre eux).

Les actions de prévention prévues par les communes et les communes concernent principalement des actions de communication et de sensibilisation (pour 58 % des communes ayant répondu et 62 % des associations ayant répondu) mais aussi l'organisation de journée de ramassage des déchets sauvages diffus (26 % des répondants Q1 et Q2). La formulation de plans d'action ou encore l'intégration d'études psychosociales visant les changements de comportements, bien qu'intéressantes, ne sont encore citées qu'à la marge par trois répondants.

Pour mettre en place leurs actions de prévention, les collectivités expriment principalement des besoins en termes de communication (61 % des collectivités enquêtées). L'accompagnement méthodologique (45 % des collectivités enquêtées), les besoins humains (45 % des collectivités enquêtées) et de financement (44 % des collectivités enquêtées) sont aussi mentionnés par les collectivités, avec une prépondérance notable d'EPCI.

Des besoins en termes de coordination entre collectivités, ou encore un partage des REX visant l'optimisation des efforts fournis, bien qu'intéressants, ne sont mentionnés que par huit répondants.

C Remarques et suggestions concernant la prévention du geste d'abandon

Les acteurs opérationnels ont également eu la possibilité d'exprimer des suggestions et commentaires concernant la prévention du geste d'abandon des déchets sauvages diffus.

Communes

Ce sont au total 45 communes qui ont souhaité laisser des commentaires sur le volet prévention.

31 % des répondants communaux mentionnent le travail fourni ou à fournir en ce qui concerne la *communication et sensibilisation*, notamment sur ce type de déchets précisément qui est encore trop peu visé selon un répondant qui précise que les « impacts à court, moyen et long terme de tous les petits gestes qui semblent anodins » devraient être explicités en vue d'une réelle prise de conscience à l'échelle du collectif. À ce sujet, un répondant mentionne la stratégie de sa commune qui souhaite « sensibiliser la population car chaque habitant peut devenir une personne clé de la prévention », un relai des bons gestes pour les autres. D'autres répondants accentuent à nouveau l'importance de la sensibilisation auprès des publics scolaires ou bien mentionnent l'intérêt de mettre en place une campagne nationale médiatisée sur le sujet, pour lui donner la visibilité nécessaire à sa résolution. Enfin, la communication autour de la sanction reste importante pour quelques répondants puisque « la communication sur les peines prononcées aurait un effet dissuasif ».

Un *travail sur la sanction* est d'ailleurs abordé par 24 % des communes qui soient expriment leur souhait de voir les peines s'alourdir pour masquer l'esprit des pollueurs, encore faut-il donner suite aux plaintes déposées, soit regrettent le fait que le flagrant délit soit difficile à constater, « sauf par hasard ». Un répondant souhaiterait, quant à lui, une « simplification de l'arsenal répressif (amendes) avec une caractérisation selon la gravité des faits (jeter une bouteille en plastique est différent de déposer une batterie en bord de rivière...) ».

Un *effort sur l'amont* est également évoqué dans 18 % des réponses formulées. S'il s'agit majoritairement de « limiter la profusion d'emballages, de suremballages et de produits jetables à usage unique », un répondant propose en plus de « taxer les emballages auprès des industriels et rendre une partie de la taxe aux gens qui récupèrent et trient ». De manière concrète, il est proposé de développer « des réductions sur le prix des menus aux clients qui se présentent avec leurs propres containers et qui n'utilisent pas les emballages jetables » distribués sur place, notamment dans le cas de restaurants de type *drive-in*. L'éco-conception est également évoquée rapidement par un répondant qui propose que les « fabricants de tabac imaginent des cigarettes avec mégots biodégradables ».

Le *travail sur les dispositifs de collecte* et sur le ramassage fait partie des commentaires formulés par quatre répondants. Il est rappelé que « de "très bien" nettoyer, voire d'embellir les lieux de dépôts sauvages, permet de limiter les récidives ». De même, un autre répondant considère qu'il est essentiel de « faire en sorte que les PAV soient installés dans des lieux sécurisés. Faire en sorte que les bacs soient vidés en temps et en heure. Faire en sorte que les bacs soient équipés d'un système d'ouverture accessible à toutes les populations (jeunes et vieux, valides et handicapés) ».

5. Initiatives de prévention contre l'abandon de déchets sauvages diffus

Enfin, c'est l'uniformisation des dispositifs de collecte qui est souhaitée pour faciliter le geste de jeter dans les bonnes corbeilles et limiter ainsi l'abandon de déchets sauvages diffus.

Quatre répondants souhaitent revenir sur l'importance du soutien aux collectivités locales qui « essayent de faire au mieux pour limiter ce problème de société sans forcément une réelle prise en compte » de leurs besoins, qu'il se traduisent par un « accompagnement des maires dans l'information des actions à faire », des moyens techniques ou humains, etc. À ce sujet, un répondant précise que « la prévention est difficile à mettre en œuvre car tous les moyens des services propreté sont dédiés au nettoyage. De nouveaux apports de financement spécialement dédiés "prévention" pourraient permettre d'engager des actions ».

Le *contexte local* est mentionné lui aussi par trois répondants, plutôt sous l'angle des difficultés qu'il engendre : soit parce qu'une commune rurale a souvent moins de moyens pour mettre en œuvre de la prévention, soit parce qu'une commune subit les dépôts de déchets de leurs voisins en tarification incitative, ou encore parce qu'il reviendrait à « l'intercommunalité de mettre en place des outils plus présents, réguliers et efficaces », notamment face aux communes qui se sentent parfois démunies.

Un répondant alerte enfin sur la présence « d'anciens déchets enfouis depuis longtemps dans des endroits peu accessibles », qui émergent doucement et se retrouvent notamment charriés par les cours d'eau lors de phénomènes pluvieux intenses.

Les répondants, traduisant leur exaspération et dénuement face à cette problématique, représentent 27 % des communes ayant souhaité formuler des remarques. Elles ciblent soit les démarches globales de prévention qui souffrent de « trop de blabla et pas d'action », soit le profil des déposants, des « "je m'en foutistes" incurables » qui « ne respectent plus rien » et font en sorte que « la prévention n'est plus efficace ». Un répondant partage : « alors qu'il existe des déchèteries accessibles et non badgées, on s'interroge vraiment sur le mental des personnes qui préfèrent déposer au milieu des bois plutôt que devant la porte de la déchèterie... ».

EPCI

Si certains répondants d'EPCI voient la problématique des déchets sauvages diffus comme un vaste sujet difficile à gérer et se sentent parfois démunis, d'autres considèrent qu'il ne s'agit pas là d'une priorité, celle-ci portant plutôt sur la nécessité « de sensibiliser au problème des déchets en général, de la quantité énorme de déchets produits par chacun, au besoin impératif de réduire la quantité de déchets et à l'intérêt de trier pour recycler ».

Des répondants d'EPCI souhaitent que des mesures institutionnelles soient mises en place. La suppression des déchets plastiques à usage unique et l'utilisation de produits réutilisables sont demandées, au-delà de ce que la loi AGEC propose. Ces répondants réclament donc le durcissement de la loi et mais aussi des moyens de contrôle pour son application. D'après un répondant, c'est davantage le marketing qui est travaillé alors que l'éco-conception devrait être plus poussée : « les emballages font l'objet d'une recherche graphique et marketing importante mais qui intègre mal la gestion / l'élimination de ceux-ci après usage ». La mise en place du principe du pollueur/payeur pour la vente à emporter est également proposé.

Si le travail en partenariat avec les associations et les communes adhérentes est mentionné comme nécessaire, d'autres répondants d'EPCI indiquent que la répartition des compétences entre collectivités reste floue et ils regrettent que la « forte dépendance entre intercommunalités (pouvoir de police spéciale déchets) et communes (pouvoir de police général du maire) » rende difficile la gestion des déchets sauvages diffus en termes de nettoyage et de verbalisation. Un répondant exprime sa lassitude à ce sujet puisque « sur le terrain, on est obligé de faire faire le ramassage

régulièrement par des agents de la commune, mais cela ne règle pas le problème ». Un autre prône une « tolérance zéro » et des moyens de répression dissuasifs pour venir à bout du problème. Les actions de prévention à elles seules sont parfois jugées peu efficace car les citoyens qui vont être touchés par les messages ne sont pas forcément ceux qui commettent les incivilités ; d'où l'importance, pour certains, de les articuler à de la répression pour obtenir un résultat tangible.

Associations

Deux répondants associatifs reviennent sur la responsabilité amont des industriels concernant la présence de déchets sauvages diffus quels que soient les milieux. Selon l'un d'entre eux, « il est important de travailler sur la réduction à la source et d'en appeler à la juste responsabilité des acteurs de la chaîne de valeur de ces produits ». Pour un autre répondant, « les consommateurs ne polluent que si on leur met massivement entre les mains des emballages jetables non biodégradables ».

Plusieurs suggestions de poursuite d'actions de prévention sont faites. Il s'agit de mettre en place de la sensibilisation avec « des images chocs visibles par tous » telles que « des images d'oiseaux morts, l'estomac plein de plastique », pour travailler sur le même registre que celui du tabac ou de la prévention routière. Pour ce même répondant, il est également important de communiquer sur les fausses idées reçues pour redonner un élan aux dispositifs mis en place : « on entend beaucoup trop de gens dire que le tri des déchets ne sert à rien, car derrière tout est remélangé... ». D'autres répondants considèrent que la communication des instances publiques doit être améliorée pour qu'il existe une « cohérence entre les annonces / discours / politiques affichées, les services des instances publiques, la réglementation, les moyens dédiés et les actions menées ».

La généralisation des opérations de nettoyage et la mise en place de sanctions plus importantes font également partie des suggestions faites par les répondants associatifs. L'un d'entre eux suggère aussi l'adaptation des moyens financiers afin qu'ils soient « à la hauteur des enjeux moraux et environnementaux » soulevés par cette problématique.

Enfin, un répondant rappelle que les conditions en outre-mer et en milieu insulaire sont différentes de celles de la métropole et doivent pour cela être traitées de manière spécifique.

6. Actions de nettoyage, tri et valorisation des déchets sauvages diffus

A Activités de gestion menées par les collectivités

Faisant partie des compétences attribuées aux collectivités, il leur a été demandé de cocher celles qui étaient de leur ressort.

Les communes enquêtées prennent en charge principalement le *nettoisement* des déchets sauvages diffus (80 %). Deux communes ont précisé que le nettoyage est réalisé de manière bénévole par les conseillers municipaux et habitants.

L'activité de *tri des déchets sauvages* est également mentionnée par près de la moitié des enquêtés, suivi par 28 % d'entre elles qui disent pratiquer la *sanction*. Ce volet étant de la responsabilité des maires, il pourrait être plus développé. Toutefois, deux communes disent ne pas avoir les moyens de mettre en place cette même sanction.

13 % des communes répondantes disent *ne proposer aucun de ces services* puisqu'elles adhèrent à un EPCI pour la gestion des déchets. Se pose tout de même la question d'une potentielle confusion entre les déchets gérés par le service public de prévention et gestion des déchets (SPPGD) et les déchets diffus pris en compte dans cette consultation.

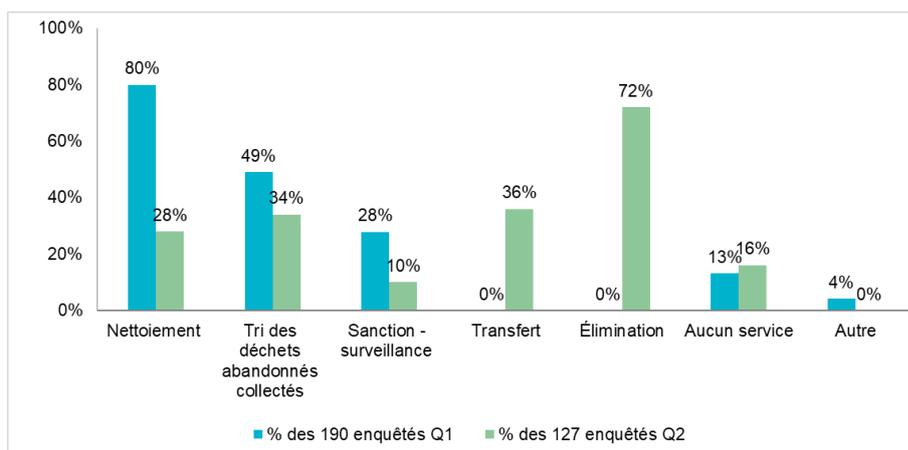


Figure 42. Activités prises en charge par les collectivités concernant la gestion des déchets sauvages diffus (sur un total de 190 répondants Q1 et 127 répondants Q2).

Les activités de gestion des déchets sauvages diffus prises en charge par les EPCI varient d'une entité à l'autre. *L'élimination des déchets ramassés* est réalisée par 72 % des 127 EPCI affirmant être impactés par les déchets sauvages diffus. 36 % se chargent du *transfert* des déchets, 34 % du *tri*, 28 % du *nettoisement* et 10 % de la mise en place de *sanctions*.

Pour le *nettoisement*, des 35 entités mises en avant, 32 ont coché cette compétence et trois autres l'ont mentionné uniquement à la marge. Ces trois dernières n'ont donc pas répondu à la suite des questions sur le sujet et ne font pas partie du *pool* des 32 répondants ayant indiqué qu'ils ont une compétence nettoyage.

Deux EPCI précisent qu'ils collectent les déchets sauvages diffus directement auprès des services de nettoyage des communes pour les acheminer eux-mêmes vers les exutoires appropriés. Un



6.Actions de nettoyage, tri et valorisation des déchets sauvages diffus

EPCI indique accompagner les communes sur les consignes de tri mais aussi l'élimination des déchets sauvages ramassés.

16 % des répondants mentionnent que leur EPCI ne prend en charge aucune des actions de gestion des déchets sauvages diffus.

B Initiatives de nettoyage entreprises par les acteurs opérationnels

Le *nettoisement* correspond à la mise en œuvre d'actions curatives actives ou passives, lors desquelles des moyens sont déployés pour ramasser les déchets sauvages diffus présents au sol ou dans l'eau, quels que soient les milieux.

Communes

80 % des communes a déclaré avoir la charge du *nettoisement* des déchets sauvages diffus, soit 152 communes.

La grande majorité d'entre elles (90 %) prend en charge le ramassage avec ses propres moyens. Très peu font appel à un prestataire (6 %).

Seules 3 % des communes répondantes *mutualisent les moyens avec d'autres communes ou l'EPCI* auquel elles adhèrent, alors qu'à l'inverse, 22 % EPCI enquêtés prenant en charge le nettoyage, disent le faire en mutualisant leurs moyens avec les communes adhérentes.

Un seul répondant provient d'une commune où le nettoyage est *partagé entre un prestataire et la régie communale*.

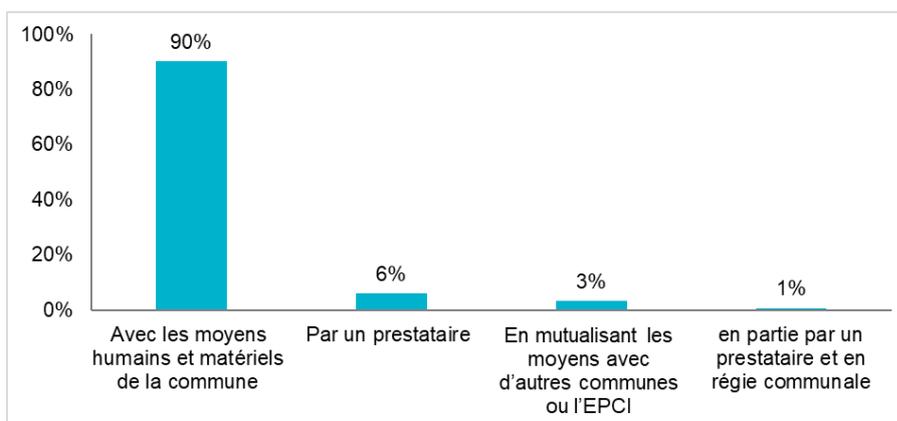


Figure 43. Moyens utilisés pour effectuer le nettoyage des déchets sauvages diffus (sur un total de 152 répondants Q1).

La fréquence de nettoyage n'est pas fixe pour plus de la moitié des répondants, qui interviennent *uniquement lorsque l'état du site rend cette intervention nécessaire*. Deux répondants précisent qu'ils engagent le nettoyage « à la demande » ou « dès connaissance » que l'état du site nécessite une intervention.

30 % des répondants organisent des nettoyages entre *plusieurs fois par semaines à plusieurs fois par jour*. Parmi les 11 communes pratiquant du *nettoisement plusieurs fois par jour*, 55 % correspondent à des communes de typologie urbaine.

15 % des répondants n'interviennent qu'*une fois par semaine*. Enfin, 3 % des communes organisent le nettoyage *tous les cinq jours* et un répondant indique qu'il n'est prévu *deux fois par an*. Cette disparité peut s'expliquer en partie dû à la moindre densité de population de certaines communes à

typologie rurale, dont le nettoyage peut éventuellement être plus espacé. Pour preuve, **parmi les 22 communes n'intervenant qu'une fois par semaine, seule une est de typologie urbaine et située en Guadeloupe.** Au-delà de la densité de population, qui peut avoir une incidence sur la présence de déchets sauvages diffus, la fréquence de nettoyage adopté par chaque commune reste, quoi qu'il en soit, un choix adapté au contexte local et qui se doit d'équilibrer efficacité et perception de la propreté.

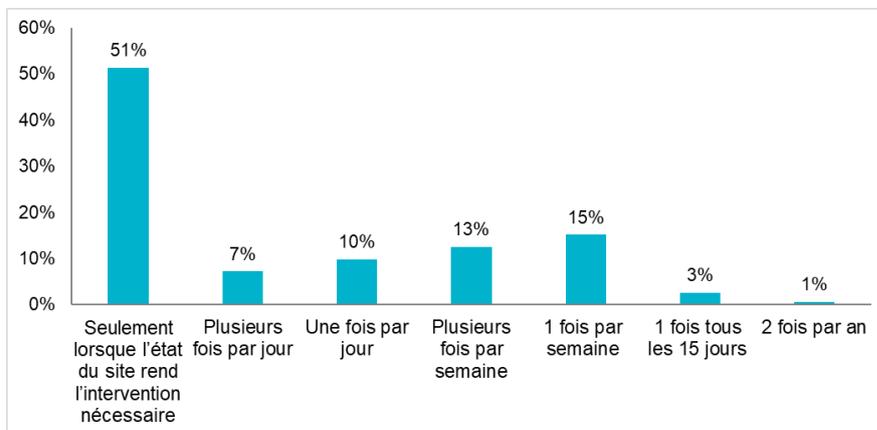


Figure 44. Fréquences de collecte et de nettoyage des déchets sauvages diffus (sur un total de 152 répondants Q1).

La présence des déchets abandonnés diffus est signalée aux services des communes principalement grâce aux **retours des habitants**, via des appels à la mairie ou via une application en ligne, par exemple (pour 71 % des répondants). Les **agents de nettoyage de la ville** suivent l'apparition de ces déchets sauvages diffus, dans 57 % des communes. Ce sont, en revanche, les **agents de la collecte** qui font remonter cette information pour 20 % des répondants. Enfin, les déchets sauvages diffus sont également **identifiés par le maire, les élus et les conseillers municipaux**, dans 8 % des communes, mais aussi **les associations locales**, dans 7 % d'entre elles.

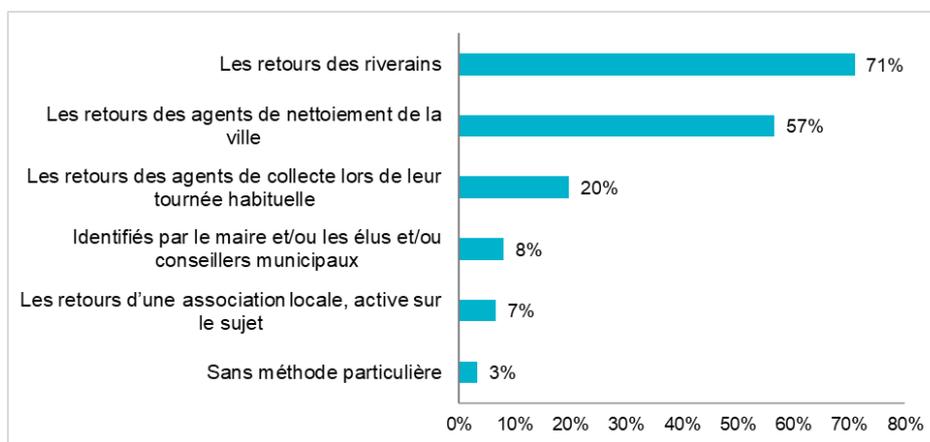


Figure 45. Méthode de détection de la présence des déchets sauvages diffus par les communes (sur un total de 152 répondants Q1).

Le diagnostic du dispositif de collecte des déchets hors foyer est une démarche permettant d'optimiser les dispositifs de collecte et indirectement, de limiter la présence de déchets sauvages diffus. La collecte des déchets hors foyer concerne les déchets produits par les particuliers en dehors de leurs habitations (corbeilles de rue et autres dispositifs de collecte au sein des espaces publics).

Ce type de diagnostic n'a été effectué que par 6 % des 152 communes ayant indiqué avoir la charge du nettoyage. A noter également que seulement 9 % d'entre eux disent connaître l'existence de ce type de diagnostic.

Pour une des communes ayant réalisé un diagnostic du dispositif de collecte, le répondant, souhaitant rester anonyme, précise que « les points de collecte sont nombreux et en nombre suffisant » mais ils prévoient de « faire un test et de retirer toutes les poubelles comme réalisé lors d'une étude au Japon ». Le retrait des corbeilles de rues est également expérimenté par d'autres communes en France, notamment à Saint Hilaire de Riez, depuis mars 2018⁸.

A l'occasion d'un webinaire Amorce sur la collecte des déchets en zone touristique⁹, un intervenant précisait que le retrait des corbeilles de rue est contraire à la labellisation pavillon bleu¹⁰. Cela pourrait être un frein pour les communes du littoral qui souhaiteraient expérimenter le retrait de ces mêmes corbeilles de rue.

Toujours au sujet des diagnostic du dispositif de collecte, un autre répondant ajoute être « intéressé par des études de caractérisation, notamment pour faire des choix techniques sur les outils de précollecte et réduire les déchets sauvages au pieds de bornes et bacs ».

EPCI

32 EPCI indiquent réaliser le nettoyage des déchets sauvages diffus. Il est effectué sur la totalité du territoire pour 59 % d'entre eux. Lorsqu'il est fait uniquement sur une partie du territoire (34 % des EPCI), il est principalement réalisé à proximité des PAV (par 4 EPCI) et des déchèteries (par 2 EPCI). Il se fait également sur certaines communes, en fonction de leur compétence (par 3 EPCI). Certains EPCI nettoient les déchets sauvages diffus seulement lorsqu'ils sont situés en zone urbaine, sur les voies communales, à proximité des points de regroupement de bacs ou encore sur des points dits « délicats ». 6 % des répondants ne savent pas sur quelle partie de l'EPCI est réalisé le nettoyage.

Le nettoyage des déchets sauvages diffus est majoritairement réalisé avec les moyens humains et matériel de l'EPCI (59 %). 22 % des répondants indiquent que leur EPCI mutualise leurs moyens avec des communes adhérentes. Ce sont principalement des EPCI ayant une typologie rurale.

Le nettoyage est opéré par un prestataire pour 13 % des répondants. Deux EPCI ont recours à un prestataire avec une partie du nettoyage qui se fait soit en régie, soit avec les moyens des communes adhérentes.

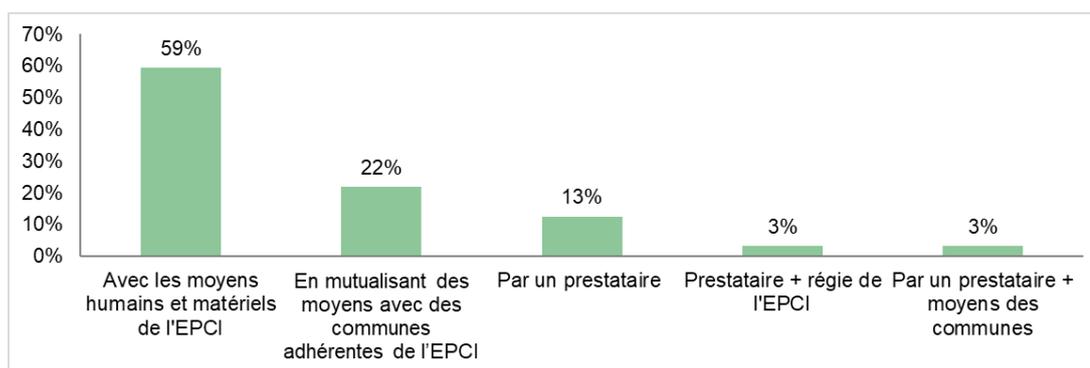


Figure 46. Moyens utilisés pour effectuer le nettoyage des déchets sauvages diffus (sur un total de 32 répondants Q2).

⁸ Bertrand M. (2019) La suppression des poubelles publiques à Saint-Hilaire-de-Riez inquiète avant l'été, France Bleue <https://www.francebleu.fr/infos/societe/la-suppression-des-poubelles-publiques-a-saint-hilaire-de-riez-inquiete-a-l-approche-du-retour-des-1555934952>

⁹ <https://amorce.asso.fr/evenement/webinaire-or-collecte-des-dechets-en-zones-touristiques-dec-20>

¹⁰ <https://www.pavillonbleu.org/table/espace-candidats-et-laureats/bonnes-pratiques-plages/>

6.Actions de nettoyage, tri et valorisation des déchets sauvages diffus

La fréquence de collecte et de nettoyage des déchets sauvages diffus diffère d'un EPCI à l'autre. Plus d'un tiers des EPCI (34 %), indiquant posséder la compétence nettoyage, lancent leurs opérations de ramassage et nettoyage seulement *lorsque l'état du site rend l'intervention nécessaire* alors que 31 % le font plusieurs fois par semaine. 16 % des EPCI nettoient les déchets sauvages diffus une fois par semaine.

Les moyens utilisés (régie ou prestataire) ne semblent pas affecter la temporalité des opérations de collecte et de nettoyage.

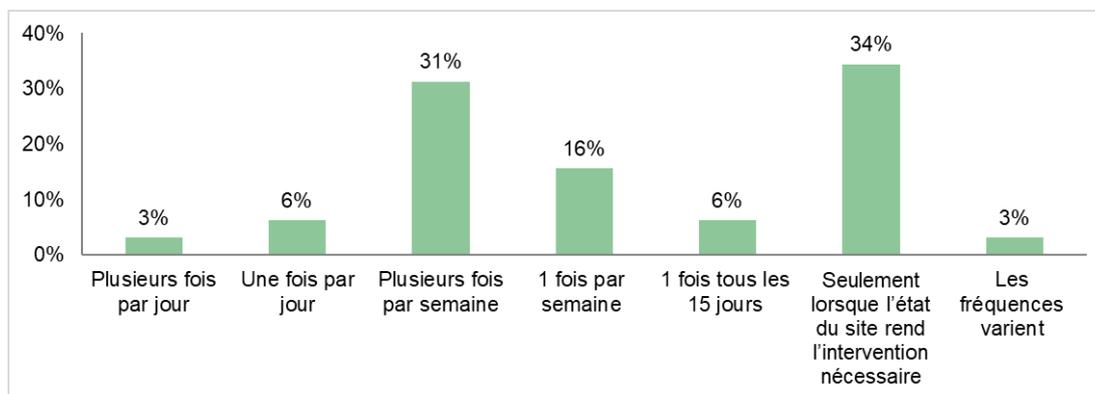


Figure 47. Fréquences de collecte et de nettoyage des déchets sauvages diffus (sur un total de 32 répondants Q2).

Le diagnostic du dispositif de collecte des déchets hors foyer n'a été effectué par aucun des EPCI ayant indiqué avoir la compétence nettoyage. Cela semble s'expliquer par le fait que seulement 6 % d'entre eux connaissent l'existence de ce type de diagnostic.

Deux répondants ne savent pas si cela a été fait par leur EPCI. Un dernier répondant demande comment élaborer ce type de diagnostic et s'il est nécessaire de solliciter l'ADEME ou CITEO pour en réaliser un.

Associations

Une des premières questions posées au début du questionnaire a permis d'identifier que 26 associations pratiquaient des ramassages/collectes de déchets sauvages. Parmi elles, 31 % organisent des ramassages une fois par mois et 23 % plusieurs fois par mois. De manière assez ponctuelle, **8 associations indiquent effectuer des prestations de ramassage rémunérées.**

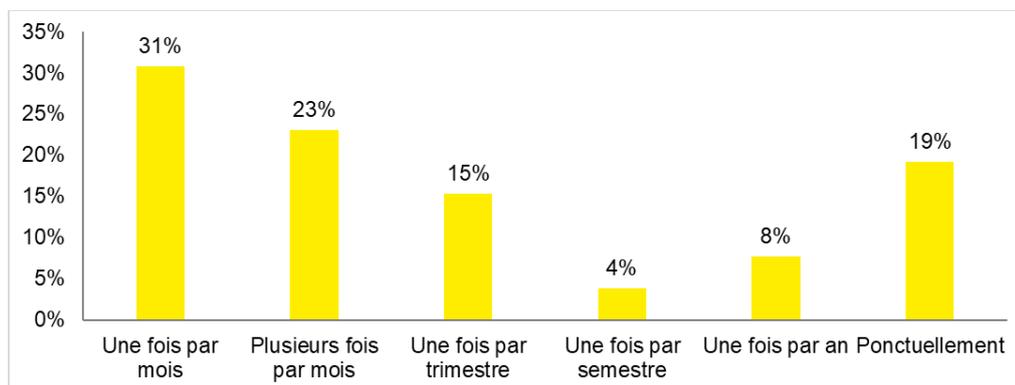


Figure 48. Fréquence d'organisation de ramassages (sur 26 répondants Q3).

Les associations pratiquant des ramassages ont pu indiquer les lieux qu'elles privilégiaient. **Il s'agit très majoritairement de zones situées en milieu naturel, avec une certaine prépondérance pour les milieux aquatiques.** Les milieux urbains sont moins investis par les associations qui y servent plutôt de relais pour les collectivités dont c'est la compétence.

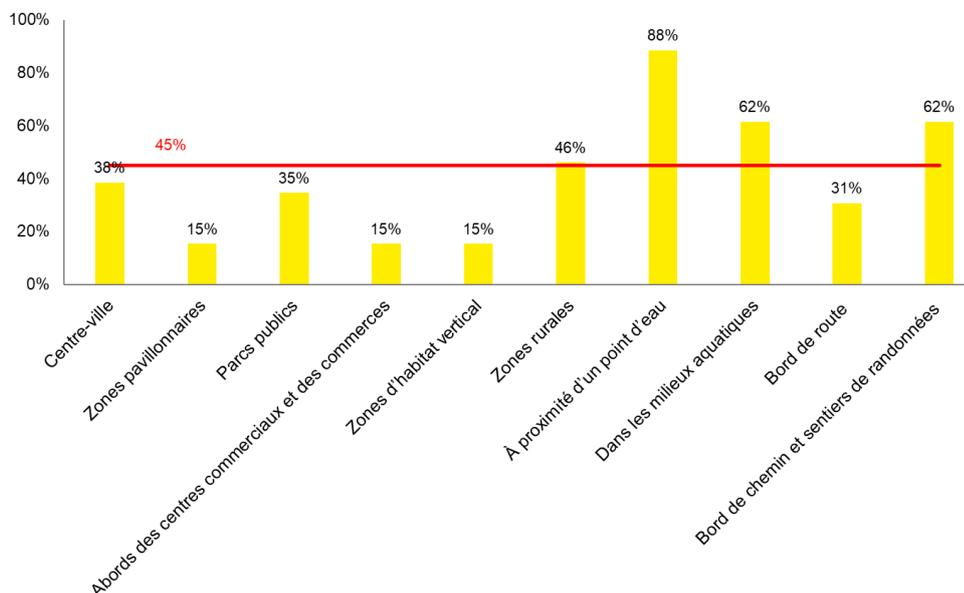


Figure 49. Lieux ciblés pour la réalisation des ramassages (sur 26 répondants Q3).

Les communes enquêtées prennent en charge principalement le *nettoyement* des déchets sauvages diffus (80 %) alors que *l'élimination de ces déchets sauvages* est réalisée par une majorité des 127 EPCI affirmant être impactés (pour 72 % d'entre eux).

La grande majorité des collectivités prend en charge le ramassage avec ses propres moyens (pour 90 % des communes et 59 % des EPCI). Très peu de communes font appel à un prestataire (6 %). Il en est de même pour les EPCI (13 %).

La fréquence de nettoyage diffère beaucoup d'une collectivité à l'autre, en fonction du contexte et des besoins sur place. Ainsi, dans un souci d'efficacité, plus de la moitié des répondants communaux ainsi que 34 % des EPCI n'interviennent que *lorsque l'état du site rend cette intervention nécessaire*.

La présence des déchets abandonnés diffus est signalée aux services des communes principalement grâce aux retours des habitants, via des appels à la mairie ou via une application en ligne, par exemple (pour 71 % des répondants). Les *agents de nettoyage de la ville* suivent l'apparition de ces déchets sauvages diffus, dans 57 % des communes.

Des diagnostics du dispositif de collecte n'ont **été effectués que par 6 % des 152 communes ayant indiqué avoir la charge du nettoyage.** **Aucun EPCI n'a entrepris un tel diagnostic.** A noter également que seulement 9 % des répondants communaux et 6 % de ceux provenant des EPCI disent connaître l'existence de ce type de diagnostic.

Parmi les 26 associations pratiquant des ramassages/collectes de déchets sauvages, 31 % en organisent une fois par mois et 23 % plusieurs fois par mois. **Ils sont effectués très majoritairement dans les milieux naturels, avec une certaine prépondérance pour les milieux aquatiques.** De manière assez ponctuelle, **8 d'entre elles indiquent effectuer des prestations de ramassage rémunérées.**

C Flux de déchets sauvages diffus triés et principaux freins au développement du tri

Communes

49 % des répondants communaux ont précisé qu'ils triaient les déchets sauvages diffus ramassés (soit 93 communes).

Le tri est réalisé principalement *au moment du ramassage* (pour 66 % des communes qui réalisent le tri), ainsi que dans les *déchèteries* (33 %), mais également dans les *centres de tri de la collecte sélective* (15 %) ou des *DIB / encombrants* (6 %).

Seules 32 communes ont précisé les flux de déchets faisant l'objet de tri. Principalement, il s'agit de *déchets dits « de la collecte sélective »* (emballages, papiers, cartons, verre...), pour 81 % de ces communes. 28 % d'entre elles trient également les *flux dits de « déchèterie »* (métaux, déchets verts...). Deux des répondants ont précisé trier les *biodéchets* mais aucun n'a indiqué trier de *déchets dangereux*.

L'ensemble des communes enquêtées (soit 190 communes) a été interrogé sur les freins potentiels à la mise en place du tri des déchets sauvages diffus. **La raison principale évoquée est le manque de personnel pour réaliser cette tâche (41 %)**. Ensuite, les déchets *collectés en mélange et souillés ne permettent pas leur tri* pour 39 % des enquêtés. Un tiers des communes environ évoque le *manque de moyens financiers et/ou de moyens matériels* pour réaliser le tri. 23 % considèrent que le tri *ne fait pas partie des compétences* de la commune. Plus marginalement, 4 % des communes ont mis en place le tri, *sans résultats concluants*, ce qui les pousse à arrêter et 5 % considèrent *qu'il n'y a pas de frein particulier* à sa réalisation.

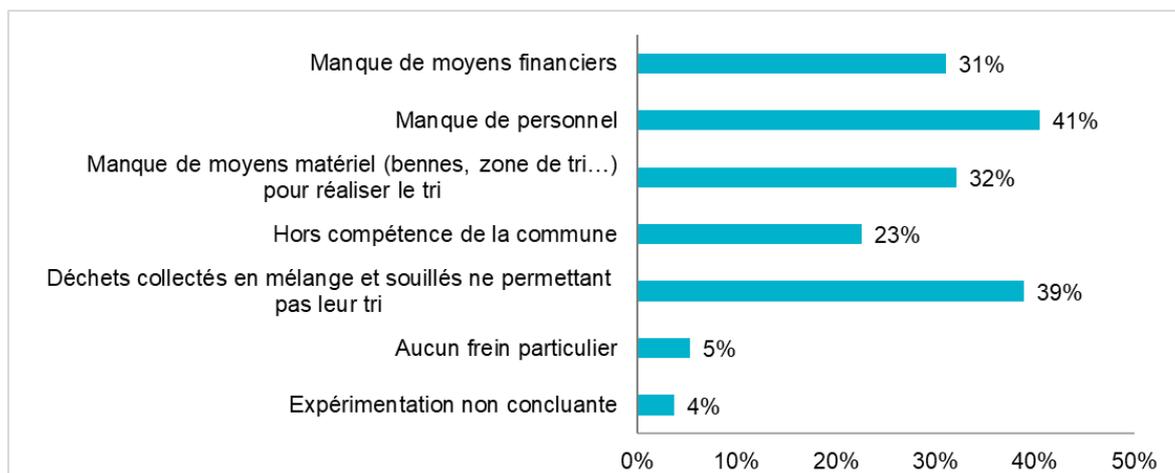


Figure 50. Freins à la mise en place du tri des DSD collectés (sur un total de 190 répondants Q1).

EPCI

Comme évoqué précédemment (cf. 6.A.), 34 % des répondants EPCI disent trier les déchets sauvages diffus une fois ramassés (soit 42 répondants). Ces derniers ont été les seuls à pouvoir répondre à la question des freins au développement du tri des déchets sauvages diffus.

Le flux majeur de déchets sauvages diffus trié par les EPCI correspond à des déchets assimilés à de la collecte sélective, pour 60 % des répondants. Les flux correspondants à ceux présents en déchèteries (métaux, déchets verts, DEEE, etc.) sont également triés par 26 % des EPCI, les OMR et les encombrants par 12 % des EPCI respectivement et les déchets dangereux par 7 % des EPCI.

Ce tri se fait globalement à plusieurs moments : dans un centre de tri de flux de collecte sélective (52 % des EPCI), au moment du ramassage (50 %) et/ou une fois arrivés en déchèterie (48 %). Quatre EPCI effectuent une partie de leur tri des déchets sauvages sur un centre de tri des encombrants / DIB. Un seul EPCI utilise une plateforme de tri interne gérée en régie.

Il existe différents freins à la mise en place du tri des déchets sauvages diffus collectés. **Le manque de personnel est cité par 57 % des répondants EPCI ayant indiqué avoir la compétence nettoyage. Le fait que les déchets soient collectés en mélange et souillés ne permettant pas le tri, est indiqué par 55 % des répondants.** Le manque de moyens financiers (33 %) et le manque de moyens matériels ou d'espace pour trier (31 %) font également partie des principaux freins mentionnés.

En revanche, 12 % des répondants pensent qu'il n'existe pas de frein en particulier.

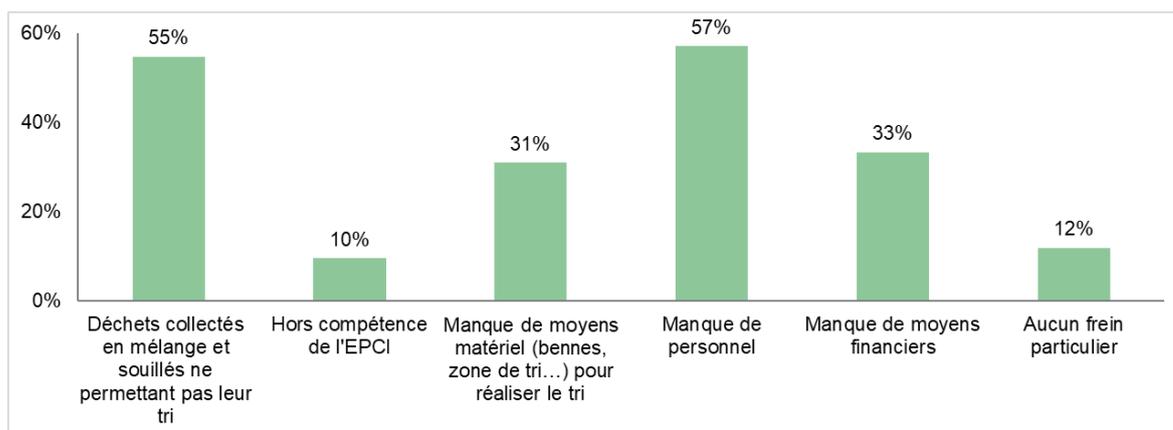


Figure 51. Freins à la mise en place du tri des DSD collectés (sur un total de 42 répondants Q2).

Associations

52 % des 29 associations enquêtées ont déclaré trier et/ou traiter les déchets sauvages ramassés (soit 15 associations). De ces dernières, 14 pratiquent le tri avec les moyens de l'association.

Ces associations trient principalement les flux concernés par la collecte sélective, mais également les mégots, ainsi que d'autres types de déchets sauvages diffus plus à la marge. Les associations ont présenté les flux par catégories de matériaux et non par type de flux (OMR, emballages...).

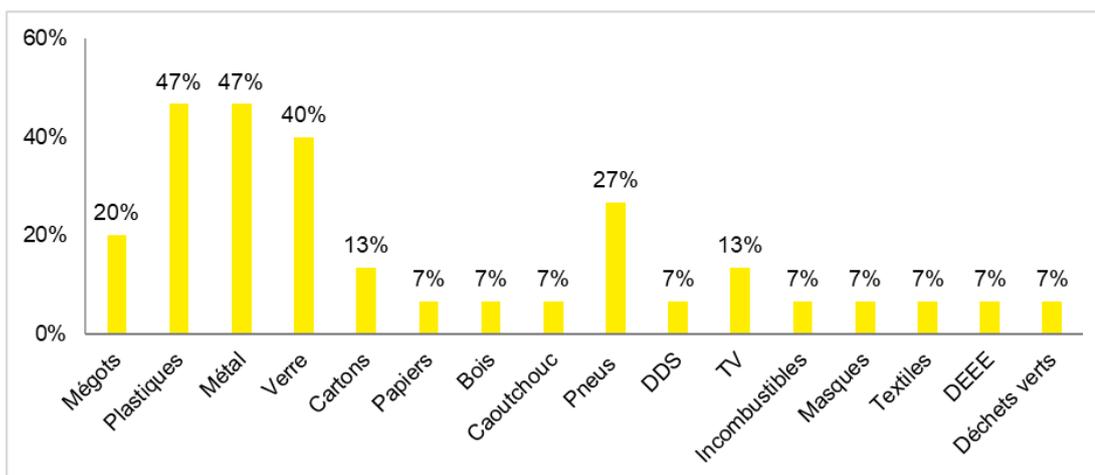


Figure 52. Flux de déchets sauvages diffus triés (sur un total de 15 répondants Q3).

Le tri est réalisé *au moment du ramassage* pour 66 % des communes et 50 % des EPCI qui réalisent le tri, ainsi que dans les *déchèteries* (33 % des communes et 48 % des EPCI), mais également dans les *centres de tri de la collecte sélective* (15 % des communes et 52 % des EPCI).

Seules 32 communes et 42 EPCI ont précisé les flux de déchets faisant l'objet de tri. Il s'agit principalement de *déchets dits « de la collecte sélective »* (emballages, papiers, cartons, verre...), pour 81 % de ces communes et 60 % des EPCI. 28 % des communes enquêtées et 26 % des EPCI enquêtés trient également les *flux dits de « déchèterie »* (métaux, déchets verts...).

Les freins au développement du tri sont nombreux mais relativement similaires parmi les collectivités enquêtées. **41 % des communes et 57 % des EPCI répondants évoquent le manque de personnel comme frein principal, suivi par le fait que les déchets collectés en mélange et souillés ne permettent pas leur tri pour 39 % des communes et 55 % des EPCI.** Ensuite, un tiers des collectivités environ évoque le *manque de moyens financiers et/ou de moyens matériels* pour réaliser ce tri.

52 % des 29 associations enquêtées ont déclaré trier et/ou traiter les déchets sauvages ramassés (soit 15 associations). Ces associations trient principalement les *flux concernés par la collecte sélective*, mais également les *mégots*, ainsi que d'autres types de déchets sauvages diffus plus à la marge.

D Principaux exutoires utilisés par les acteurs opérationnels

Parmi les enquêtés EPCI, 54 ont la charge du transfert et/ou de l'élimination des déchets sauvages diffus. Il leur a été demandé de préciser les exutoires utilisés. Bien que les communes et les associations n'aient pas le *transfert* en tant que compétence à proprement parlé, il leur a également été demandé vers quel exutoire ils acheminaient les déchets sauvages diffus ramassés.

La déchèterie est l'exutoire principal utilisé par les collectivités (50 % communes et EPCI respectivement). Pour les EPCI, l'enfouissement (43 %), les quais de transfert (41 %), les centres de tri (39 %), l'incinération (35 %) et les filières de valorisation en moindre mesure sont les autres exutoires utilisés, contrairement aux communes qui utilisent peu ces filières (7 % et moins des répondants Q1).

17 % des EPCI acheminent un grand nombre de flux (DEEE, bois, pneus, métaux, etc.) vers des filières de valorisation appropriées. Les filières de valorisation citées par les communes (5 répondants) sont celles des déchets concernés par la collecte sélective (bouteille plastiques, cannettes...) ou bien les filières dites de déchèteries. Le Tri Mécano-Biologique (TMB) est pratiqué par un seul EPCI.

Les associations qui réalisent les collectes de déchets sauvages diffus utilisent de manière moins importante les quais de transfert, l'incinération et l'enfouissement, par rapport aux EPCI. Elles ont néanmoins des partenariats avec les collectivités locales qui se chargent elles-mêmes de la valorisation ou l'élimination des déchets sauvages diffus. Celles qui font appel à des filières de valorisation en direct, mentionnent Eco Mégot et Recyclop pour les mégots de cigarette ou des filières locales tels que des ferrailleurs pour certains flux précis.

Sept associations ne connaissent pas le mode de traitement des déchets, celui-ci étant pris en charge par l'EPCI responsable.

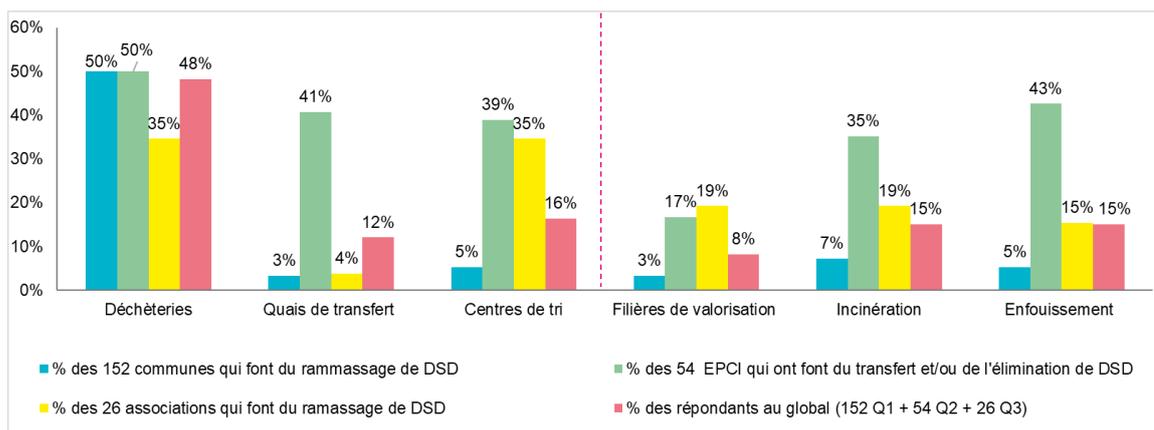


Figure 53. Exutoires utilisés pour les déchets sauvages diffus ramassés (sur un total de 152 répondants Q1, 54 répondants Q2 et 26 répondants Q3).

Une grande partie des flux triés est acheminée vers des déchèteries sans pour autant que l'exutoire final ne soit connu (pour 48 % des répondants au global). Les quais de transfert et centres de tri, très utilisés par les EPCI à compétence collecte (pour 41 % et 39 % des EPCI respectivement) ne permettent pas non plus d'explicitier l'exutoire final. Ceci s'explique par le fait que les EPCI à compétence collecte n'aient pas systématiquement la compétence traitement qui reste, le cas échéant, à la charge d'un syndicat spécifique qui gère ce volet.

Parmi les exutoires finaux proposés, l'incinération et l'enfouissement sont les plus utilisés (15 % au global respectivement) par rapport à la valorisation (autre qu'énergétique) qui n'est mobilisée que par 8 % des répondants au global. Le fait que *les déchets sauvages diffus puissent être souillés ou dégradés* a été mentionné en tant que frein au tri par les collectivités enquêtées (cf. 6.C.) et explique aussi que la valorisation matière soit encore trop peu développée pour ce type de déchets précisément. Les remarques des enquêtés à ce sujet sont développées ci-dessous (cf. 6. E1.).

E Remarques et besoins concernant la gestion des déchets sauvages diffus

1. Remarques formulées par les acteurs opérationnels

Communes

Certaines communes dénoncent la difficile balance entre pénibilité de la tâche et nécessité d'exécution. Il s'agit pour elles d'un travail « ingrat », « de longue haleine » et dont l'activité présente un risque pour les agents (coupure par exemple). La « lassitude des agents face aux incivilités » se fait sentir et demande d'autant plus de « motivation » et de « courage » de leur part pour effectuer ces tâches. Il en résulte « une action indispensable pour ne pas que la situation empire » mais dont « le coût finit par peser dans le budget communal ». Cette question du coût revient également dans les remarques d'autres communes. Une d'entre elles se lamente, par exemple, du fait que « peu de moyens sont affectés [à la propreté] par rapport aux services de collecte et de tri des déchets ménagers ».

D'autres freins sont mentionnés. Concernant le *nettoisement*, une commune soulève la limite d'intervention des services communaux : « la législation ne permet pas aux agents communaux d'intervenir sur le domaine privé et cela complique souvent les choses car les déchets sauvages diffus ne sont pas toujours sur le domaine public ». Deux autres communes précisent également une « difficulté à caractériser, compter et suivre ce type de déchets » ce qui rend malheureusement « complexe » le processus de « traçabilité ». Concernant le *tri*, deux répondants font remarquer que les déchets sont souvent souillés et qu'il est difficile de les trier pour les valoriser.

Des propositions sont formulées, qui reprennent l'importance d'une réponse collective face au problème puisque « c'est l'affaire de tous ». Un répondant souligne que « pour faire un travail efficace, il faut mettre en musique les parties prenantes publiques, associatives et privées. La forme reste à définir ». Un autre répondant propose plutôt une solution où les EPCI seraient en charge de la gestion globale des déchets sauvages diffus, sans pour autant préciser son choix qui pourrait éventuellement s'expliquer par un avantage issu d'une mutualisation des moyens à une échelle plus large.

De manière plus ciblée sur le tri, un répondant explique que le fait qu'avoir un accès aux déchèteries facilite l'évacuation et le tri des déchets sauvages diffus ramassés. Un autre précise qu'il est important d'améliorer la qualité du tri en centre de tri pour optimiser la valorisation. Un dernier propose que le tri dans l'espace public face l'objet d'une étude pour être d'autant plus « adapté au territoire et au public qui fréquente les sites « visés ».

EPCI

Plusieurs répondants EPCI s'accordent pour dire que **le nettoyage est chronophage et onéreux**. Un répondant indique à ce sujet que cette tâche est « une boucle sans fin... » alors qu'un autre précise qu'elle « représente une charge supplémentaire pour le service ». Le *nettoisement* est aussi jugé difficile, notamment dû à la « confusion » et à la désarticulation qu'il peut y avoir entre une entité qui porte la compétence propreté et une autre qui détient la compétence collecte.

Le tri des déchets sauvages diffus est également considéré difficile et peu pratiqué puisqu'il « constitue une contrainte supplémentaire pour les agents de la commune en charge de la salubrité ». Un autre précise que « ces déchets sont le plus souvent souillés et/ou encastés les uns dans les autres » ce qui implique un effort supplémentaire de la part des agents, alors qu'ils n'ont même pas le matériel nécessaire adapté au tri lors des ramassages. Selon l'enquête de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Nord, un tel tri « engendrerait une complexification et un surcroît de travail, difficilement acceptable par les communes, leurs agents, à moins d'un soutien financier spécifiquement dédié via une convention pérenne ». Conscient qu'un soutien financier peut amener à une reddition de comptes, il précise qu'un « tel soutien nécessiterait néanmoins un contrôle effectif des moyens et de l'organisation déployés ».

Un seul répondant mentionne le *transfert* des déchets sauvages qui « entraîne une charge financière pour les EPCI compétente en matière de collecte et traitement ». Cette charge se voit « répercutée » (dans leur cas) sur la TEOM des habitants du territoire, qui ne sont pas toujours les auteurs des dépôts sauvages, sur un territoire touristique ». Une telle charge pourrait alors être mal perçue par les habitants aux comportements civiques et provoquer à l'inverse des réactions adverses contreproductives.

Associations

Les associations **pointent aussi des difficultés pour trier et valoriser ces déchets à la suite des ramassages organisés**, à cause notamment de la mauvaise qualité des flux collectés (« souillés par les eaux sales », « corrodés » pour les métaux, « fragmentés » pour les plastiques, « inexploitable » pour les papiers et cartons, etc.), précisée par cinq répondants.

Quatre répondants indiquent également le manque de filières de valorisation qui oblige à avoir recours à des solutions moins intéressantes telles que l'incinération ou l'enfouissement (notamment pour le plastique). Un répondant suggère de repenser en amont « la valorisation de ces déchets, pas au moment de leur découverte sur le terrain - alors qu'ils sont devenus des éponges à produits chimiques ou métaux ». **Il y aurait là de nombreuses recherches complémentaires à mener.**

2. Besoins exprimés en termes de nettoyage, tri et élimination de déchets sauvages diffus

Les acteurs opérationnels ont été interrogés sur leurs besoins en termes de nettoyage, tri et élimination des déchets sauvages diffus.

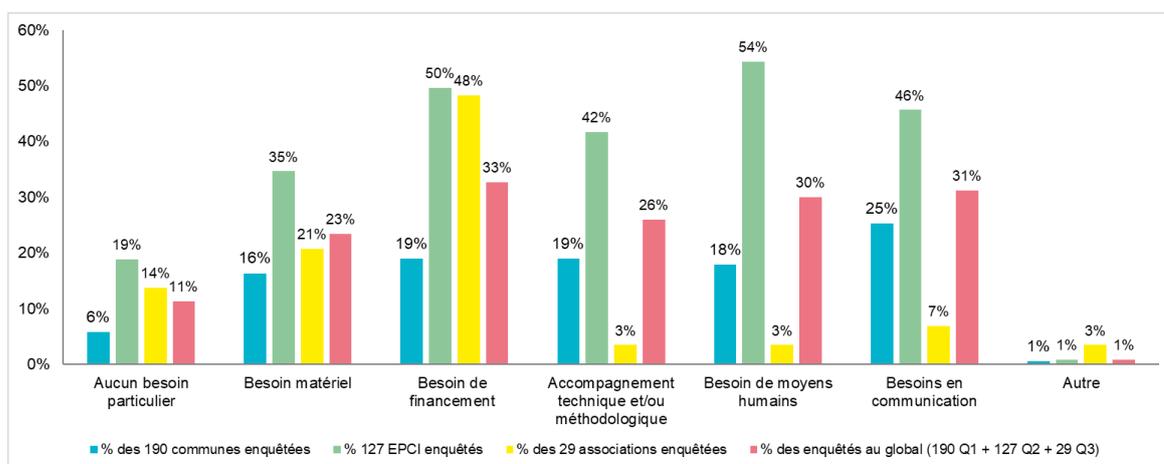


Figure 54. Besoins exprimés par les acteurs opérationnels en matière d'actions de nettoyage, tri et traitement de déchets sauvages diffus (sur un total de 190 répondants Q1, 127 répondants Q2 et 29 répondants Q3).

Seules 6 % des communes enquêtées n'auraient pas de besoins particuliers, afin de développer leurs actions de nettoyage, de tri et d'élimination des déchets diffus abandonnés. Le besoin principal qu'elles évoquent est *communicationnel* (25 %). Les autres besoins cités sont *l'accompagnement technique et/ou méthodologique* (19 %), *financier* (19 %), *humain* (18 %) et *matériel* (16 %). Un seul répondant évoque des besoins en termes de veille réglementaire qui consisterait en « un retour régulier sur l'évolution de la législation », sans pour autant développer le format de ce retour ou celui qui devrait s'en charger.

81 % des répondants EPCI enquêtés ont répondu avoir des besoins en matière de *nettoyement, tri ou traitement de déchets sauvages diffus*. **Les besoins humains (54 %) et de financement (50 %) sont les plus mentionnés par les répondants EPCI étant impactés par les déchets sauvages diffus**. Des besoins en *communication* sont aussi exprimés, notamment en ce qui concerne une meilleure diffusion des actions menées (46 %). *L'accompagnement technique et/ou méthodologique* (42 %) et les *besoins de matériel* (35 %) sont aussi très sollicités. Un enquêté mentionne un besoin *d'implication forte des acteurs à tous les niveaux* et notamment au niveau politique pour faire avancer la résolution de cette problématique.

Près de la moitié des associations enquêtées formulent un besoin de financement pour mener à bien leur mission de lutte contre les dépôts sauvages (48 %). C'est de loin le premier besoin mis en avant, suivi par le *besoin en matériel* (21 %). En revanche, 14 % d'entre elles n'expriment pas de besoins particuliers.

Si les besoins des acteurs opérationnels au global semblent relativement homogènes entre *financements* ou moyens *communicationnels* et *humains*, ils diffèrent toutefois selon les catégories d'acteurs concernés.

Alors que les associations expriment principalement des besoin financiers (48 %) et en matériels (21 %), les communes semblent avoir des besoins plus centrés sur la communication (25 %). C'est d'autant plus le cas des EPCI qui sont 46 % à formuler ce besoin.

7. Autres types d'actions menées par les associations et les acteurs supra-locaux

A Accompagnement d'autres acteurs

1. Types d'accompagnements proposés

Il a été demandé aux 16 entités supra-locales (soit 47 % de ces entités) et dix associations (soit 34 % des associations) qui font de l'accompagnement, de préciser ce qu'elles avaient mis en place, qui avaient-elles soutenu et comment ont-elles suivi les résultats de cet accompagnement.

La figure suivante précise les types d'accompagnement proposés par les deux catégories d'entités enquêtées sur le sujet de l'accompagnement.

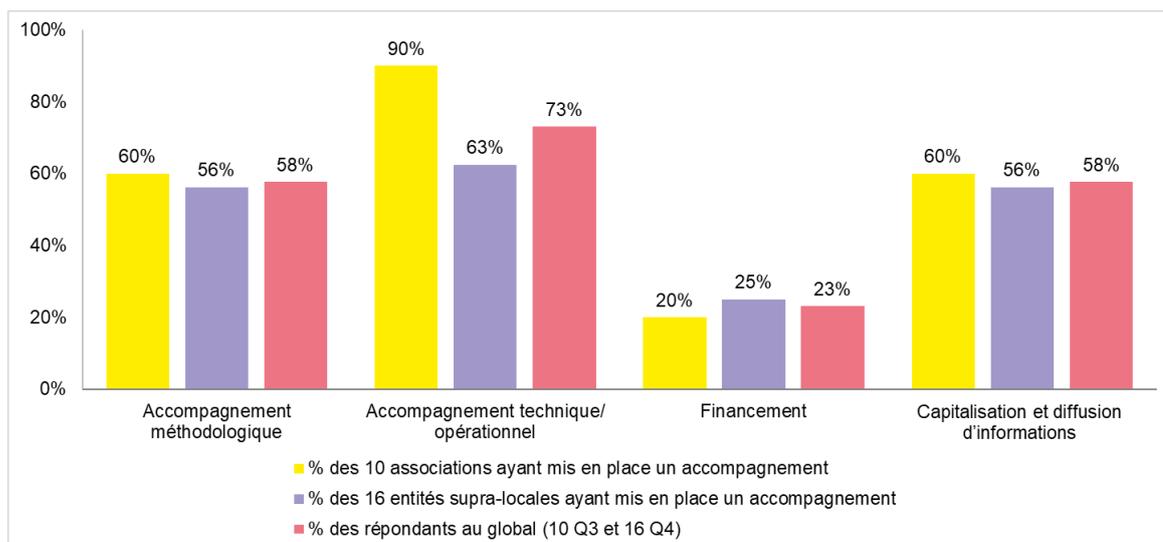


Figure 55. Types d'accompagnement (sur un total de 10 répondants Q3 et 16 répondants Q4).

Le type d'accompagnement majoritaire proposé est l'accompagnement technique et/ou opérationnel, assuré par 73 % des enquêtés, soit 63 % des répondants Q4 et 90 % des répondants Q3. Il s'agit notamment de soutien à l'organisation de ramassages pour les associations et de formations ou de prestations de conseil pour les entités supra-locales, détaillés ci-dessous.

L'accompagnement technique et/ou opérationnel proposé par les associations concerne principalement **l'assistance à l'organisation et la coordination de campagnes de ramassage et/ou de caractérisations, d'évènements sportifs ou culturels sans déchets et de missions de monitoring de la pollution liée aux déchets sauvages diffus**. Une association indique également assurer un accompagnement des commerçants à la réduction de l'utilisation des emballages alimentaires en plastiques.

Un professionnel indépendant (en conseil et expertise) propose des **formations spécifiques sur les conséquences environnementales des dépôts sauvages diffus** ainsi que sur l'aspect verbalisation des incivilités. Des réseaux sont aussi mobilisés pour mettre en place cet accompagnement technique. C'est le cas de FNE Midi-Pyrénées qui propose de la **formation et du conseil** auprès de 110 associations membres. MACEO accompagne également les structures publiques et privées locales dans un projet dont les objectifs sont de réduire les impacts sur l'environnement, tout en favorisant l'économie locale. L'accompagnement proposé peut donc élargir les horizons de la problématique des déchets sauvages diffus en la prenant par des angles différents,

7. Autres types d'actions menées par les associations et les acteurs supra-locaux

comme celui de l'économie circulaire. Un autre professionnel précise d'ailleurs qu'il développe une activité de **conseil en économie circulaire**.

58 % des répondants font de l'accompagnement méthodologique (60 % des répondants Q3 et 56 % des répondants Q4). Par exemple, le Parc Naturel Marin d'Iroise accompagne divers acteurs au développement de filières alternatives au plastique, en leur proposant un cadre méthodologique et en coordonnant leurs efforts. Une association à mission de service public fait de même auprès de réseaux de surveillance des déchets marins. Enfin, l'association MerTerre a développé une méthodologie de caractérisation des déchets sauvages selon quatre niveaux de détail et accompagne à la mise en place de cette méthodologie, via les outils de monitoring qu'elle a développé.

La capitalisation et la diffusion d'informations sont également effectuées par 58 % des répondants (60 % des Q3 et 56 % des Q4 répondants) qui précisent de nombreuses initiatives à des échelles très différentes. Les types de données capitalisés et leurs valorisations sont traités de manière plus précise dans la sous-partie suivante (cf. 7.A.3.).

MerTerre a lancé une plateforme collaborative au niveau régional, la plateforme ReMed¹¹, en partenariat avec le Museum National d'Histoire Naturelle (MNHN), soutenue par la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur et le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire (MTES). Au-delà de coordonner les nettoyages et de proposer une méthodologie unifiée pour les caractérisations des déchets ramassés, cette plateforme permet également de capitaliser et valoriser les informations recueillies. Ce programme complet de sciences participatives comporte également des outils pédagogiques. A la suite du succès rencontré par la plateforme ReMed, l'association va lancer, en 2021 son homologue national, la plateforme Zéro Déchet Sauvage.

L'association HISA évalue les méthodologies existantes à l'international (revues de littérature, contacts de porteurs d'initiatives) pour les compiler et les diffuser auprès de son réseau en France. Elle propose également des ateliers de concertation pour partager les expériences et les compétences de ses partenaires.

L'AGORAH (Agence d'urbanisme de La Réunion) rassemble la totalité des acteurs (notamment institutionnels) présents à l'échelle régionale dans le but de mettre en commun les retours d'expériences. Dans le cadre de l'Observatoire Réunionnais des Déchets, elle réalise un benchmark.

D'autres capitalisations sont mentionnées, telles que la réalisation de diagnostics territoriaux plastiques, la compilation d'informations à destination des collectivités locales, ou encore de la veille réglementaire. Conscient qu'un « portage politique est important pour une approche intégrée et à la hauteur des enjeux », un enquêté associatif évoque une autre forme de capitalisation des connaissances qui consiste à faire du plaidoyer en faveur d'un engagement politique des collectivités locales.

Environ un quart des répondants (20 % des répondants Q3 et 25 % des répondants Q4) réalisent de **l'accompagnement financier**.

Parmi les entités supra-locales, VNF finance des projets en lien avec les déchets sauvages diffus à hauteur de 15 000 €/an et donne « priorité aux projets ciblant les espaces naturels et milieux aquatiques ».

Le financement effectué par le Parc Naturel Marin d'Iroise se fait au travers du lancement d'appels à projets qui déterminent de manière différenciée les sommes allouées en fonction des besoins exprimés dans les cahiers des charges. Il subventionne et finance notamment des actions de dépollution ciblées.

¹¹ <https://mer-terre.org/nos-plateformes/>

7. Autres types d'actions menées par les associations et les acteurs supra-locaux

MACEO ne finance pas de projet mais fait de la recherche de financements via son pôle d'ingénierie financière ou au travers d'actions de communication ciblées.

Les associations n'ont pas précisé le type d'accompagnement financier réalisé.

2. Types d'acteurs accompagnés

Selon les résultats des répondants, ce sont les *collectivités locales* (dont les communes) ainsi que les *associations* qui sont les plus accompagnées, par respectivement 69 % et 62 % des répondants au global. Les *industriels* et les *collecteurs de déchets de sauvages diffus* semblent être moins accompagnés.

Les associations indiquent accompagner également des *scientifiques* et des *commerçants*. Un répondant rattaché à une entité supra-locale a indiqué soutenir le Ministère de la Transition Écologique et Solidaire.

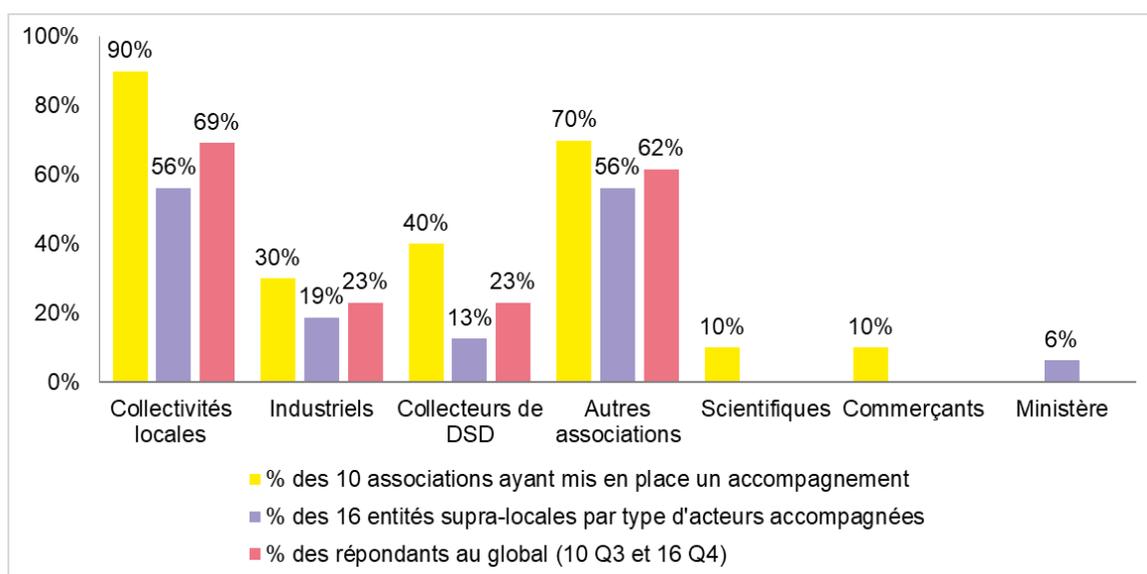


Figure 56. Types d'acteurs accompagnés (sur un total de 10 répondants Q3 et de 16 répondants Q4).

Il n'a été demandé qu'aux associations de préciser les critères de sélection des acteurs qu'elles accompagnent. **Le critère principal reste la localisation de l'action pour 80 % des répondants.** Les associations font ainsi majoritairement le choix de travailler à des échelles locales et souvent à proximité de leur lieu d'implantation. Puis, vient le critère du *partenariat* pour 60 % des répondants qui mentionnent préférer accompagner des entités avec qui les liens peuvent être approfondis. Enfin, *l'innovation des initiatives* et le *type de déchets sauvage diffus visé* sont d'autres critères mentionnés pour un tiers environ des associations qui réalisent un accompagnement auprès d'autres entités.

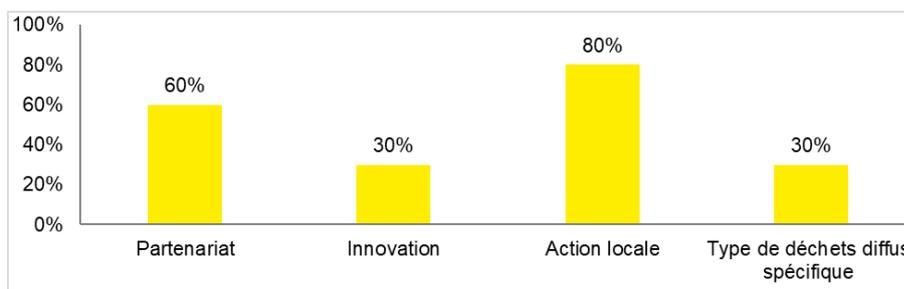


Figure 57. Critères d'accompagnement des entités (sur un total de 9 répondants Q3).

Sur les 10 associations ayant précisé qu'elles font de l'accompagnement, la moitié les entreprend sur des périodes supérieures à un an. Quatre associations mentionnent que cet accompagnement reste ponctuel et un répondant ne souhaite pas communiquer cette information.

3. Types de suivi mis en place lors des projets d'accompagnement menés par les entités supra-locales

Il a été demandé aux 13 entités supra-locales qui font du suivi pour évaluer la réussite des projets d'accompagnement menés, de préciser en quoi consiste ce suivi.

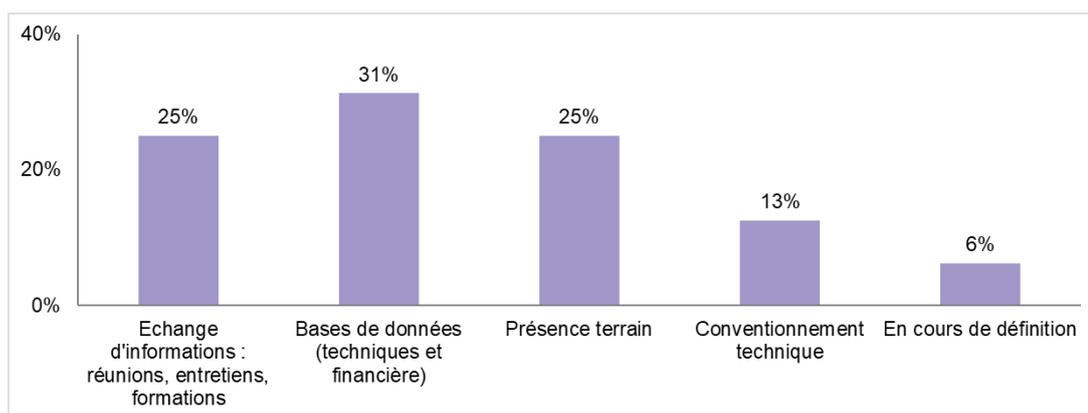


Figure 58. Types de suivi mis en place par les entités supra-locales (sur un total de 13 répondants Q4).

Le suivi principalement mis en place se fait au travers de l'utilisation de base de données (pour 31 % des répondants) contenant des informations techniques ou financières. À titre d'exemple, l'AGORAH suit des indicateurs comme les quantités de déchets collectées et le nombre d'interventions. Le Parc Naturel Marin d'Iroise, quant à lui, intègre les données obtenues de la part de ses partenaires dans des bases de données internes et également externes (de type OSPAR par exemple). Il s'agit là d'un suivi essentiel mais moins engageant vis-à-vis des partenaires puisqu'il n'implique pas, comme les autres suivis proposés, autant d'échanges en direct avec les structures accompagnées. C'est le cas des entités ayant précisé avoir une *présence terrain importante* (25 % des entités) ou bien *échanger fréquemment avec leurs partenaires* (25 % des entités). Ces échanges peuvent se faire lors de réunions, d'entretiens ou encore lors de journées de (in)formations complémentaires.

Deux répondants font du *suivi méthodologique et technique* au travers de la signature de conventions qui encadrent l'accompagnement.

L'association HISA est *en cours de définition* du suivi qu'elle souhaite mettre en place.

4. Types de données capitalisées et moyens de valorisation

Les données capitalisées par les acteurs engagés dans un accompagnement sont principalement *issues des caractérisations et du ramassage de déchets sauvages diffus* (pour 47 % des répondants Q3 et Q4) mais aussi relatives à la *prévention des déchets sauvages diffus* (pour 40 % des répondants Q3 et Q4). Ils ne sont que 27 % à recueillir des données sur le *tri et l'élimination des déchets sauvages diffus*.

À la marge, deux entités supra-locales ont précisé capitaliser des données sur « les méthodes de lutte contre les dépôts sauvages » (entité anonyme), mais aussi sur « la localisation de décharges sauvages en vue de leur éventuelle remise en état », évitant ainsi des relargages de déchets dans la nature (pour FNE Midi-Pyrénées).

7. Autres types d'actions menées par les associations et les acteurs supra-locaux

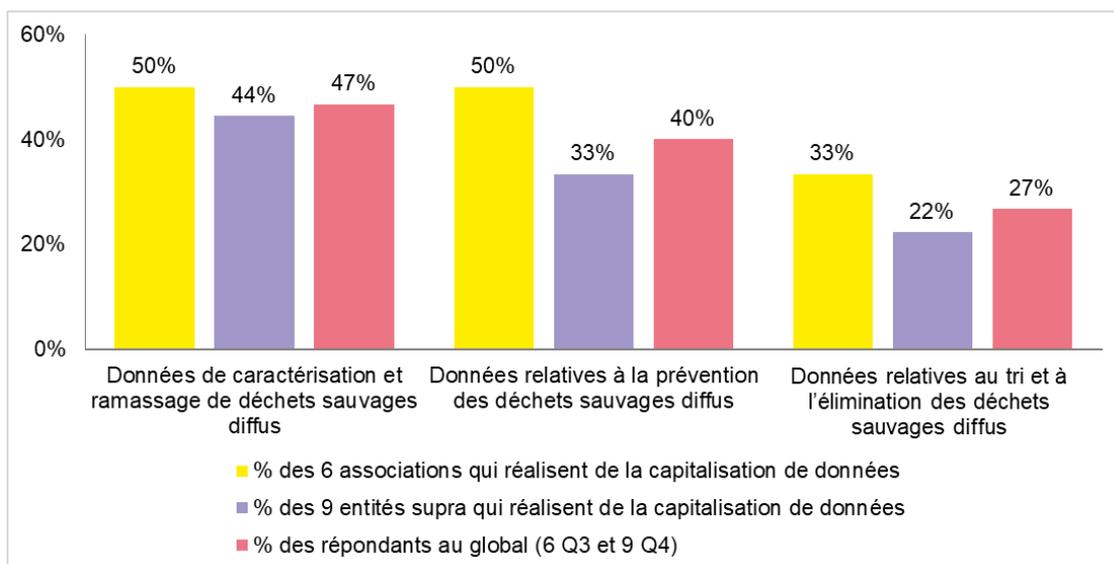


Figure 59. Types de données capitalisées (sur un total de 6 répondants Q3 et de 9 répondants Q4).

Les neuf répondants des entités supra-locales ont également indiqué les moyens utilisés pour valoriser les données recueillies. Pour sept d'entre eux, il s'agit de *transmettre les informations de manière informelle* au sein de l'entité et/ou aux partenaires. Six répondants utilisent les données dans des *rapports* ou pour de l'*infographie* qui sont ensuite rendus publics. Enfin, quatre des neuf répondants organisent des *événements spécifiques* pour présenter les résultats, par le biais de réunions, de webinaires ou de sessions de débats, par exemple.

Le type d'accompagnement majoritaire proposé est *l'accompagnement technique et/ou opérationnel*, assuré par 73 % des enquêtés, soit 63 % des répondants Q4 et 90 % des répondants Q3. Il s'agit notamment de soutien à l'organisation de ramassages pour les associations et de formations ou de prestations de conseil pour les entités supra-locales.

58 % des répondants font également de *l'accompagnement méthodologique* (60 % des répondants Q3 et 56 % des répondants Q4) ou encore de la *capitalisation et la diffusion d'informations* pour 58 % des répondants au global (60 % des Q3 et 56 % des Q4 répondants).

Ce sont les *collectivités locales* (dont les communes) ainsi que les *associations* qui sont les plus accompagnées, par respectivement 69 % et 62 % des répondants au global (Q3 et Q4). Il n'a été demandé qu'aux associations de préciser les critères de sélection des acteurs qu'elles accompagnent. Le critère principal reste la *localisation de l'action* (pour 80 %). Les associations font ainsi majoritairement le choix de travailler à des échelles locales et souvent à proximité de leur lieu d'implantation. Puis, vient le critère du *partenariat* pour 60 % des répondants associatifs qui mentionnent préférer accompagner des entités avec qui les liens peuvent être approfondis.

Le suivi principalement mis en place se fait au travers de *l'utilisation de base de données* (pour 31 % des répondants) contenant des informations techniques ou financières, mais qui engagent moins de relations et d'échanges approfondis que les autres solutions de suivis.

Les données capitalisées par les acteurs engagés dans un accompagnement sont principalement *issues des caractérisations et du ramassage de déchets sauvages diffus* (pour 47 % des répondants Q3 et Q4) mais aussi relatives à la *prévention des déchets sauvages diffus* (pour 40 % des répondants Q3 et Q4).

B Recherche et innovation

1. Types de recherches menées

Huit associations et dix entités supra-locales réalisent des projets de recherche et d'innovation en lien avec la gestion des déchets et plus précisément des déchets sauvages (28 % des enquêtés associatifs et 29 % des enquêtés rattachés à des entités supra-locales), en sachant que certains mènent plusieurs types de recherches de front.

La quasi-totalité des répondants mène des recherches depuis au moins deux ans.

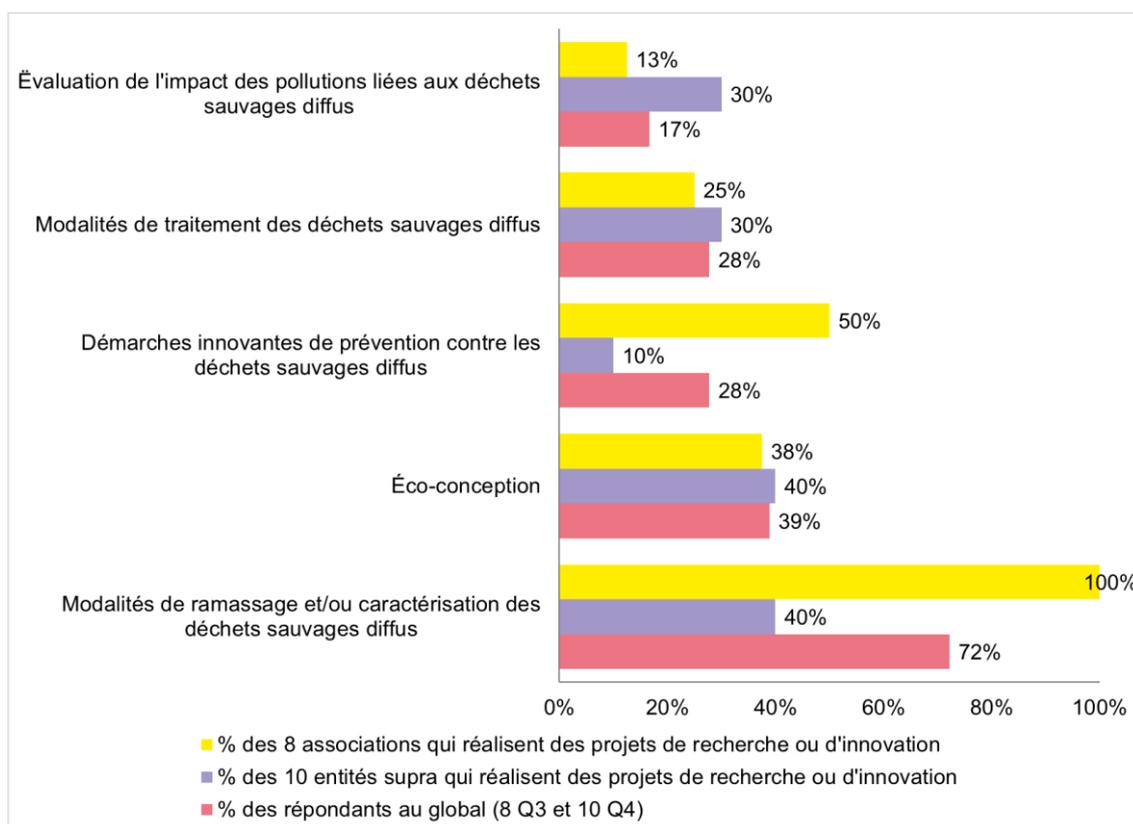


Figure 60. Types de recherches ou de projets menés (sur un total de 8 répondants Q3 et de 10 répondants Q4).

Les recherches sur les modalités de ramassage et/ou de caractérisation des déchets sauvages diffus sont les plus effectuées, notamment par la totalité des associations ayant mentionné ce volet dans leurs activités.

À titre d'exemple, l'association *The SeaCleaners* (<https://www.theseacleaners.org/>) travaille sur le développement d'un bateau-usine, appelé le Manta, pour « collecter les macrodéchets plastiques en mer », qui seraient ensuite valorisés dans un second temps. L'association Zéro Déchet Touraine travaille, quant à elle, sur la définition d'une méthodologie complète d'inspection de sites en vue d'améliorer les opérations de nettoyage, voire formuler des préconisations.

Surfrider Foundation Europe mentionne leurs recherches sur le sujet, dans le cadre du projet *Plastic Origins*, un projet de sciences participatives développé « pour cartographier la pollution plastique

7. Autres types d'actions menées par les associations et les acteurs supra-locaux

des fleuves et rivières d'Europe ». Plusieurs volets sont menés, d'une part il y a le développement d'un « algorithme de détection des déchets sauvages sur les berges des rivières », couplé d'autre part au lancement d'une « application pour collecter les données et d'un système d'information pour afficher les résultats directement sur une carte web ». Les résultats permettront d'identifier les territoires les plus touchés, de proposer des solutions aux acteurs locaux et de mesurer l'évolution de la pollution dans le temps.

MerTerre développe également un projet inclus dans un programme de sciences participatives intégrant des « datavisualisations automatisées ». La plateforme ReMed développée par l'association permet non seulement de mettre en réseau les acteurs concernés par le sujet, mais elle leur fournit également des moyens méthodologiques pour mener des ramassages encadrés de manière à intégrer ensuite les données recueillies et travailler à restituer ces informations.

Enfin, l'association HISA étudie plus précisément « les facteurs conduisant à l'abandon, l'accumulation et l'impact des macrodéchets en milieu aquatique (eaux douces, eaux marines) et terrestre » via « l'évaluation des facteurs anthropiques et environnementaux, l'évaluation des méthodes de collecte, des protocoles de quantification et caractérisation, l'évaluation des impacts environnementaux, des indicateurs de surveillance et des acteurs et dispositifs existants ».

À une échelle nationale, un laboratoire de recherche anonyme mène des actions de caractérisation de macro- et microdéchets sur le littoral pour évaluer les impacts de cette pollution (quantité, nature, répartition spatiale et évolution temporelle). Au-delà de ce premier volet, il étudie « également le comportement, le vieillissement et les impacts des déchets sur l'environnement aquatique ».

Un autre établissement public de recherche anonyme indique travailler à la réalisation d'un inventaire des déchets marins les plus observés ainsi qu'une identification des zones d'accumulation littorales majeures, sur les lesquelles les efforts de nettoyage pourraient être concentrés.

Enfin, un professionnel anonyme a développé du mobilier urbain conçu pour améliorer la collecte des mégots, avec une assise forte sur de la sensibilisation. Ce professionnel développe donc aussi des recherches au sujet de la prévention.

39 % des répondants mènent des projets de recherches sur le volet de l'éco-conception (38 % des Q3 et 40 % des Q4). Il s'agit par exemple de l'association Zéro Déchet Touraine qui travaille sur la conception d'une boîte à pizzas ou à gâteaux réutilisable et personnalisable dans le but de créer un engouement. Il s'agit également du Parc Naturel Marin d'Iroise qui fait de la recherche et du développement sur des filets de pêche et des engins de pêche éco-conçus en prenant en compte leur biodégradabilité et s'interroge sur des filières alternatives au plastique en matière d'engins de pêche.

Les démarches innovantes de prévention sont traitées de manière très inégale par les deux catégories d'acteurs. La moitié des associations qui entreprennent de la recherche se penchent sur cette question de la prévention, comme par exemple Zéro Déchet Touraine qui développe « un bac de tri intelligent et communicant avec un couvercle *nudgé* ».

Le sujet des modalités de traitement des déchets sauvages diffus est abordé par un nombre plus important d'entités supra-locales par rapport aux recherches sur la prévention (soit 30 % des entités supra et 25 % des associations).

Le Parc Naturel Marin d'Iroise travaille sur le traitement et la valorisation des anciens engins de pêche abandonnés et hors d'usage comme des bateaux en fin de vie.

7. Autres types d'actions menées par les associations et les acteurs supra-locaux

Un professionnel a déposé un brevet sur un processus innovant de valorisation matière des mégots de cigarette après trois ans de recherche et développement. L'acétate de cellulose présent dans les filtres des mégots de cigarette est valorisé en un nouveau polymère plastique recyclé et recyclable. Ce même professionnel met également en place des actions innovantes de prévention sous forme d'ateliers ou de stands ludiques, informatifs et interactifs. La pollution engendrée par un mégot de cigarette et les moyens de l'arrêter pour faire du déchet une ressource sont expliqués par des ambassadeurs, via des jeux, quizz et d'autres outils variés.

Au niveau associatif, *Project Rescue Ocean* précise travailler sur la « valorisation du plastique sauvage ».

Les entités supra-locales sont aussi plus présente que les associations sur les aspects liés à l'évaluation des impacts liés aux pollutions associées aux déchets sauvages diffus. La Fondation pour la recherche sur la biodiversité étudie l'impact plus précisément des plastiques sur la biodiversité. Un laboratoire de recherche anonyme évalue, quant à lui, la pollution associée aux déchets sauvages diffus mais aussi l'impact chimique et écotoxicologique qu'elle provoque.

2. Évaluation de l'impact des recherches menées par les associations

75 % des huit associations qui réalisent de la recherche déclarent que leurs projets ont une application concrète. Par exemple, Zéro Déchet Touraine précise la mise en application de la méthodologie d'inspection de site lors d'un accompagnement de festival en 2017. MerTerre mentionne les nettoyages réalisés et listés sur la plateforme ReMed et *The SeaCleaners*, de même, évoque les nettoyages réalisés par le bateau-usine Manta.

En revanche, seules 3 des associations menant des recherches ont déclaré avoir observé les impacts positifs de leurs travaux vis-à-vis de la lutte contre les déchets sauvages diffus. Les impacts observés sont indirects au travers de l'évolution de la réglementation dans le cas d'un répondant qui mentionne « OSPAR, Loi biodiversité, LEC... ». Un autre répondant a observé plus directement une « réduction du jonchement lorsque les usagers d'un site vous voient ramasser leurs déchets ». Le fait de nettoyer fréquemment aurait deux résultats : rappeler aux usagers des sites les plus touchés quels sont les bons gestes et maintenir un niveau de propreté ressenti qui ce qui appelle forcément au civisme.

3. Remarques et suggestions concernant la recherche sur les déchets sauvages diffus

L'association T EAU T O PHIL (<https://www.t-o-phil.fr/>) regrette qu'il n'y ait pas plus « d'aides pragmatiques » sur le terrain mais **souligne le fait que la consultation menée sur les déchets sauvages soit « une avancée » sur un problème qui « jusqu'à présent n'existait pas »**. Cette mise en lumière sur les déchets sauvages diffus est la bienvenue puisqu'ils sont souvent considérés comme étant orphelins (Entretien 9) et leur gestion, le parent pauvre de tout la chaîne de fin de vie des produits (Entretiens 10 et 11).

Zéro Déchet Touraine regrette, quant à elle, le **manque « d'appels à projets pour l'innovation méthodologique » ainsi que « l'absence de mise en réseau des acteurs »**, notamment entre des concepteurs et des investisseurs. Ils recherchent, par exemple, « des industriels partenaires pour [leur] bac de tri *nudgé* ou [leur] boîte à pizza réutilisable » puisqu'ils manquent de moyens pour les contacter.

Du côté des acteurs supra-locaux, ce sont des constats personnels qui sont formulés autour de la recrudescence du problème. Il est question d'être « véritablement effrayée/alarmée de l'omniprésence des déchets » ou de faire « l'amer constat de l'abondance des déchets abandonnés ».

7. Autres types d'actions menées par les associations et les acteurs supra-locaux

au bord de nos routes ». Si le premier enquêté reste sur des constats en mentionnant « une vieille expression d'archéologues [qui] décrit les premières couches de terrain [comme étant] le "poubelle récent" », le second anonyme élabore des propositions qui sont synthétisées ici :

- 1) *Ramasser les déchets avant toute opération de fauchage.*
- 2) *Au niveau de la prévention, les Conseils Généraux éditent un journal dans lequel ils pourraient aborder ce problème qui n'est jamais traité.*
- 3) *Installer des panneaux pour prévenir les automobilistes.*
- 4) *Équiper les aires de repos de poubelles régulièrement relevées.*
- 5) *Sécuriser les conteneurs à ordures et/ou recyclables : les déplacer loin des cours d'eau et les entourer d'une enceinte pour éviter les envols.*
- 6) *Signaler aux maires la présence de type de dépôts.*
- 7) *Redonner de la valeur aux contenants pour que celui qui normalement les abandonne puisse comprendre qu'il y a une valorisation possible ensuite.*

La quasi-totalité des répondants mène des recherches depuis au moins deux ans.

Les recherches sur les *modalités de ramassage et/ou de caractérisation* des déchets sauvages diffus sont les plus effectuées, notamment par la totalité des associations ayant mentionné ce volet dans leurs activités. 39 % des répondants mènent également des projets de recherches sur le volet de l'éco-conception (38 % des Q3 et 40 % des Q4).

75 % des huit associations qui réalisent de la recherche déclarent que leurs projets ont une application concrète. En revanche, seules 3 des associations menant des recherches ont déclaré avoir observé les impacts positifs de leurs travaux vis-à-vis de la lutte contre les déchets sauvages diffus.



8. Impacts et freins concernant la sanction et surveillance

A Entités à même de contrôler voire de verbaliser l'abandon de déchets sauvages diffus

53 communes, soit 28 % des communes enquêtées, mettent en place des actions de surveillance et/ou de sanction.

Il a été demandé à ces communes de se prononcer sur les entités principales à même de contrôler voire de verbaliser l'abandon de déchets sauvages diffus sur leurs territoires. **85 % des 53 communes ont indiqué qu'il s'agissait forcément d'entités possédant un pouvoir de police** : le maire et ses adjoints (57 %), la police municipale (30 %), la gendarmerie (22 %) mais aussi des brigades assermentées (13 %).

11 % déclarent que ces entités *n'ont pas forcément de pouvoir de police*. Il s'agit par exemple :

- D'agents de police judiciaire adjoints (APJA) qui ne possèdent pas le pouvoir de mener des enquêtes de police judiciaire mais peuvent rendre compte de toute infraction constatée, soit par la rédaction d'un simple rapport d'infraction, soit éventuellement, par la rédaction d'un procès-verbal.
- D'agents de surveillance de la voie publique (ASVP), même si ces derniers se doivent d'être, à la demande du maire, agréés par le procureur de la république, voire assermentés par le juge du tribunal judiciaire, pour pouvoir verbaliser.
- Des brigades vertes qui se doivent aussi d'être assermentées pour pouvoir verbaliser, faute de quoi leur rôle est principalement cantonné à de la surveillance.

8 % des répondants *ne se prononcent pas* sur le sujet.

Seuls 10 % des EPCI enquêtés (soit 13 entités) font de la *surveillance/sanction*. Ce sont principalement des EPCI ayant une typologie *mixte à dominante rurale* (54 %) voire *rurale* (31 %).

Le contrôle et/ou la verbalisation se font par une *entité avec le pouvoir de police de la commune* pour quatre EPCI, qu'il s'agisse de la police municipale ou bien du maire. Ces contrôles / verbalisations se font par une *entité avec le pouvoir de police de la commune et par une entité avec le pouvoir de l'EPCI* sur trois EPCI. Cela peut être la police intercommunale ou la police municipale et des agents assermentés à l'EPCI. Trois répondants ont indiqué avoir une *entité sans pouvoir de police*, deux EPCI ont une *entité avec le pouvoir de police de la commune et sans le pouvoir de la police de l'EPCI*. Enfin, un EPCI a une *entité sans le pouvoir de police de la commune et de l'EPCI*.

85 % des 53 communes ont indiqué qu'il s'agissait d'entités possédant un pouvoir de police : le maire et ses adjoints (57 %), la police municipale (30 %), la gendarmerie (22 %) mais aussi des brigades assermentées (13 %). 11 % déclarent que ces entités *n'ont pas de pouvoir de police*. Dans ce cas, leurs missions incluent principalement de la surveillance voire de la sensibilisation puisque sans assermentation, les agents de ces entités ne peuvent pas verbaliser.

Seuls 13 EPCI disent faire de la surveillance / sanction à partir de typologies variées d'entités avec ou sans le pouvoir de police de la commune ou de l'EPCI.

B Efficacité de la sanction

1. Impact de la sanction sur la dissuasion quant à l'abandon de déchets sauvages diffus

Les 190 communes ont noté l'efficacité de la sanction sur la dissuasion quant à l'abandon des déchets sauvages diffus, le 0 étant considéré comme une initiative peu efficace et le 5 très efficace. **Le résultat n'est pas tranché étant donné que la note moyenne attribuée par les communes ayant répondu est de 2,7/5.** 47 % des répondants communaux ont attribué la note de 2 ou moins, dont 16 % qui considèrent que la sanction est inefficace et ont donc attribué la note de 0. Près d'un quart considère que la sanction est très efficace (24 %). Cet étalement des réponses pourrait être lié à la difficulté qu'ont les communes à appliquer les sanctions prévues par la loi (difficulté à retrouver le responsable par exemple).

Selon les 13 répondants des EPCI, l'impact de la sanction sur la dissuasion quant à l'abandon de déchets sauvages diffus est de 3,9 sur une échelle de 5, ce qui est plus tranché que dans le cas des communes.

Les associations ont donné la note de 3,2/5, plus faible que dans le cas des EPCI mais néanmoins au-dessus de la moyenne.

L'impact des caméras de surveillance

Les communes considèrent que les caméras de surveillance sont un peu plus dissuasives que la sanction car elles leur attribuent une note moyenne légèrement plus importante de 3/5. 65 % des communes ont donné une note supérieure ou égale à 3. Néanmoins, il n'y a pas non plus de tendance clairement définie quant à la perception de leur impact.

Selon les 127 répondants EPCI impactés par les déchets sauvages diffus, l'impact des caméras de surveillance sur la dissuasion quant à l'abandon de déchets sauvages diffus est de 3,4 sur une échelle de 5, ce qui reste plus important que l'impact attribué par les communes.

2. Lancement de procédures judiciaires

64 % des communes qui mettent en place de la sanction / surveillance n'ont jamais entamé de procédures judiciaires. 8 % ne possède pas cette information. **Les 15 communes restantes ont engagé d'une à 50 procédures.** Celle ayant engagé 30 procédures en a vu aboutir 30. 10 autres de ces communes n'ont jamais eu de procédures abouties.

Six des 13 EPCI ont déjà entamé des procédures judiciaires par rapport aux déchets sauvages diffus. Un EPCI du département des Bouches-du-Rhône a lancé 50 procédures qui ont toutes abouti. En revanche, deux EPCI de la Marne et du Loir-et-Cher ont lancé chacun 20 procédures, mais sans qu'aucune n'aboutisse. C'est également le cas d'un EPCI de la Loire qui a lancé deux procédures, sans aboutissement.

Seules trois associations ont déclaré avoir entamé des procédures judiciaires par rapport aux déchets sauvages diffus, soit 10 % des enquêtés. Seule une d'entre elles a précisé que deux des procédures lancées avaient abouti, mais sans plus d'informations.

3. Remarques concernant la sanction

Selon les EPCI enquêtés, la sanction et la surveillance sont coûteuses, chronophages et complexes. Certains EPCI ont des difficultés à assermenter leurs agents ou n'ont pas les moyens humains à disposition. Les sanctions peuvent aussi être administrées par la police ou les maires. En revanche, les déchets sauvages diffus ne sont pas toujours considérés comme prioritaires par rapport aux autres délits. De plus, certains maires peuvent être freinés par le fait que les contrevenants sont des potentiels électeurs.

Le principal problème de la sanction pour les répondants EPCI, reste toutefois la prise en flagrant délit. En effet, pour sanctionner, il faut identifier le contrevenant ce qui est loin d'être aisé. La vidéosurveillance peut permettre de l'identifier, mais le temps qu'il y a entre la visualisation d'un contrevenant et le déploiement sur le terrain de l'entité ayant les compétences de sanction est important. Le contrevenant a le temps de fuir le lieu de l'infraction. Outre cela, plusieurs EPCI parlent « d'image rarement exploitable ». L'impact de la surveillance reste donc limité.

Les associations indiquent que :

- Les sanctions sont rarement appliquées et ne sont donc pas dissuasives (sept répondants) ;
- Nécessite des contraventions plus importantes (trois répondants) ;
- Difficulté d'identification des pollueurs, donc la sanction est difficilement applicable (deux répondants) ;
- Qu'il est nécessaire de rappeler la réglementation (deux répondants).

La note moyenne attribuée par les communes vis-à-vis de l'impact de la sanction est de 2,7/5. Selon les 13 répondants, l'impact de la sanction sur la dissuasion quant à l'abandon de déchets sauvages diffus est de 3,9 sur une échelle de 5, ce qui est plus tranché que dans le cas des communes. Les associations ont donné la note de 3,2, plus faible que celle des EPCI mais néanmoins plus importante que celle attribuée par les communes.

Peu d'entités ont engagé des procédures judiciaires quant aux déchets sauvages diffus, avec des résultats très variables en termes d'aboutissement de ces dernières. Seules 15 communes, six EPCI et trois associations ont déclaré avoir entamé des procédures judiciaires.

9. Coûts associés et moyens mobilisés dans la gestion des déchets sauvages diffus

A Budget alloué à la gestion des déchets sauvages diffus

Les coûts associés à la gestion des déchets sauvages diffus sont souvent difficiles à obtenir, notamment par manque de compilation systématique des données nécessaires à leur comptabilisation. Le choix a donc été fait d'interroger les collectivités sur les budgets attribués par leurs entités respectives à chacun des trois volets de la consultation (caractérisation, prévention, nettoyage), puis ensuite, de demander des précisions sur la part allouée aux déchets sauvages diffus selon les trois volets. Il n'en reste pas moins que les données sont peu nombreuses et souvent incomplètes. Elles ne peuvent ainsi pas prétendre à une représentativité, d'autant plus que les contextes étudiés sont très disparates (le cas d'une métropole Vs. des communes rurales).

1. Budgets alloués par les acteurs opérationnels

Communes

Le taux de répondants communaux sur la question des coûts est très faible (8 répondants Q1 pour la *caractérisation*, 9 répondants Q1 pour la *prévention* et 12 répondants Q1 pour le *nettoyement et traitement*) et par conséquent **assez peu représentatif**.

Le tableau suivant présente les valeurs maximales et minimales ainsi que la moyenne globale mais aussi la moyenne attribuée aux communes rurales, qui sont les plus nombreuses à avoir répondu au questionnaire. Les valeurs nulles sont incluses dans le calcul des moyennes, à la différence des « non-réponses » qui sont, elles, écartées.

Le budget moyen annuel alloué par les 33 communes ayant répondu pour le volet de la *caractérisation* des déchets est de 2 091 €, soit en moyenne 0,90 € par habitant. Ce budget moyen est nettement inférieur dans le cas des communes à typologie rurale.

Ce sont 36 communes qui ont renseigné leurs budgets prévention, dont 27 qui ont renseigné des valeurs nulles. La moyenne globale des budgets renseignés est de 1 301 €, mais bien inférieure dans le cas des communes rurales exclusivement.

La moyenne globale des budgets alloués au *nettoyement* a été calculée à partir des informations renseignées par 31 communes, dont 19 ayant précisé une valeur nulle. La moyenne globale est de 4 256 € et de moitié moins pour les communes exclusivement rurales.

De nombreuses communes (mais également des EPCI, cf. **Tableau 4**) ont renseigné des valeurs nulles. Elles sont tout de même 15 à l'avoir fait sur les trois volets à la fois. Il s'agit notamment de communes rurales faiblement peuplées, avec une population inférieure à 500 habitants (mis à part une commune de 1850 habitants). Ce manque de budget laisse penser qu'ils ne mènent pas de campagnes de *caractérisation* ni de *prévention*. En ce qui concerne le nettoyage, il est souvent mené de manière bénévole *quand le besoin s'en fait ressentir*.

Les moyennes des budgets hors réponses à valeurs nulles ont également été calculées de manière à analyser à part les communes ayant un budget dédié. Le budget *nettoyement et traitement* est le plus important mais, rapporté au nombre d'habitant, c'est celui alloué à la *caractérisation* qui ressort. Les budgets *prévention* rapportés à l'habitant sont bien inférieurs à ceux des deux autres postes.

Tableau 3. Valeurs maximales, minimales et moyennes pour les budgets simples et rapportés à l'habitant (répondants Q1)

	Budget caractérisation (en €)	Budget rapporté à l'hab.(en €/hab)	Budget Prévention (en €)	Budget rapporté à l'hab.(en €/hab)	Budget nettoyage et traitement (en €)	Budget rapporté à l'hab. (en €/hab)
MAX	50 000	10,52	30 000	2	40 000	9
MIN	0	0	0	0	0	0
Moyenne globale	2 091	0,90	1 301	0,19	4 256	0,84
Moyenne communes rurales	703	0,99	236	0,17	2 147	0,9
Moyenne hors valeurs nulles	8 888	3,72	5 206	0,73	10 995	2,16

Les budgets alloués sont présentés ci-dessous, en fonction du nombre d'habitants. Les communes ayant renseigné des budgets nuls sont écartées pour ne pas influencer artificiellement les courbes de tendance, affichées dans le but de faire ressortir un lien entre les variables étudiées (budget et nombre d'habitants). Les courbes sont accompagnées par leur coefficient de détermination¹² :

- Les données obtenues sur le volet de la *caractérisation* sont très concentrées autour de petits budgets pour des communes à faible densité. La courbe de tendance linéaire est donc celle qui présente naturellement un coefficient de détermination plus important de 0,96 puisqu'il n'existe qu'une seule réponse présentant un budget plus conséquent (de la part d'une commune urbaine). D'autres réponses seraient donc souhaitables pour venir étayer le fait que le nombre d'habitants puisse avoir une influence aussi directe sur les budgets alloués à la caractérisation.
- Pour la *prévention*, la courbe de tendance logarithmique est celle qui présente un meilleur coefficient R^2 de 0,52. Il semblerait qu'à partir d'un certain budget, le nombre d'habitants n'influe pas autant sur les montants investis. Cette interprétation reste néanmoins délicate puisqu'elle se base majoritairement sur les réponses de deux communes aux valeurs différentes des autres qui se concentrent plutôt sur des petits budgets et possèdent un nombre d'habitants limité.
- Pour le *nettoyement et le traitement*, le nombre de répondants reste également limité mais les réponses sont légèrement plus dispersées avec une courbe de tendance logarithmique qui présente également le meilleur coefficient R^2 équivalent à 0,54. On pourrait déduire de cette courbe qu'à partir d'un certain seuil de population, le budget alloué n'augmente que très peu.

Les coefficients de détermination obtenus présentent des régressions suffisamment fortes pour qu'on en déduise une certaine incidence du nombre d'habitant dans les budgets alloués par les communes aux trois volets de la problématique.

Il s'agit toutefois d'une analyse basée sur un nombre de répondants très faible qui mériterait d'être approfondie pour en tirer des conclusions plus nettes.

¹² Le coefficient de détermination R^2 , qui permet de juger de la qualité d'une droite ou courbe de régression, est généralement compris entre 0 et 1. Plus la valeur se rapproche de 1 et plus la courbe de tendance est ajustée à la distribution des valeurs étudiées. La forme de la droite ou courbe de régression peut donc être choisie à partir du calcul de R^2 , pour que celui-ci soit le plus proche de 1.

9. Coûts associés et moyens mobilisés dans la gestion des déchets sauvages diffus

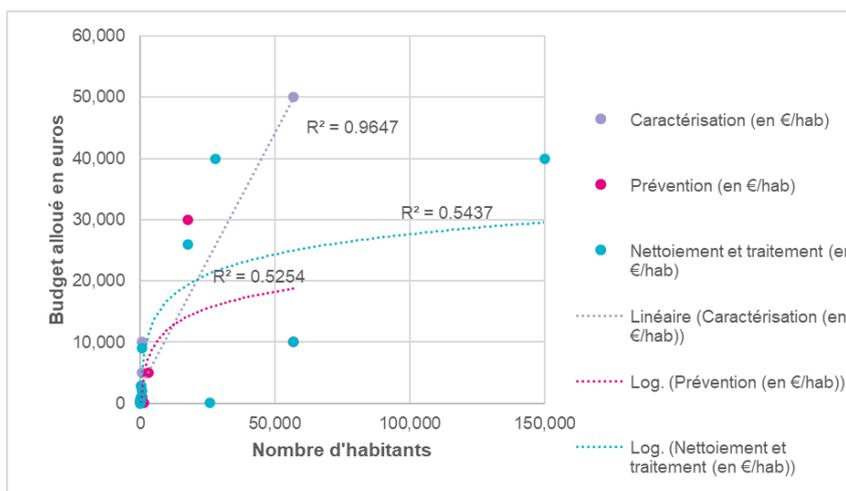


Figure 61. Budgets alloués en fonction du nombre d'habitants (hors réponses nulles - sur 8 répondants Q1 pour la caractérisation, 9 répondants Q1 pour la prévention et 12 répondants Q1 pour le nettoyage et traitement)

La question de la part du budget allouée aux déchets sauvages a été posée en proposant aux répondants de cocher parmi plusieurs fourchettes de pourcentages. Sans chercher à obtenir de réponses trop précises à une question par ailleurs difficile à appréhender, il a été fait le choix de recueillir plutôt une tendance. Il se trouve que les communes ne sachant pas cette information sont très nombreuses. Pour celles ayant pu sélectionner une fourchette, elles sont très nombreuses à attribuer moins de 25 % de leurs budgets aux déchets sauvages diffus (entre 39 et 46 %). Seules 6 % des communes attribuent une part de plus de 75 % de leur budget au nettoyage des déchets sauvages diffus.

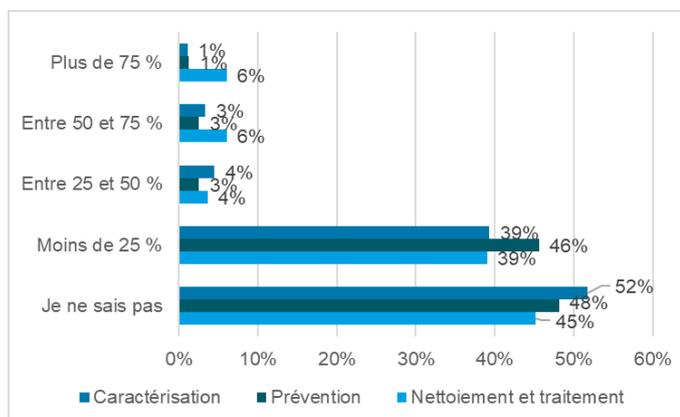


Figure 62. Part du budget communal allouée aux déchets sauvages diffus selon les trois volets de la consultation (sur 89 répondants Q1 pour la caractérisation, 79 répondants Q1 pour la prévention et 82 répondants Q1 pour le nettoyage et traitement)

EPCI

Le nombre d'EPCI ayant renseigné leurs budgets est plus important que pour les communes, même si bon nombre d'entre eux n'ont renseigné que des valeurs nulles. Ces dernières sont reprises dans le calcul des moyennes, mais exclues du graphique de la **Figure 63**.

Le budget moyen annuel alloué par les EPCI à la *caractérisation* des déchets est de 1 048 €, soit en moyenne 0,02 € par habitant. Ce budget a été calculé à partir de 31 réponses d'EPCI, quelle que soit leur typologie. En effet, les EPCI aux caractéristiques rurales présentent un budget moyen bien inférieur, de 568 euros par an. Le budget maximal est attribué par un EPCI de typologie rurale.

Le budget moyen annuel consacré par les EPCI répondants à la *prévention* est de 37 528 €, soit 0,66 € par habitant. Il a été calculé à partir des budgets renseignés par 35 EPCI, dont 77 % de

9. Coûts associés et moyens mobilisés dans la gestion des déchets sauvages diffus

typologie rurale. Le budget maximal, de 400 000 €, est alloué par un EPCI de typologie urbaine présentant 280 000 habitants. Étant donné les disparités de budgets entre EPCI à typologie urbaine et rurale, la moyenne des budgets *prévention* des EPCI ruraux a été calculée et correspond à moins de 13 000 euros par an.

Enfin, le budget moyen annuel dédié au *nettoisement et au traitement* des déchets est de 457 913 €, soit 2,21 € par habitant. Ce budget moyen est issu de 32 budgets *nettoisement et traitement* différents, dont six provenant d'EPCI urbains qui gonflent cette moyenne. En effet, le budget maximal est de 8 600 000 € et correspond au budget annuel d'un EPCI ayant une typologie urbaine et présentant une population de 1,4 millions d'habitants. La moyenne des budgets des EPCI ruraux est nettement inférieure et correspond à une valeur de 35 488 euros par an, ce qui reste toutefois bien au-dessus des budgets présentés pour les volets précédents.

Neuf EPCI n'ont renseigné que des valeurs nulles pour les trois postes à la fois. De manière à ne prendre en compte que les EPCI ayant réellement un budget dédié, les moyennes hors valeurs nulles ont également été calculées. Dans le cas des EPCI, le budget *nettoisement* est bien supérieur à ceux dédiés aux deux autres postes. Le budget moyen de la *prévention* (hors valeurs nulles), est également bien plus élevé que celui alloué à la *caractérisation*.

Tableau 4. Valeurs maximales, minimales et moyennes pour les budgets simples et rapportés à l'habitant (répondants Q2)

	Budget caractérisation (en €)	Budget rapporté à l'hab.(en €/hab)	Budget Prévention (en €)	Budget rapporté à l'hab.(en €/hab)	Budget nettoisement et traitement (en €)	Budget rapporté à l'hab. (en €/hab)
MAX	15 000	0,33	400 000	2,2	8 600 000	31,46
MIN	0	0	0	0	0	0
Moyenne globale	1 048	0,02	37 528	0,66	457 913	2,21
Moyenne EPCI ruraux	568	0,03	12 794	0,56	35 488	0,96
Moyenne hors valeurs nulles	5 417	0,14	50 519	0,88	976 882	4,58

Si les budgets de *caractérisation* des collectivités rurales sont relativement similaires, ceux alloués à la *prévention* et au *nettoisement* semble bien plus importants dans le cas des EPCI ruraux. Cet écart se retrouve également dans les moyennes calculées pour les budgets de *prévention* et *nettoisement*. Les compétences des EPCI ainsi que leurs périmètres géographiques d'action plus larges peuvent expliquer une mutualisation des fonds alloués à la gestion des déchets, quels qu'ils soient. De plus, les budgets présentés s'attachent principalement à la gestion des déchets ménagers et assimilés (DMA), raison pour laquelle des précisions ont été demandées sur la part allouée aux déchets sauvages diffus (cf. **Figure 64**).

Le graphique des budgets alloués en fonction du nombre d'habitants, hors valeurs nulles, montre principalement les disparités existantes entre EPCI ruraux et urbains. L'éloignement des points favorise les régressions linéaires et les coefficients de détermination plus élevés. Ils sont respectivement de 0,8 pour la droite de la *caractérisation*, de 0,6 pour celle de la *prévention* et de 1 pour celle du *nettoisement*. Si ces résultats semblent montrer un lien important entre les deux variables *budget* et *habitants*, il serait nécessaire de recueillir plus de données pour confirmer réellement ces tendances.

9. Coûts associés et moyens mobilisés dans la gestion des déchets sauvages diffus

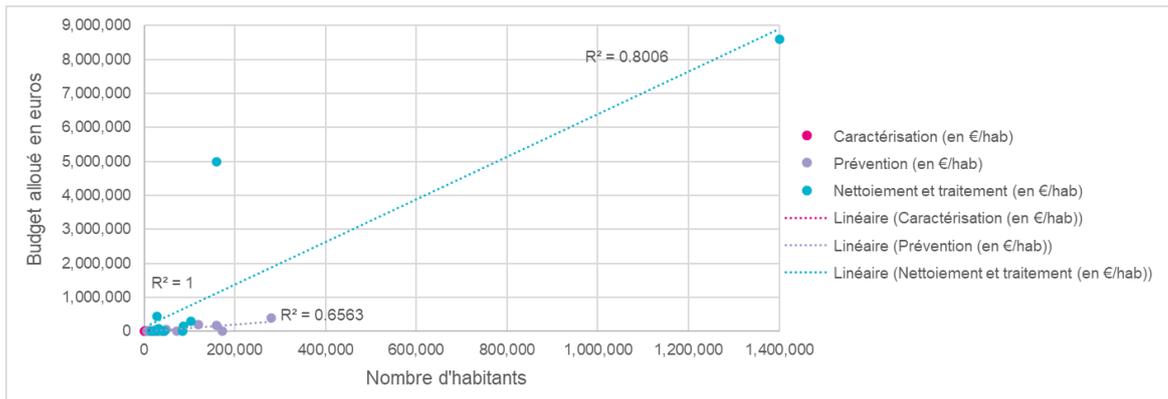


Figure 63. Budgets alloués en fonction du nombre d'habitants (hors réponses nulles - sur 6 répondants Q2 pour la caractérisation, 26 répondants Q2 pour la prévention et 15 répondants Q2 pour le nettoyage et traitement)

Comme pour les communes, il a été demandé aux EPCI de répondre à la question de la part du budget allouée aux déchets sauvages, par poste de *caractérisation*, *prévention* ainsi que de *nettoyement et traitement*. Si les réponses ne permettent pas de rentrer dans le détail, elles font ressortir des tendances claires. Non seulement les EPCI sont plus nombreux à se prononcer sur cette question (un peu moins d'un tiers dit ne pas connaître la part allouée quel que soit le poste, contre un peu moins de la moitié des communes), mais ils sont aussi plus nombreux à s'investir financièrement sur le sujet : 18 % disent allouer entre 25 % et 50 % de leur budget au nettoyage et 14 %, plus de 75 % de leur budget (contre 45 % et 6 % respectivement pour les communes).

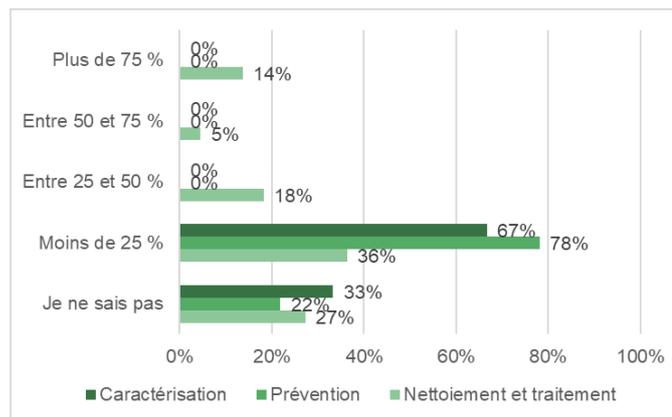


Figure 64. Part du budget des EPCI allouée aux déchets sauvages diffus selon les trois volets de la consultation (sur 21 répondants Q2 Q1 pour la caractérisation, 32 répondants Q2 pour la prévention et 22 répondants Q2 pour le nettoyage et traitement)

Associations

Seuls six des 29 enquêtés associations ont communiqué leur budget global alloué à la gestion des déchets sauvages diffus. Les budgets communiqués sont compris entre

- 0 €/an, notamment pour une association ne comptant que sur des bénévoles puisque selon son représentant « pour ramasser et trier... nous n'avons pas besoin d'argent, juste nos mains »
- Et 237 000 €/an pour une association comptant sur sept membres et très active sur le sujet.

Les budgets précisés restent toutefois très aléatoires et ne dépendent pas forcément du nombre de membres qui peut grandement varier, notamment lors de campagnes de ramassage auxquelles participent de nombreux bénévoles. La figure ci-dessous présente les budgets en fonction du nombre de membres : le coefficient de détermination étant inférieur à un, quel que soit le type de régression, il est difficile de faire ressortir un lien entre ces deux variables.

9. Coûts associés et moyens mobilisés dans la gestion des déchets sauvages diffus



Figure 65. Budget global alloué par les associations en fonction du nombre de membres (pour 6 répondants Q3)

Le budget moyen annuel alloué par les associations à la caractérisation et au ramassage des déchets sauvages diffus est de 5 190 € (calculé à partir des réponses de 5 associations ayant mis en place ce poste). Le budget moyen annuel consacré à la prévention est de 3 467 € (calculé à partir des réponses de 3 associations ayant mis en place ce poste) et celui dédié au tri et au traitement est de 800 € (calculé à partir des réponses de 3 associations ayant mis en place ce poste). Le budget moyen lié à l'accompagnement est de 25 € (calculé à partir des réponses de 2 associations ayant mis en place ce poste). Aucune information concernant le budget n'a été communiquée pour le poste de recherche et innovation.

Mis à part la fragilité des moyennes calculées sur des échantillons si restreints, il est intéressant de constater qu'il n'y a que pour la prévention que toutes les associations répondantes ont une enveloppe budgétaire.

Tableau 5. Valeurs maximales, minimales et moyennes pour les budgets annuels des répondants associatifs

	Budget caractérisation et ramassage (en €)	Budget Prévention (en €)	Budget tri et traitement (en €)	Budget accompagnement (en €)	Budget recherche et innovation (en €)
Nombre de répondants	5	3	3	2	0
MAX	20 000	5 000	2 400	50	-
MIN	0	2 400	0	0	-
Budget moyen	5 190	3 467	800	25	-

Focus sur l'évolution des budgets consacrés par les acteurs opérationnels aux déchets sauvages diffus

Le budget consacré à la gestion des déchets sauvages diffus est considéré comme **stable sur les cinq dernières années par 29 % des communes (56 communes sur 190), 26 % des répondants EPCI (33 EPCI sur 127) et par seulement 1 association (sur 29).**

Les collectivités affirmant que leur budget est en augmentation sont légèrement moins nombreuses : 24 % des communes et 21 % des répondants EPCI sont dans ce cas alors que l'avis des associations est plus tranché. **Elles sont 24 % à juger que leurs budgets alloués aux déchets sauvages ont augmenté ces cinq dernières années.** Pour deux répondants EPCI, ce sont le tri et les différentes augmentations de la TGAP qui vont faire en sorte que cette augmentation constatée se poursuive.

Seules trois communes, un répondant EPCI et une association parlent plutôt de diminution du budget. Cela reste peu, notamment par rapport à la majorité des répondants qui disent ne pas connaître l'évolution de leur budget, notamment faute d'avoir « une analyse fine » : 45 % des

communes, 52 % des répondants EPCI et 69 % des associations préfèrent ne pas se prononcer sur cette question par manque de suivi.

2. Prise en charge des coûts associés aux déchets sauvages diffus

Communes

Il a été demandé aux acteurs opérationnels de préciser s'ils prenaient en charge l'intégralité des coûts liés à la gestion des déchets sauvages diffus, ou s'ils recevaient des financements de la part de tierces parties. Les communes sont 69 % à avoir précisé qu'elles participaient seules au financement de la gestion des déchets sauvages. 14 % n'ont pas su se prononcer sur cette question et 17 % d'entre elles ont confirmé que d'autres entités participaient également à ce financement (soit 32 communes).

Parmi les entités citées qui participent au financement figurent les EPCI, mobilisés pour 41 % des communes répondantes. Pour 19 % d'entre elles, il s'agit plutôt d'une participation des bénévoles qui fait que le budget de la commune n'est pas affecté par de multiples ramassages. D'autres communes mentionnent également leur syndicat de rattachement, le Conseil départemental dans le cas du nettoyage des bords de route ou bien, à la marge, la participation de l'ONF dans le cas des milieux naturels.

28 % des communes ne précisent pas l'entité qui participe (in)directement au financement de leur budget.

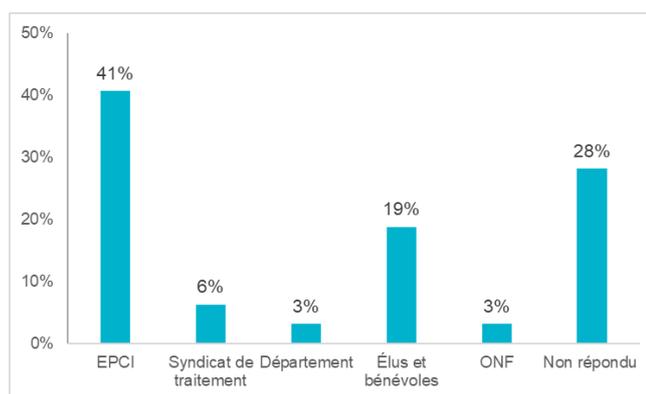


Figure 66. Acteurs participant au financement du budget lié à la gestion des déchets sauvages par les communes (sur un total de 32 répondants Q1).

EPCI

Les coûts liés à la gestion des déchets sauvages diffus sont *pris en charge en intégralité* pour 32 % des EPCI impactés par les déchets sauvages diffus (sur un total de 127 EPCI), contre 53 % qui *ne prennent pas en charge la totalité des coûts*. 15 % des répondants n'ont *pas su répondre* à la demande.

Dans le cas où le financement n'est pas pris en charge en intégralité par l'EPCI, ce sont d'autres entités qui participent financièrement. 78 % de ces EPCI disent recevoir un soutien de façon plus ou moins importante par les communes afin d'avoir des moyens conséquents pour la gestion des déchets sauvages diffus. Le Département participe au financement du nettoyage de la voirie pour 4 % des EPCI (soit trois entités) et un EPCI dit partager les coûts avec une association qui se charge exclusivement du ramassage des déchets, acheminés ensuite par l'EPCI vers les bonnes filières de traitement.

19 % des EPCI n'ont pas pu répondre quant à la provenance du soutien financier qu'ils perçoivent.

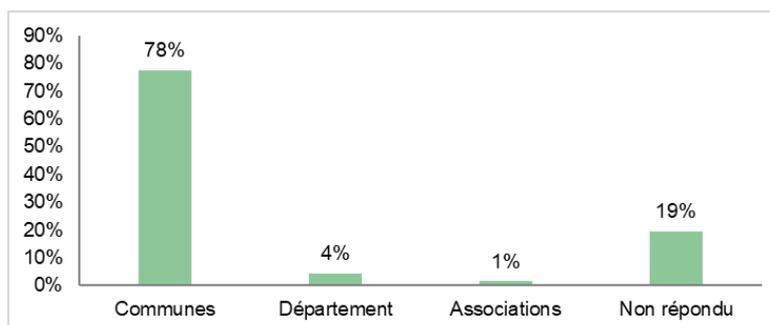


Figure 67. Acteurs participant au financement du budget lié à la gestion des déchets sauvages par les EPCI (sur un total de 67 répondants Q2).

Associations

Concernant les associations, seules 17 % d'entre elles (soit 5 associations) prennent en charge l'intégralité du coût lié à la gestion des déchets sauvages diffus, contre 62 % qui disent bénéficier de soutien financier et 21 % qui ne se prononcent pas sur cette question.

Les associations se font aider par différentes entités pour financer leurs coûts. Les collectivités en financent une partie pour 48 % des associations enquêtées. Le Conseil départemental et le Conseil régional participent au financement d'une partie des dépenses pour 17 % et 14 % des associations respectivement.

D'autres associations, l'Agence de la transition écologique (ADEME), la Commission Européenne (CE), les Directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE), la Fondation AG2R la Mondiale, la Banque Populaire du Sud ou encore l'AIRDIE font également partie des acteurs finançant une partie des coûts des associations.

45 % des enquêtées n'ont pas répondu à cette question précisément.

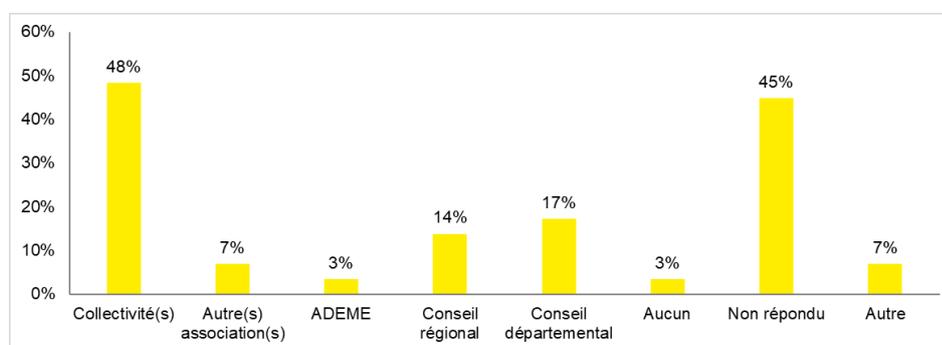


Figure 68. Acteurs participant au financement du budget lié à la gestion des déchets sauvages par les associations (sur un total de 29 répondants Q3).

3. Remarques concernant les coûts

Les principales remarques provenant des communes ayant participé à l'enquête concernent le manque de budget spécifique dédié à la gestion des déchets diffus. Cinq répondants regrettent que les données existent mais soient « noyées dans la masse » ou encore « difficiles à isoler ». La multitude de variables à prendre compte est aussi évoquée par deux répondants, dont un qui précise qu'il est nécessaire de « prendre en compte les temps utilisés par le Maire, les adjoints, les conseillers (rajouter ce qu'il ne peuvent pas faire durant ces périodes), le temps passé à l'élaboration, la distribution et la mise en place de la communication et il faudrait peser tous les déchets pour évaluer le coût au poids... ». Seule une commune mentionne ne pas estimer ces coûts mais réussir à maîtriser globalement son budget. Une autre parle de budget stable « mais qui nécessiterait une augmentation pour engager des actions de prévention par exemple ».

Quatre répondants de communes s'interrogent sur le fait que « ce poste soit de plus en plus coûteux », notamment face à des moyens financiers limités ou des agents communaux de plus en plus sollicités. Ceci pousse deux répondants à proposer une révision « des répartitions budgétaires avec les EPCI ». Outre l'intérêt de mutualiser les moyens humains et financiers, ces derniers mériteraient « d'être engagés au niveau des intercommunalités, puisque dans les territoires ruraux, les espaces souillés sont entre les villages ».

Deux répondants proposent la mise en œuvre de taxes spécifiques dont les produits pourraient être fléchés spécifiquement vers la lutte contre les déchets sauvages. Il s'agirait d'une taxe :

- Sur les *ventes à emporter* « pour aider les collectivités à lutter contre ce phénomène » ;
- Sur les *emballages*, à laquelle s'ajouterait un « dédommagement pour les personnes qui trient » ainsi qu'une « subvention annuelle calculée sur le nombre d'habitants et la surface de la commune ».

Les remarques des EPCI s'attachent à mettre en avant le fait que le coût de gestion des déchets sauvages diffus est difficile à quantifier puisqu'il « n'est pas différencié des autres déchets municipaux ». La quantification est également rendue difficile par le fait que « cela mobilise surtout des moyens humains or nous manquons déjà de moyens humains dans les collectivités ». Sans cette nécessaire « identification du coût spécifique de la prise en charge des dépôts sauvages », un EPCI indique qu'il n'y a « pas de vrai service à ce jour » et un autre précise que de ce fait, les communes de son territoire « ne sont pas satisfaites de ce mode de fonctionnement ». Or cette question de la gestion revient sur la table quand le problème devient incontournable, comme c'est le cas d'une commune touristique débordée par un « fort afflux de touristes et des dépôts journaliers conséquents ». Les élus du territoire souhaitent « en parler en commission environnement pour déterminer qui doit faire quoi ».

Si deux répondants d'EPCI renvoient la responsabilité de ce manque de quantification vers les communes, puisque « le coût de traitement de ces déchets de propreté urbaine devrait être supporté par les communes », ils sont plus nombreux à proposer des pistes de réflexion. Deux répondants estiment que « la connaissance des tonnages et la caractérisation des déchets sauvages diffus pourraient permettre d'évaluer les coûts de la collecte ». Deux autres proposent que les coûts de cette gestion, incluant un budget de communication, soient financés (in)directement par la verbalisation. Enfin, un dernier répondant, au fait des évolutions réglementaires, explique que « les REP s'appliquant maintenant aux dépôts sauvages, cela permettra d'avoir des financements pour leur traitement (D3E, DEA + REP à venir sur les mégots, matériaux de construction...) ».

Les remarques des associations partent de constats liés à la complexité du sujet et de son financement : au-delà du fait qu'il s'agisse d'une problématique extrêmement vaste, se pose la question de la responsabilité des différents acteurs, selon les milieux concernés. Une association s'interroge plus spécifiquement sur les déchets retrouvés en mer : « à qui appartiennent-ils ? ». Faute de réponse, cette interrogation renvoie vers une proposition formulée par une autre association qui concerne le « partage des coûts de la gestion des déchets sauvages diffus entre les acteurs de la chaîne de valeur des produits, selon leur contribution (principe des filières REP décliné à l'échelon local pour engagement conjoint des acteurs d'une zone donnée ?) ». Un autre répondant considère également que le suremballage devrait être taxé de manière à être limité dès l'amont.

D'autres constats sont liés au manque de budget des associations par rapport à l'ampleur de la tâche qui impliquerait des postes divers et variés : « communication et animation des plateformes web collaboratives », « caractérisation, traitement de données, analyse, rédaction des rapports », « recherche de financements et mécénats ». Ces postes spécifiques s'ajoutent à la « gestion courante de l'association qui en se développant se complexifie » alors que les subventions sont en baisse, créant une « situation difficile » à gérer. À ce sujet, une autre association évoque l'importance des aides provenant des collectivités, ne serait-ce que d'un point de vue matériel pour la distribution d'équipements permettant un ramassage dans de bonnes conditions. Deux autres associations regrettent qu'il n'y ait que « très peu d'appels à projet ou de subventions dédiés à ce sujet pour les associations », qui pourraient clairement aider à pallier le manque de budget identifié. La deuxième association évoquant le manque d'appels à projet précise que ces derniers pourraient financer des actions de prévention. Enfin, un dernier répondant rappelle « qu'aucun financement

n'est donné simplement », impliquant forcément que les associations bénéficiaires rendent des comptes sur les initiatives menées.

Les coûts associés à la gestion des déchets sauvages diffus sont souvent difficiles à obtenir, notamment par manque de compilation systématique des données nécessaires à leur comptabilisation. De plus, le taux de répondants parmi les acteurs opérationnels sur la question des coûts est très faible, et par conséquent, **assez peu représentatif.**

Les communes ne sachant pas préciser la part de leur budget allouée aux déchets sauvages sont très nombreuses. Pour celles ayant pu sélectionner une fourchette, elles sont majoritaires à attribuer moins de 25 % de leur budget global de gestion des déchets aux déchets sauvages diffus.

Non seulement les EPCI sont plus nombreux à se prononcer sur cette question (un peu moins d'un tiers dit ne pas connaître la part allouée quel que soit le poste, contre un peu moins de la moitié des communes), mais ils sont aussi plus nombreux à s'investir financièrement sur le sujet : 18 % disent allouer entre 25 % et 50 % de leur budget au nettoyage et 14 %, plus de 75 % de leur budget (contre 45 % et 6 % respectivement pour les communes).

Les budgets précisés par les associations sont très aléatoires et ne dépendent pas forcément du nombre de membres qui peut grandement varier, notamment lors de campagnes de ramassage auxquelles participent de nombreux bénévoles.

Le budget consacré à la gestion des déchets sauvages diffus est considéré comme **stable sur les cinq dernières années par 29 % des communes (56 communes sur 190), 26 % des répondants EPCI (33 EPCI sur 127) et par seulement 3 % des répondants associatifs (une association sur 29).** Les collectivités affirmant que leur budget est en augmentation sont **légèrement moins nombreuses** : 24 % des communes et 21 % des répondants EPCI sont dans ce cas alors que l'avis des associations est plus tranché. **Elles sont 24 % à juger que leurs budgets alloués aux déchets sauvages ont augmenté ces cinq dernières années.** L'interprétation de cette augmentation peut prendre deux formes : elle peut impliquer que le problème s'aggrave puisque les moyens alloués sont plus importants, ou à l'inverse, elle peut signifier plus d'investissements de la part des associations dans la résolution de cette problématique complexe.

B Moyens humains mobilisés

42 % des 190 communes ayant répondu à l'enquête disent connaître les moyens humains mobilisés pour la gestion des déchets sauvages diffus alors que seuls 20 % des 127 répondants rattachés à des EPCI ont su préciser cette information. Les répondants associatifs sont bien plus nombreux à avoir détaillé cette information : 72 % des 29 répondants associatifs ont répondu à la demande de précisions.

Il a été demandé aux communes de préciser le nombre de personnes mobilisées en interne sur la question des déchets sauvages et 68 d'entre elles ont pu fournir des réponses exploitables. Il en ressort une moyenne de 18,7 personnes mobilisées à l'année, avec de grandes différences selon la typologie de l'habitat. En effet, cette valeur est principalement élevée au sein des communes les plus urbaines, qui mobilisent en moyenne 65,9 personnes (sur une fourchette très large d'une à 750 personnes), alors que les communes rurales ne mobilisent que 6,4 personnes à l'année (sur une fourchette moins large de zéro à 200 personnes). En ce qui concerne les informations détaillées par poste, les répondants des communes ont eu plus de mal à renseigner le nombre de personnes mobilisées sur les volets *caractérisation* et *prévention*. Pour le nettoyage, c'est une commune mixte à dominante urbaine qui présente plus grand nombre d'agents, 750 en tout, mobilisés à 100 %. Une commune précise que le nombre d'agents mobilisés dépend également de la saisonnalité et de l'afflux touristique.

Le nombre moyen d'équivalents temps plein (ETP) mobilisé est de 4,4 par EPCI et de 0,9 pour 10 000 habitants, données obtenues à partir des ETP de 26 EPCI. Le nombre d'ETP maximum mobilisés par un EPCI est de 43. Il s'agit d'un EPCI composé de 87 000 habitants et de typologie mixte à dominante urbaine. Le nombre d'ETP est plutôt de l'ordre de 0,2 pour 10 000 habitants dans le cas des EPCI ayant une typologie rurale. Sur 15 répondants ayant précisé le nombre d'ETP par poste, les ETP *caractérisation* sont globalement deux fois moins importants que ceux pour la *prévention*, qui sont eux-mêmes nettement inférieurs à ceux mobilisés pour le *nettoyement et le traitement*.

Il y a en moyenne 22 personnes mobilisées au sein des associations pour gérer la problématique des déchets sauvages diffus (moyenne calculée à partir des réponses de 10 associations). Une association ayant participé à l'enquête compte jusqu'à 300 personnes suivant les éditions de ses campagnes de ramassage, alors que le nombre minimal recensé est d'une personne. Le temps consacré en moyenne par personne à ce sujet correspond à 8,8 jours par mois, en sachant que le temps minimal est de 0,3 jours par mois et le temps maximal est de 17,4 jours par mois.

10. Synthèse concernant les principaux leviers permettant de lutter efficacement contre les déchets sauvages diffus

A Synthèse des principaux leviers d'action plébiscités

Il a été demandé aux répondants, quels qu'ils soient, de définir quels étaient, selon eux, les principaux leviers à mettre en place pour lutter plus efficacement contre les déchets sauvages diffus. Il s'agissait de réponses ouvertes, néanmoins quatre thématiques ont émergé, avec toutefois des niveaux d'importance différents selon les types d'acteurs. D'autres thématiques sont ressorties mais sont propres à chaque catégorie d'acteurs et sont détaillées plus loin.

Tous les leviers proposés ne reflètent pas nécessairement les initiatives mises en place par les entités auxquelles les enquêtés se rattachent, mais correspondent à ce qui leur semble pertinent pour lutter contre les déchets sauvages diffus.

La figure ci-dessous récapitule les quatre thématiques que l'on retrouve dans les discours de tous type d'enquêtés, à savoir la *réduction à la source*, la *prévention*, la *gestion des dispositifs de collecte* et enfin, la *verbalisation*. Les réponses sont détaillées par la suite, par catégorie d'acteurs.

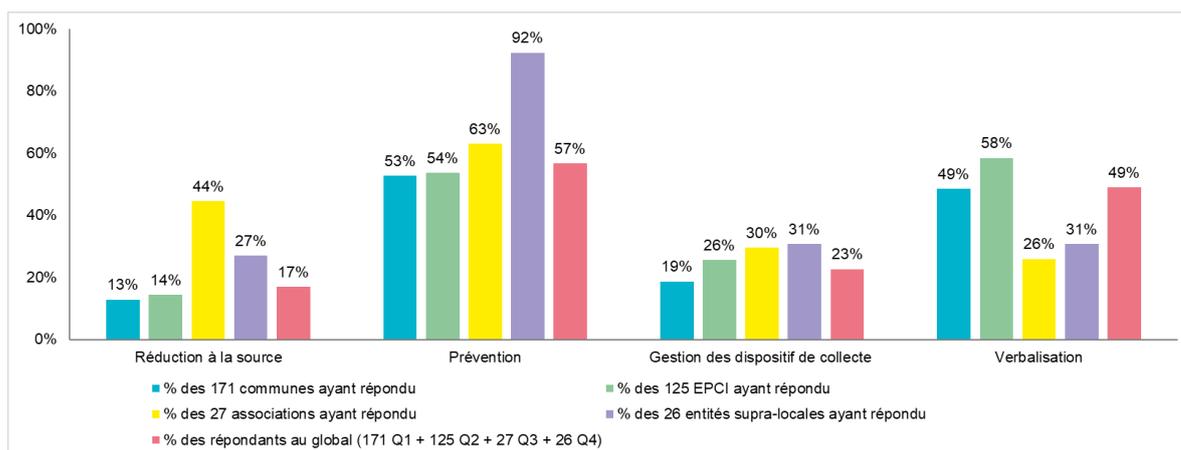


Figure 69. Principaux leviers permettant de lutter efficacement contre les déchets sauvages diffus (sur un total de 171 répondants Q1, 125 répondants Q2, 27 répondants Q3 et 26 répondants Q4).

Le levier le plus plébiscité reste celui de la *prévention* (57 % des répondants au global), le plus investi par les entités supra-locales (92 % d'entre elles), les associations (63 % d'entre elles) mais aussi les communes (53 % d'entre elles). S'ensuit la *verbalisation* pour 49 % des répondants au global, le levier le plus mentionné par les EPCI (58 % d'entre eux).

La *gestion des dispositifs de collecte* fait partie des catégories de leviers mentionnées par 23 % des répondants au global, avec une très légère prépondérance d'entités supra-locales (31 % d'entre elles) et d'associations (30 % d'entre elles) qui investissent notamment le champ de la recherche sur le sujet. Les associations sont néanmoins plus nombreuses à mentionner des leviers dans la catégorie de la *réduction à la source* (44 % d'entre elles).

B Leviers cités par les communes

171 répondants provenant de communes ont souhaité partager les leviers qu'ils proposent pour lutter contre les déchets sauvages diffus. Les quatre thématiques abordées par les quatre catégories d'acteurs sont présentées à gauche de la ligne de pointillés (*réduction à la source, prévention, gestion des dispositifs de collecte et verbalisation*). À droite, il s'agit de thématiques exclusivement proposées dans les discours formulés par les communes.

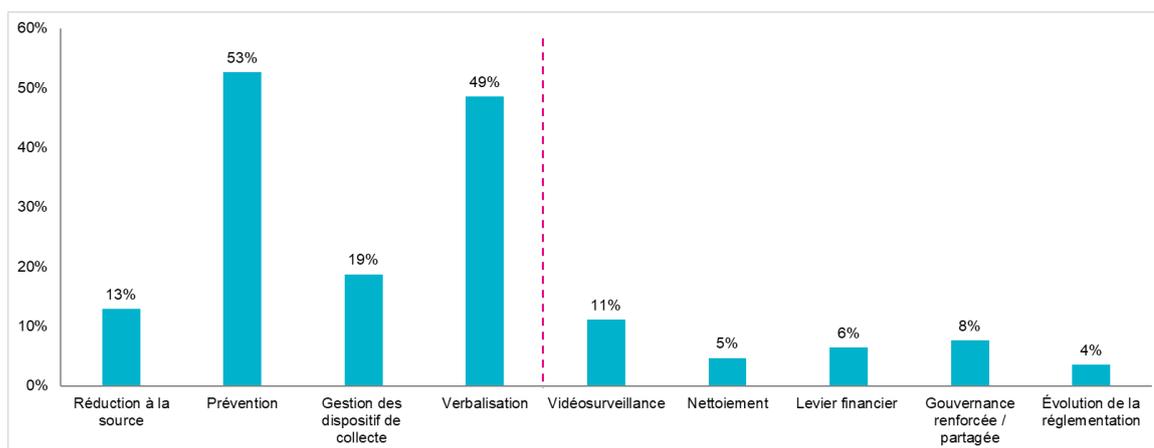


Figure 70. Principaux leviers proposés par les communes permettant de lutter efficacement contre les déchets sauvages diffus (sur un total de 171 répondants Q1).

Les deux leviers principaux cités par les communes sont la *prévention* (pour 53 % d'entre elles) et la *verbalisation* (pour 49 % d'entre elles).

Si un répondant regrette le fait qu'il soit « difficile de faire évoluer les mentalités dans le bon sens », d'autres ne perdent pas espoir et souhaiteraient miser d'autant plus sur de la « sensibilisation et de la communication sur ce thème », notamment « pour rendre les citoyens plus responsables ». Pour bon nombre de répondants, « on ne peut pas parler d'écologie en permanence et occulter ce problème ». Il s'agirait alors de s'investir sur différentes initiatives de la prévention, présentées telles quelles par les répondants même si elles sont, en définitive, toutes rattachées :

- **Communiquer** sur « le devenir du déchet que je jette » de sorte que les citoyens soient informés « sur les conséquences de ces incivilités ». Il serait ainsi nécessaire « d'expliquer concrètement le poison que représente les déchets pour la nature et les océans ». Cette communication pourrait prendre plusieurs formes : soit au travers de « rappels par signalisation » ou « affichage », soit par la distribution de « flyers » ou encore des campagnes visant de la « communication de masse » via des « spots de prévention » à la télévision et à la radio. Si les messages véhiculés se doivent d'être « forts », il convient également qu'ils « mettent en valeur et diffusent les bonnes pratiques et les bons comportements ». Il est aussi mentionné l'importance de « communiquer sur les infractions et les peines prononcées » ;
- **Sensibiliser** en vue d'une « prise de conscience collective », un « éveil de la conscience citoyenne à tous niveaux ». Cette sensibilisation se doit d'être de proximité pour trois répondants qui évoquent l'importance du « terrain » en proposant du porte-à-porte « par quartier » pour améliorer les échanges en direct avec les citoyens et « encourager à ramasser les déchets ». La tenue « d'expositions et de conférences » sur le sujet fait partie des propositions qui œuvrent pour une sensibilisation de proximité. Une présence au niveau des écoles est également souhaitée avec la promotion « d'ateliers du tri » ;
- **Voire éduquer** puisque le terme revient très souvent dans le discours des répondants qui visent notamment le public scolaire « dès le plus jeune âge ». Plusieurs vecteurs sont

mentionnés tels que la mise en œuvre d'un volet « formation à la sauvegarde de la nature dans l'éducation », la définition plus précise de ce que veut dire « le mot respect » ou encore un investissement en termes « d'éducation familiale au respect de la collectivité ».

Deux répondants précisent qu'il serait intéressant de s'investir dans « une augmentation coordonnée de la vidéoverbalisation et de la sensibilisation », la répression allant de pair avec « les actions de sensibilisation et de médiation auprès des usagers ».

En évoquant la *verbalisation*, la plupart des 49 % de répondants précisent qu'il s'agit de faciliter l'instauration de sanctions dissuasives, par l'augmentation de la surveillance et de la verbalisation (pour 5 communes) ou encore du montant des amendes (pour 17 communes). Pour ce faire, la verbalisation se doit également d'être simplifiée : les amendes et notamment les procès-verbaux électroniques (PVE) sont jugés efficaces et sont pour cela plébiscités par six communes, dont certaines qui regrettent, à l'inverse, le fait que les poursuites judiciaires soient classées sans suite. En dernier lieu, les répondants de deux communes proposent que les personnes prises sur le fait fassent « des travaux d'intérêt général » et contribuent ainsi au nettoyage de la voirie.

Se pose donc la question du flagrant-délit. Puisqu'il est impossible de « surveiller chaque endroit à chaque moment », 11 % des communes proposent que soit utilisé le levier de la vidéosurveillance pour « pouvoir identifier les auteurs plus facilement ». Face au coût qu'il engendre, ce dispositif serait à mettre en place plus particulièrement dans « les grandes villes » et ciblé sur « les sites de collecte » qui constituent habituellement des points noirs.

S'ensuivent, en moindre mesure, des leviers qui concernent la *gestion des dispositifs de collecte* (pour 19 % des communes). Il s'agit alors de planifier un « aménagement urbain spécifique, au cas par cas, en fonction de la politique globale déchet de la commune » qui pourrait l'amener à développer davantage de points de collecte « visibles », « bien répartis », « en libre accès et de volume suffisant ». Il est intéressant de constater qu'aucune commune n'aborde la question du retrait des corbeilles de rue. Une d'entre elles n'évoque que l'étude plus ciblée de l'intérêt à ne pas mettre de tri à certains endroits.

La gestion des déchèteries est également abordée par les communes qui prônent plus de facilité d'accès : horaires d'ouverture à élargir, maillage permettant plus de proximité, diversité de flux pour tous les collecter.

En termes de *réduction à la source*, abordée par 13 % des communes, il s'agit majoritairement de travailler sur l'amont et notamment la « limitation des emballages en quantité et nature », qui est évoquée par plus de la moitié des communes ayant mentionné cette thématique. Huit communes abordent également le retour à la consigne « pour le verre, les flacons plastiques et les cannettes » mais aussi pour la vente à emporter dans le domaine de la restauration.

Les quatre derniers leviers sont abordés en moindre mesure mais restent intéressants :

- Le levier de la *gouvernance partagée* est évoqué par 8 % des communes qui souhaitent tout d'abord qu'il y ait une « responsabilisation des acteurs et parties prenantes » pour qu'une « prise de conscience collective » ait lieu et qu'un « travail transversal » puisse être entamé. Il s'agit par exemple d'avancer sur la « traçabilité » des déchets sauvages pour mieux en tirer leur provenance ainsi que leur devenir en termes de circulation dans les milieux. La responsabilisation du citoyen est mentionnée à plusieurs reprises, de même que les moyens à attribuer aux communes, notamment celles plus rurales. La « mise en place des filières REP manquantes » est également citée en tant que levier d'action, notamment par rapport au positionnement qu'elles pourront avoir sur le sujet.
- Le levier *financier* n'est évoqué que par les communes, notamment 6 % d'entre elles. Ce dernier peut prendre deux formes très distinctes :
 - Une taxe « de nettoyage » prenant en compte le coût des ramassages et du nettoyage des déchets sauvages diffus, qui serait appliquée aux usagers en « créant un forfait par ménage (un tarif pour une pers. ; deux pers. ; trois pers. etc.) », mais aussi aux producteurs et metteurs sur le marché, notamment au travers de l'écoconception. Il s'agirait alors de « moduler fortement les cotisations (avec

10. Synthèse concernant les principaux leviers permettant de lutter efficacement contre les déchets sauvages diffus

malus) des producteurs en fonction du taux de collecte, de recyclage réel, et de la recyclabilité » des produits vendus. Pour les entreprises productrices de déchets, il s'agirait plutôt d'une « taxation d'office » qui remplacerait la facturation à chaque déplacement en déchèterie.

- A l'inverse, une prise en charge d'une partie, voire de la totalité des coûts d'élimination des déchets conduits à la déchèterie pour inciter les professionnels à suivre les filières adaptées.
- Des leviers d'amélioration ont été formulés par 5 % des communes concernant le *nettoisement*. Ils visent notamment l'augmentation des moyens techniques et humains permettant d'effectuer un travail qui amènerait à « procéder à l'enlèvement [des déchets] dès apparition » pour « éviter une accumulation » malvenue de déchets sauvages diffus. À noter qu'aucun répondant ne mentionne le fait de mettre en avant les déchets sauvages, à l'aide de rubalises par exemple. Les relations avec les citoyens sont aussi évoquées par deux communes qui mentionnent leur importance dans l'organisation de « journées de nettoyage (*clean up*) » réussies.
- Enfin les *évolutions réglementaires* sont mentionnées par 4 % des communes qui souhaiteraient une « adaptation de la législation » prenant en compte « une hausse des montants des amendes pour dépôt sauvage ». « L'obligation de traçabilité des entreprises (poids facturé au client = poids traité) » est aussi considérée comme un levier permettant de limiter les dépôts sauvages. Un dernier point mentionné concerne l'encadrement du tourisme pour éviter la saisonnalité des dépôts sauvages diffus.

C Leviers cités par les EPCI

Des 127 EPCI enquêtés, 125 ont proposé chacun au moins un type de levier permettant de lutter efficacement contre les déchets sauvages diffus. Au-delà des quatre thématiques communes aux autres catégories d'acteurs, deux thématiques se distinguent dans le discours des répondants des EPCI, la *vidéosurveillance* et la *volonté politique*.

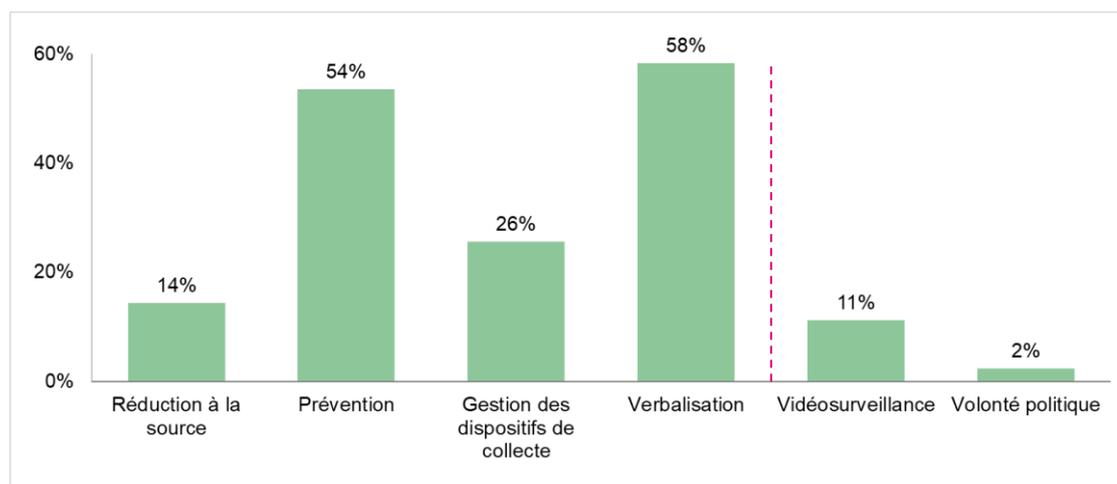


Figure 71. Principaux leviers proposés par les EPCI permettant de lutter efficacement contre les déchets sauvages diffus (sur un total de 125 répondants Q2).

La répression au travers de la verbalisation/sanction est mentionnée par 58 % des répondants des EPCI (soit 73 enquêtés). Plusieurs d'entre eux souhaitent que le pouvoir de police des maires soit renforcé et quelques-uns mentionnent aussi la mise en place de brigades vertes spécialisées sur le sujet, avec pour avantage de pouvoir également actionner grâce à elles le levier de la sensibilisation. Certains répondants parlent de répression sévère avec des pénalisations immédiates au travers de procès-verbaux prenant en compte la facturation des frais d'enlèvement et de nettoyage. 11 % des répondants ajoutent à la sanction l'intérêt d'une vidéosurveillance pour aider au constat du flagrant délit, indispensable à la verbalisation.

La **prévention est un levier de lutte proposé par 54 % des répondants** (soit 67 enquêtés) qui s'exprime majoritairement au travers de la communication/sensibilisation. 27 répondants parlent de **l'importance de la communication** qui se doit d'être « engageante et percutante », voire « forte » pour toucher le grand public et « l'inciter à ne pas jeter au sol ». Pour cela, elle doit pouvoir informer sur différents sujets de manière très précise tels que le temps de dégradation d'un déchet sauvage en fonction du matériau, cela de manière « choc » pour attirer l'attention des jeteurs. Deux répondants proposent d'accorder un espace plus important sur le packaging des produits pour pouvoir communiquer sur les conséquences des déchets sauvages diffus sur « le cadre de vie, l'environnement et les coûts » et sensibiliser ainsi au mieux autour de cette problématique. Le terme même de **sensibilisation** est très repris par les répondants qui souhaitent qu'elle s'applique tant « à la protection de l'environnement » qu'à l'éradication des « comportements non citoyen / non éthique ». Différents supports de sensibilisation ont été mentionnés. Il s'agit par exemple de produire des spots publicitaires ou encore de faire de l'affichage dans des lieux stratégiques. La majeure partie des répondants ne cite pas de publics cibles. Seuls cinq répondants considèrent que cette sensibilisation doit se faire auprès des scolaires et deux plutôt auprès d'une population de touristes. Trois répondants suggèrent de travailler également sur le captage des déchets lors des manifestations de plein air.

Des leviers en lien avec une **meilleure gestion des dispositifs de collecte** sont énumérés par 26 % des répondants (soit un total de 32). Parmi eux, neuf répondants pensent que l'augmentation

10. Synthèse concernant les principaux leviers permettant de lutter efficacement contre les déchets sauvages diffus

des corbeilles de rue est nécessaire pour éviter l'apparition de déchets sauvages diffus, tout en soulevant la question de la fréquence de vidage qui se doit d'être évaluée au plus juste pour éviter des surcoûts. En somme, il s'agit, comme le précise un autre enquêté, d'améliorer le maillage des points de tri/collecte, pour qu'il soit plus dense, mais aussi leur ergonomie selon deux entrées différentes :

- Une plus **technique** qui reprend la conception des corbeilles de rue mais aussi d'autres points de collecte pour mieux maîtriser les envols d'éléments plus légers, soit par la pose de couvercles manœuvrables par le pied, soit par la pose de clôtures légères pour limiter les risques de dispersion.
- Une de nature **sociétale** avec la prise en compte de leviers de changements de comportement et l'étude de l'impact de dispositifs sociotechniques innovants proposés par quatre répondants. Il peut s'agir par exemple de *nudges* qui permettent d'inciter l'utilisateur à venir déposer ses déchets dans les corbeilles et points de collecte spécifiques via l'utilisation de moyens ludiques. Les exemples proposés incluent l'installation de cendriers sondeurs/pédagogiques ou des conteneurs de tri incitatifs permettant de dévier le jeteur de son geste d'abandon. Au sujet de l'incitation, d'autres répondants parlent de récompenser l'utilisateur par diverses gratifications permettant de signifier le bon geste, par exemple au travers de bons d'achat distribués. Cette entrée peut donc aussi être considérée dans le volet prévention.

Enfin, la nécessité de nettoyer régulièrement les zones où il y a des déchets sauvages, notamment autour de ces points de collecte, revient plusieurs fois dans le discours des enquêtés : une zone présentant quelques déchets sauvages ayant tendance à « en attirer » d'autres, comme le formule la Théorie du carreau cassé. Deux des EPCI enquêtés mentionnent également les besoins qui en découlent, soit en termes « d'aide financière au déploiement d'outils spécifiques pour la collecte hors foyers », soit en termes de moyens complémentaires plus larges pour que les EPCI puissent gérer au mieux ces dispositifs de collecte.

14 % des répondants ont suggéré des actions visant la réduction à la source, autrement dit des changements dans la phase amont de production (soit 18 EPCI). 12 d'entre eux indiquent l'importance de la limitation des quantités d'emballages mises sur le marché, notamment au travers de l'éco-conception mais aussi en privilégiant le développement de produits en vrac et consignés.

2 % des répondants (soit 3 enquêtés) pensent que la volonté politique fait partie des leviers de lutte contre les déchets sauvages diffus. Elle s'exprime notamment par la « mise en œuvre de plans d'action validés par les autorités », mais encore faut-il qu'il existe une « sensibilisation des politiques sur cette démarche ».

D Leviers cités par les associations

27 des 29 enquêtés associatifs ont indiqué quels étaient, selon eux, les leviers les plus pertinents pour lutter contre les déchets sauvages diffus. Les différentes solutions proposées ont été regroupées par thématiques, reprenant en partie celles également proposées par les collectivités, à gauche du trait en pointillé dans la figure ci-dessous. Trois thématiques distinctes ressortent concernant le *renforcement des moyens curatifs* et l'importance d'une *gouvernance partagée* ainsi que de la réalisation d'*études comportementales*.

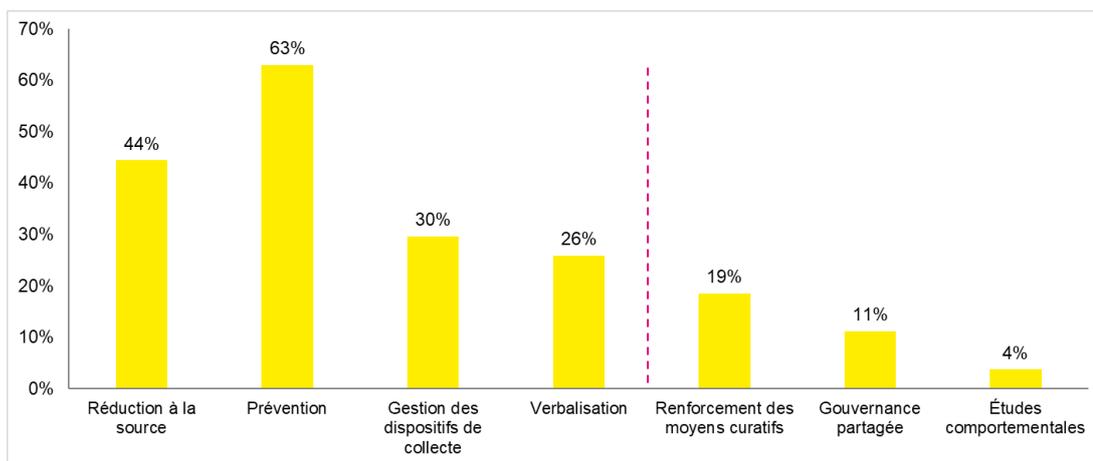


Figure 72. Principaux leviers proposés par les associations permettant de lutter efficacement contre les déchets sauvages diffus (sur un total de 27 répondants Q3).

À l'inverse des collectivités, la **verbalisation apparaît en dernier dans les leviers communs** à tous (pour 26 % des enquêtés). Ceux ayant mentionné ce levier parlent d'amendes plus lourdes pour signifier aux jeteurs leur « manque de civisme », puisque la sensibilisation seule ne suffit plus. Des propositions de « peines alternatives » sont formulées par deux répondants, telles que :

- « L'implication "forcée" des citoyens dans des opérations de collecte » : la participation à des ramassages citoyens aurait pour effet de sensibiliser les jeteurs qui pourraient à leur tour servir de relais pour faire de la prévention plus efficace auprès d'autres jeteurs ;
- La réalisation de « stages en associations ou en entreprises de collecte » : vécus comme des moments de sensibilisation, ces stages pourraient également permettre de pallier le manque de moyens humains souvent ressentis par ces entités.

Toujours sur la verbalisation, deux autres propositions sont formulées par le même répondant de Zéro Déchet Touraine. Il propose que les collectivités se dotent « de moyens humains pour retrouver les joncheurs et les auteurs de dépôts sauvages ». Il pourrait s'agir de brigades vertes en interne ou de « cellules d'enquête » à externaliser. L'objectif serait de faire comprendre aux jeteurs que leur geste ne pas être commis impunément. La simple évocation de ce traçage jusqu'au jeteur pourrait, à elle seule, produire des effets positifs. C'est d'ailleurs l'idée derrière la deuxième proposition de cet enquête qui évoque l'instauration d'un principe de « responsable en dernier ressort » : « si possible, identifier et sanctionner de 150 euros le joncheur, sinon le distributeur du produit emballé, sinon l'industriel propriétaire de la marque ». En somme, faute d'identification des joncheurs, il y aurait un « retour à l'emballeur », c'est-à-dire une réexpédition groupée des emballages souillés recueillis vers ceux qui les ont produits. Il s'agirait alors de faire pression sur les metteurs sur le marché. Plus directement, cet enquête mentionne aussi des sanctions visant plus directement des « marques dont le modèle économique (et donc les profits) repose(nt) sur la mise sur le marché d'emballages jetables, non biodégradables à 100 %, ou non recyclables ».

Pour les associations, le **levier de la prévention reste le plus plébiscité avec 63 % de répondants qui ciblent parfois la prévention plus au niveau de la production de déchets que de la prévention du geste d'abandon**. À titre d'exemple, un répondant juge que les moyens alloués à la prévention devraient être plus importants que ceux alloués au tri « afin de respecter la hiérarchie des modes de traitement ». Dans la même logique mais plus dans le périmètre des déchets sauvages diffus, il serait important pour deux autres répondants de « partir de la racine du problème » et « mettre plus de budget pour la sensibilisation que pour la répression ». Les répondants semblent s'accorder sur le fait qu'il faille « sensibiliser massivement » notamment « sur les impacts des déchets sauvages diffus sur notre environnement » et plus précisément « sur le lien entre déchets sauvages diffus et pollution des cours d'eau et océans ».

Certains répondants ont précisé que les actions de communication doivent être menées sur les réseaux sociaux, ou via les médias en général, mais également en présentiel « sur les marchés et les lieux publics ». Cette communication de proximité est chère à la majeure partie des associations locales qui la pratiquent. Une d'entre elles précise également que pour être bien perçue et avoir un impact tangible, la communication doit être « positive, engageante, persuasive, évitant l'injonctif ».

Enfin, de très nombreuses cibles sont présentées, parfois par un même enquêté ayant formulé plusieurs propositions (l'association MerTerre) :

- Le « grand public » et les citoyens (10 enquêtés) ;
- Les scolaires et les « jeunes » (5 enquêtés) à qui devrait être enseignée une matière en lien avec l'écologie au collège ;
- Les automobilistes (1 enquêté) qui persistent à jeter des déchets hors de leur véhicule. À ce sujet, un répondant raconte avoir « discuté récemment avec des gens qui ont avoué jeter par la fenêtre de leurs voitures leurs déchets. Ils ont expliqué qu'ils ne voyaient pas où était le problème puisque ça donnait du boulot aux employés de la voirie !!! » ;
- Les « agents territoriaux » pour les sensibiliser au sujet et les aider à « faire appliquer la réglementation afin que les collectivités deviennent exemplaires et qu'elles accompagnent les habitants et les professionnels » (1 enquêté) ;
- Les « acteurs du domaine législatif et réglementaire », « afin qu'ils comprennent l'importance de leur rôle dans le changement des comportements » (1 enquêté). Au-delà de cela, il serait utile de « simplifier les échelons de responsabilité puisqu'aujourd'hui les déchets sauvages sont mentionnés dans 4 codes (environnement, pénal, collectivités territoriales, santé publique) » sans forcément que ces derniers soient appliqués ;
- Les « élus [...] afin qu'eux aussi comprennent leur part de responsabilité et les conséquences de leur inertie ou décisions » (1 enquêté) ;
- Les associations ou toutes autres entités organisant des initiatives de nettoyage « afin qu'elles soient complémentaires et articulées avec les actions publiques et que des indicateurs de suivis puissent être mis en œuvre (notamment sous forme de programmes de sciences participatives) ».
- Les entreprises (1 enquêté) et tous autres acteurs de la chaîne de production et de distribution des produits de consommation (1 enquêté).

Les enquêtés sont d'ailleurs 11 % à mentionner **l'intérêt de ce qui peut être traduit par une gouvernance partagée** permettant la résolution de la problématique. Il s'agit bien pour ces enquêtés d'agir à tous les niveaux, de la production à la gestion de la fin de vie en passant par tout le cycle de vie des produits pour arrêter de se rejeter la faute les uns sur les autres et intégrer les divers acteurs concernés dans la recherche de solutions collaboratives (Entretien 10). Celles-ci devraient permettre de « réduire l'usage unique de plastique » et plus globalement « d'optimiser les flux de matières ». Indirectement, il s'agirait aussi de travailler l'aspect collectif des impacts mais aussi des initiatives pour en venir à bout (Entretien 10) : « ce n'est pas tant de trouver un mégot ou une bouteille plastique dans la nature qui pose un problème mais la quantité retrouvée (des gestes reproduits à grande échelle par l'ensemble de la population). Par la même idée, ce n'est pas le geste de ramassage d'un

citoyen qui sera globalement efficace mais l'adoption [du geste de ramassage] en tant que [norme] par une population ».

Concernant **la réduction à la source (44 % des enquêtés), plusieurs solutions sont proposées :**

- Promouvoir l'éco-conception pour éviter par exemple « la perte de petits éléments » ainsi que la « vente de produits en petits emballages individuels (bonbons, tartelettes...) », ou encore « passer à des emballages biodégradables » ou biosourcés. Le retour au vrac est également préconisé ;
- Promouvoir un marketing spécifique pour que les metteurs sur le marché communiquent auprès des consommateurs sur « la dangerosité des emballages et autres objets à usage unique (notamment mégots) si abandonnés en dehors des systèmes de collecte » ;
- Agir sur le suremballage en le taxant « fortement » ou bien en proposant à la sortie des magasins, des conteneurs pour jeter les emballages inutiles, charge au distributeur de valoriser ;
- Développer la consigne pour promouvoir la réutilisation est également évoqué ainsi que les alternatives zéro déchet ;
- Mettre en place des « solutions politiques » plus engageantes pour limiter la production et la mise sur le marché de produits plastique à usage unique. Il peut s'agir également de bannir, limiter ou encadrer l'utilisation de certains produits dans certains espaces (domaine public ou espaces naturels), suggérés par 2 enquêtés.

La **gestion des dispositifs de collecte est également mentionnée en tant que levier efficace par 30 % des répondants** qui indiquent globalement qu'il importe de « permettre ou faciliter le geste de tri hors foyer ». Pour ce faire, il est nécessaire de revoir et possiblement de densifier le maillage de corbeilles, parmi « une des premières mesures à prendre car elle inciterait les personnes à avoir un comportement plus décent ». L'exemple des collecteurs de mégots est également mis en avant. Au-delà de cette forte présence, il importe de maintenir les corbeilles propres et d'assurer leur vidage régulier pour éviter « les déchets "accidentels" » qui feraient émerger des points noirs. A l'instar des EPCI, les associations proposent elles aussi des « couvercles sur les corbeilles de propreté pour éviter l'envol de déchets » mais aussi « l'opportunisme » des petits animaux (corbeaux, goélands, etc.). Ces poubelles pourraient être dotées d'ouvertures au pied pour éviter le contact avec les mains et indirectement, les dépôts autour des corbeilles par ceux ne voulant pas les toucher. Un dernier répondant mentionne l'intérêt de maintenir les déchetteries « ouvertes H24 7J/7 », toujours dans une logique de facilité d'accès à des exutoires.

Le renforcement des moyens curatifs est mentionné par 19 % des répondants. Les propositions sont assez diverses et couvrent tant des aspects techniques que humains des initiatives :

- Faire connaître les consignes d'organisation d'un ramassage citoyen en toute sécurité ;
- Collecter les déchets en bords de route avant le fauchage et donc communiquer plus largement sur les calendriers de fauches, notamment pour que les déchets ne soient pas réduits en petites fractions, plus difficiles à ramasser ;
- Comprendre les flux et zones d'accumulation préférentielles des déchets mobilisables par les éléments naturels pour rationaliser les interventions curatives ;
- Résorber des anciennes décharges municipales existantes, souvent en bordure de cours d'eau, pour limiter les déchets qui s'en échappent avec l'érosion et atterrissent notamment dans les milieux aquatiques (Entretien 9 et 10) ;
- Travailler à une valorisation plus facile de ces déchets sauvages diffus.

Enfin, **les études comportementales ne sont citées que par Zéro Déchet Touraine** mais méritent d'être évoquées (Entretien 2). Il s'agirait, pour cette association, de « mieux comprendre le contexte comportemental amenant au *littering* ». Selon elle, « le jonchement est un acte iconoclaste et le joncheur doit être "profilé" pour mieux le neutraliser ». Concrètement, cela se traduirait par un soutien à des études scientifiques françaises sur les raisons du jet de déchets diffus mais aussi permettant de comprendre « les déterminants d'un site expliquant pourquoi il est pollué (qualité et fréquence du



10. Synthèse concernant les principaux leviers permettant de lutter efficacement contre les déchets sauvages diffus

nettoyage du site, qualité et propreté des infrastructures, mise en œuvre de mesures éducatives, capacité du gestionnaire à faire appliquer la loi et rappeler à la loi, niveau d'implication des usagers du site dans le respect de sa propreté, etc.) ».

E Leviers cités par les entités supra-locales

Les 26 entités supra-locales menant des initiatives de prévention se sont toutes prononcées concernant les leviers de prévention jugés efficaces. Les mêmes thématiques utilisées pour les acteurs précédents se retrouvent présentées sur la gauche du trait en pointillés (cf. la figure ci-dessous). Comme pour les associations, une thématique *Renforcement des moyens curatifs* a été mentionnée, à laquelle s'ajoute le *développement de protocoles collaboratifs*.

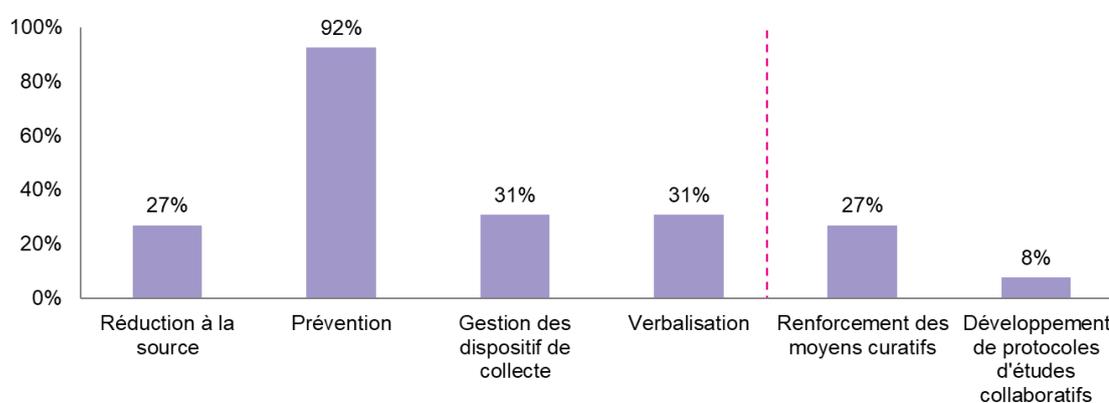


Figure 73. Principaux leviers proposés par les entités supra-locales permettant de lutter efficacement contre les déchets sauvages diffus (sur un total de 26 répondants Q4).

Comme pour les associations, la **prévention** est la catégorie de réponses la plus citée, par **92 % des répondants**. Un répondant juge qu'il y a encore fort à faire à ce niveau-là puisque « beaucoup de gens n'ont pas conscience de polluer et se sentent agressés si l'on en parle avec eux ». Il s'agirait donc de proposer des campagnes de communication de proximité, régulières, qui pourraient évoquer « les impacts négatifs des jets de déchets (pollutions, risques sur la santé, coûts économiques) » pour servir de leviers de sensibilisation. Selon l'association à mission de service public MACEO, qui intervient sur des thématiques liées au développement durable et à l'attractivité du Massif central (<https://maceo.live/>), la sensibilisation doit se faire au travers de l'utilisation « d'images "choc" sur les conséquences » des déchets sauvages diffus. Un professionnel anonyme propose une sensibilisation quelque peu innovante qui mette en avant des « outils efficaces pour impulser des changements de comportement : sensibiliser aux écogestes et proposer des solutions intuitives, visibles et pertinentes, qui touchent le maximum de citoyens, en leur facilitant le geste de tri ».

En termes de publics cibles, 21 % affirment que la sensibilisation doit se faire auprès des publics scolaires et 38 % pensent qu'elle doit se faire auprès d'un public plus large tel reprenant les citoyens, les entreprises entre autres acteurs. D'autres entités parlent plutôt de l'importance de la sphère familiale (4 %). Deux répondants proposent une sensibilisation ciblée auprès des élus locaux qui pourraient servir ensuite de relais auprès de leurs administrés.

31 % des répondants proposent des modifications en termes de gestion des dispositifs de collecte. Comme pour les acteurs précédents, il s'agit d'augmenter le nombre de corbeilles à disposition, mais aussi de « containers de tri sélectifs ». Une meilleure organisation des collectes est également mentionnée par deux répondants alors qu'un autre prône cette optimisation à une échelle plus large, prenant en compte la « récupération / collecte / recyclage-valorisation ». D'autres propositions portent sur les types de corbeilles à utiliser : avec des ouvertures plus larges, avec

couvercles ou encore équipées de dispositifs empêchant les envols de déchets. Un dernier enquêté rappelle l'importance d'entretenir ces dispositifs. Ceci rejoint une autre proposition qui mentionne le fait que les initiatives de collectes se doivent d'être « adaptées aux facteurs locaux favorisant l'abandon et l'accumulation de déchets sauvages ». Autrement dit, une corbeille située dans une zone potentielle d'accumulation de type « point noir » se devra d'être plus entretenue pour éviter cette situation. Enfin, l'accès facilité aux déchèteries est évoqué par un enquêté en tant que solution permettant d'éradiquer de manière plus globale les déchets sauvages.

Ce sont également 31 % des répondants qui citent la verbalisation comme moyen de lutte efficace contre les déchets sauvages. Pour faire ses preuves, la verbalisation se doit toutefois d'être accompagnée de sanctions « faciles à appliquer » et efficaces, c'est-à-dire dotées « d'effets dissuasifs ». À titre d'exemple, la sanction pourrait « se faire rapidement, sans seuil de quantité et être d'un montant élevé ». D'autres évoquent des sanctions sur le principe du « pollueur-payeur » alors que le Parc Naturel Marin d'Iroise (<https://parc-marin-iroise.fr/>) préfère une logique où la sanction pourrait être accompagnée de pédagogie. Un dernier répondant évoque plutôt la question à l'envers, en proposant que la sanction serve elle-même de leçon lors de grands événements : dans le cadre de la mise en place de sanctions sportives, les sportifs eux-mêmes se verraient publiquement sanctionnés en cas de jet étant donné qu'il est « inadmissible qu'on voie à la télé [un cycliste] jeter des déchets sur les routes, même si l'organisateur nettoie derrière ».

27 % des répondants affirment que la réduction à la source est un levier important. Produire moins de déchets et notamment moins d'emballages fait partie des propositions mentionnées, au même titre que la mise en avant d'alternatives zéro déchet suggéré par la Fondation pour la recherche sur la biodiversité (<https://www.fondationbiodiversite.fr/>). Une association à mission de service public anonyme propose la mise en place de « dispositifs incitatifs plus efficaces auprès des fabricants / transformateurs / distributeurs / consommateurs ». Il pourrait s'agir, selon trois autres enquêtés, de :

- Bonus à l'innovation pour la production de produits ayant le moins d'impacts possible sur l'environnement (fin de vie sous forme de déchet sauvage incluse dans la réflexion) ;
- Interdictions qui obligent à remplacer certains produits par des alternatives plus durables, notamment concernant les produits les plus retrouvés lors de opérations de nettoyage ;
- Promotion « d'écotaxes imposées à l'achat, notamment sur les produits en plastique, de manière à financer d'éventuelles actions de dépollution » (cité aussi lors de l'Entretien 10).

Le renforcement des moyens curatifs est également proposé par 27 % des répondants qui axent leurs réponses sur l'importance de la « reconnaissance géographique des lieux impactés régulièrement », mentionnée par C to Sea (<https://www.ctosea.fr/>) pour mieux cibler les initiatives de nettoyages qui se focaliseraient alors sur « les zones de dépôts réelles ». Cette information ciblée pourrait être obtenue, selon le Parc Naturel Marin d'Iroise grâce à « un travail amont de cartographie des zones principalement concernées (avec qualification et quantification des déchets sauvages diffus récurrents) et présentant un enjeu environnemental fort ». Cette cartographie devrait, toujours selon C to Sea, permettre aussi d'anticiper « les phénomènes météos qui sont vecteurs de pollutions dans les milieux marins (vent, pluie, fonte des neiges...) ».

À la marge, un enquêté mentionne l'importance de s'intéresser au recyclage, à étendre notamment au potentiel de celui des déchets sauvages diffus collectés (Entretien 10). FNE Languedoc-Roussillon aborde également la question du manque de moyens des collectivités pour lutter contre les déchets, qu'il s'agisse de ramassage/nettoyement, mais aussi de sensibilisation et mise en œuvre des sanctions.

Enfin, **le développement de protocoles d'études collaboratives est mentionné à deux reprises** et sous deux angles différents, concernant des outils efficaces pour impulser des changements de comportement, mentionnés par un professionnel anonyme, mais aussi des démarches scientifiques permettant d'approfondir les connaissances sur le sujet, proposées par l'association HISA (<https://hisaproject.org/>). Cette dernière propose d'ailleurs aussi d'intégrer les institutions et les citoyens à la mise en œuvre de ces protocoles d'études, ce qui rejoint la proposition de MerTerre en termes de lancement de plateformes de sciences participatives (présentée plus loin).

CITEO

Donnons ensemble une
nouvelle vie à nos produits.

www.citeo.com

CITEO
50 boulevard Haussmann
75009 Paris – France
Tel : +33 (0)1 81 69 06 00
Fax : +33 (0)1 81 69 07 47